

# Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement des Rus de Berne, des Planchettes, du Vandy et de leurs Affluents (S.I.E.A.R.B.P.A)



## Etude préalable à la définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy et de ses affluents

### Phases 2 et 3

### Scénarios d'objectif Programme de restauration et d'entretien

10825-1 Version A du 14/10/19



Etude préalable à la définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy et de ses affluents

Phases 2 et 3 Scénarios d'objectif Programme de restauration et d'entretien

Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement des Rus de Berne, des Planchettes, du Vandy et de leurs Affluents (S.I.E.A.R.B.P.A)

---



## Maître d'Ouvrage

**Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et  
l'Aménagement des Rus de Berne, des Planchettes,  
du Vandy et de leurs Affluents**

Mairie de Lacroix-Saint-Ouen  
65 rue Nationale  
60 610 LACROIX-SAINT-OUEN

## Document établi par



**INGETEC**

135 Allée Paul Langevin, Immeuble Faraday  
76230 BOIS-GUILLAUME

## Référence, auteur et archivage du document

Référence	10825-1 Version A
Auteurs	Pierre-Briec DESTOMBES - Chef de Projets ; Natacha LALANDE – chargée d'étude ; Baptiste MOLLET - Technicien Hydraulique et Rivière
Archivage	H:\01 Ingetec\Production\10825 SIEARBPA Ru de Vandy\Phase II\10825-1_PHASE 2 _Scénarii Obj et PHASE3 programme.docx

## Contrôle interne et suivi des modifications

Contrôle	Date :	Par :	Visa :
Auto-contrôlé	14/10/19	Pierre-Briec DESTOMBES - Chef de Projets Restauration milieux aquatiques Natacha LALANDE – Chargée d'Etudes Hydraulique et Rivière Baptiste MOLLET - Technicien Hydraulique et Rivière	
Vérifié et présenté	14/10/19	Pierre-Briec DESTOMBES - Chef de Projets Restauration milieux aquatiques	
Approuvé	14/10/19	Nazila JAVANSHIR - Responsable du Pôle Hydraulique et Rivière	

Version	Date	Nature des modifications
A		
B		



# Sommaire

SOMMAIRE.....	6
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	8
1 CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	10
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	10
1.2 RAPPEL DES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC.....	11
2 PROPOSITION DE SCENARIOS.....	13
2.1 PRINCIPE DE PROPOSITION DES SCENARIOS.....	13
2.1.1 SCENARIO 1 : PROGRAMME LONGITUDINAL.....	13
2.1.2 SCENARIO 2 : PROGRAMME DE RESTAURATION GLOBAL.....	15
2.2 LES ECHELLES DE TEMPS PRIS EN COMPTE.....	17
3 LE PROGRAMME D'ENTRETIEN.....	18
3.1 LES MODES OPERATOIRES.....	18
3.1.1 LE FAUCHAGE.....	18
3.1.2 LE RETRAIT D'EMBACLES.....	18
3.1.3 LE RAMASSAGE DES DECHETS.....	19
3.1.4 LA MISE EN DEFENS DES BERGES PAR MISE EN PLACE DE CLOTURES ET D'ABREUVOIRS.....	19
3.1.5 LA GESTION DES RENOUVEES DU JAPON.....	21
3.2 LES COMMUNES DE L'OISE.....	24
3.2.1 CHELLES.....	24
3.2.2 SAINT-ETIENNE-ROILAYE.....	29
3.2.3 CUISE-LA-MOTTE.....	33
3.2.4 BILAN FINANCIER DE L'ENTRETIEN DES COMMUNES DE L'OISE.....	37
3.3 LES COMMUNES DE L' AISNE.....	38
3.3.1 RETHEUIL.....	38
3.3.2 TAILLEFONTAINE.....	41

3.3.3	VIVIERES .....	44
3.3.4	BILAN FINANCIER DES COMMUNES DE L' AISNE .....	46
3.4	BILAN FINANCIER DE L' ENTRETIEN GLOBAL DU RU DE VANDY ET DE SES AFFLUENTS.....	46
4	LE PROGRAMME DE RESTAURATION .....	47
4.1	LES RENATURATIONS DE BERGES.....	47
4.1.1	LES COMMUNES DE L' OISE .....	48
4.1.2	LES COMMUNES DE L' AISNE .....	49
4.1.3	BILAN GLOBAL DES RENATURATIONS DES BERGES .....	49
4.1.4	LOCALISATION DES OPERATIONS DE RENATURATION DES BERGES .....	50
4.2	LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE .....	51
4.2.1	CHELLES.....	51
4.2.2	SAINT-ETIENNE-ROILAYE .....	54
4.2.3	CUISE-LA-MOTTE .....	57
4.2.4	BILAN DES ACTIONS SUR LES COMMUNES DE L' OISE.....	62
4.3	LES COMMUNES DE L' AISNE .....	62
4.3.1	RETHEUIL .....	62
4.3.2	TAILLEFONTAINE.....	65
4.3.3	MORTEFONTAINE .....	67
4.3.4	VIVIERES .....	70
4.3.5	BILAN DES ACTIONS SUR LES COMMUNES DE L' AISNE .....	71
4.3.6	BILAN DES ACTIONS SUR L' ENSEMBLE DES COMMUNES (LISTE 2 ET NON INSCRITS) .....	72
4.3.7	BILAN DES ACTIONS SUR LE RU DE VANDY (LISTE 2) .....	72
5	FICHES ACTIONS .....	74

# Table des illustrations

## Liste des schémas

Schéma 1 :	Localisation du secteur d'étude	10
Schéma 3 :	Scénario 1	14
Schéma 4 :	Scénario 2	16
Schéma 5 :	Principe d'une descente aménagée	20
Schéma 6 :	broyeur à pierre traitant une zone infestée	21
Schéma 7 :	le godet-concasseur fixé sur un bras de pelle, qui terrasse et broie la terre.	21
Schéma 8 :	Principe de terrassement	22
Schéma 9 :	Localisation des foyers de renouées du Japon	23
Schéma 10 :	Localisation des dysfonctionnements sur la commune de Chelles	27
Schéma 11 :	Localisation des dysfonctionnements sur la commune de Saint-Etienne-Roilaye	32
Schéma 12 :	Localisation des dysfonctionnements sur la commune de Cuise-la-Motte	36
Schéma 13 :	Localisation des dysfonctionnements sur la commune de Retheuil	40
Schéma 14 :	Localisation des dysfonctionnements sur la commune de Taillefontaine	43
Schéma 15 :	Localisation des dysfonctionnements sur la commune de Vivière	45
Schéma 16 :	Localisation des renaturations des berges	50

## Liste des tableaux

Tableau 1	: Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Chelles	25
Tableau 2	: Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Chelles	28
Tableau 3	: Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Saint-Etienne-Roilaye	30

Tableau 4	: Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Saint-Etienne-Roilaye	33
Tableau 5	: Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Cuise-la-Motte	34
Tableau 6	: Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Cuise-la-Motte	37
Tableau 7	: Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Retheuil	39
Tableau 8	: Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Retheuil	41
Tableau 9	: Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Taillefontaine	42
Tableau 10	: Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Taillefontaine	44
Tableau 11	: Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Vivière	45
Tableau 12	: Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Vivière	46

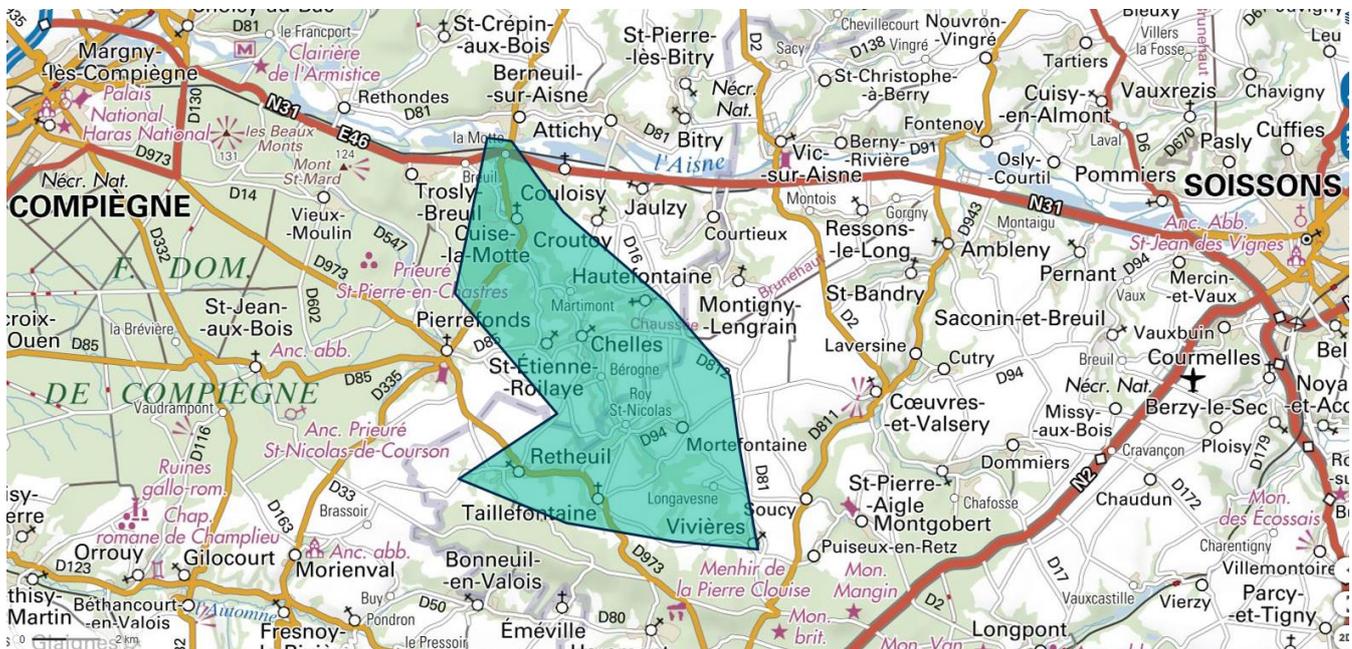
# 1

## Contexte et objectifs

### 1.1 Contexte et objectifs

Le bassin versant du ru de Vandy s'étend sur plus de près de 85 km<sup>2</sup> et se situe à cheval sur les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Schéma 1 : Localisation du secteur d'étude



Le SIEARBPA souhaite se munir d'un outil permettant d'acquérir une connaissance fine de l'état écologique et du fonctionnement hydromorphologique du ru de Vandy et de ses affluents afin de disposer d'un programme d'interventions adapté à son territoire, décliné selon des niveaux d'ambition différents selon les actions de restauration à mener.

Ces actions devront répondre aux prérogatives de la directive européenne 2000/60/CE, du SDAGE 2016-2021 et de la LEMA.

L'arrêté du 4 décembre 2012 classe le ru de Vandy, de sa source à la confluence avec l'Aisne, en liste 2 selon l'article L214-17 du code de l'environnement, avec pour objectif de restaurer la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes.

Le ru de Vandy et ses affluents sont inscrits à la liste 1 de l'arrêté préfectoral, relatif à l'article L432-3 du code de l'environnement qui concerne les espèces dites de première catégorie piscicole (Truite fario, Lamproie de planer, Vandoise, Chabot, ...).

## 1.2 Rappel des conclusions du diagnostic

Le ru de Vandy et de ses affluents a longtemps servi de voie de transport du bois (le flottage dont un bras du ru de Vandy porte encore le nom) et pour répondre à cet objectif a été rectifié par le passé. De nombreux étangs ont été creusés le long de son tracé.

Le ru de Vandy, dans son état actuel présente un fonctionnement hydromorphologique satisfaisant, proche du bon état. Des améliorations significatives pourront contribuer à l'atteinte du bon état. Les actions à mettre en place sont détaillées dans les chapitres suivants.

La qualité de l'eau en nette amélioration, a été un point bloquant à l'installation de biocénoses adaptées à la typologie physique du ru de Vandy. Lors de notre parcours réalisé intégralement à pied, nous n'avons pas rencontré de poissons.

Le ru de Vandy et ses affluents sont donc des systèmes actuellement préservés, en voie de retour à un équilibre dans un environnement qui porte les stigmates d'une forte artificialisation :

- Rus rectilignes ;
- Ouvrages et moulins ;
- Présences d'étangs ;
- Peupleraies drainées ;
- Présence de renouée du Japon ;
- Présence de quelques dépôts d'ordure sauvages d'emprise limitée ;
- Portions busées sous terraine.

Les berges sont en très grande majorité naturelles. Quelques rares propriétés privées ayant le souci de jardiner leur berge pratiquent un sur entretien.

Les interventions à mener relèvent d'une programmation qui peut être abordée selon quatre angles complémentaires et convergents :

**L'Entretien** prend effet à l'échelle parcellaire, sur le moyen terme. Il est en effet destiné à maintenir en l'état un secteur dont les fonctionnalités sont satisfaisantes en intervenant a minima sur des paramètres simples tels que la gestion des végétaux rivulaires et la surveillance des sources de risques (géométrie des berges, stabilité des ouvrages, formation d'embâcles...). Sont considérés comme de l'Entretien les interventions sur la végétation des berges : protection des hélophytes, la gestion de la ripisylve (élagage, abattage, recépage, taille, replantation, enlèvements des embâcles et traitements de chablis, etc...), le traitement des espèces invasives.

Trois autres types d'interventions complémentaires sont possibles, bien qu'elles ne relèvent pas de l'entretien à strictement parler :

**La Protection** prend tout son sens à l'échelle d'un bassin versant et sur le long terme. Il s'agit de mettre en place des mesures indirectes de sauvegarde du milieu aquatique en agissant en amont des problèmes recensés. A l'échelle de l'action d'un syndicat de riverains, il peut s'agir de la sauvegarde de l'intégrité des berges, de la gestion des boisements riverains, de l'information et de la sensibilisation du public...

**La Restauration** est vouée à rétablir une fonction déficiente du système en raison d'un défaut de gestion (protection et entretien absents ou inappropriés) ou d'un événement accidentel. Il est souvent nécessaire d'intervenir directement dans le lit mineur, ce qui requiert une évaluation précise des risques pour le milieu, l'élaboration d'un cahier des charges très précis et impératif, un contrôle attentif de l'exécution des travaux et de leurs conséquences. On peut citer, par exemple : le reméandrage, la restauration de la continuité écologique, la découverte de cours d'eau busés, la restauration de zones humides ...

**La Non intervention** consiste à laisser agir les processus naturels dans des secteurs où la qualité du milieu est bonne et les enjeux socio-économiques limités. C'est le mode de gestion le plus souhaitable, vers lequel doivent tendre tous les plans d'aménagement. Il faut y assurer un suivi léger de l'état du milieu, et garder à l'esprit que les zones 'sauvages' sont des réservoirs de diversité, donc un gage de pérennité des populations naturelles.

Globalement, ces modes d'intervention prennent effet successivement : Protection et Restauration sont des préalables destinés à ramener le milieu dans un état de fonctionnalité qui permette ensuite la mise en place d'un Entretien allégé qui doit tendre, partout où les enjeux le permettent, vers la Non-Intervention.

**Ces quatre angles ne peuvent être appliqués sur site qu'après une campagne de communication.**

**La communication est primordiale pour justifier les interventions ou les non interventions auprès de la population. Les riverains ont délégué leurs devoirs à la collectivité tout en tenant à conserver leurs droits. Il est donc nécessaire d'expliquer les raisons et les objectifs des interventions (ou des non interventions) avant de pouvoir imaginer la réalisation d'un projet chez eux. Elle peut être délivrée par des outils de communication classiques (brochures, sites internet, rencontres avec des professionnels...) mais est plus efficace lors de visites de cas pratiques (chantiers en cours, opérations réussies, retours d'échanges avec des riverains ayant connus des problématiques similaires...).**

## Proposition de scénarios

### 2.1 Principe de proposition des scénarios

Pour que le ru de Vandy continue à évoluer vers un bon état écologique, il est proposé d'appliquer :

- Un programme d'entretien échelonné et hiérarchisé. Ce volet comprend le retrait des embâcles gênants l'écoulement hydraulique, la gestion des renouées du Japon et le retrait des déchets.
- Un programme de restauration élaboré selon deux scénarios qui diffèrent dans l'ambition :

#### 2.1.1 Scénario 1 : programme longitudinal

- La renaturation des berges artificialisées lorsque cela est possible ;
- La restauration de la continuité écologique sur les ouvrages infranchissables axée principalement sur le ru de Vandy puisqu'il est inscrit en liste 2 (pas ses affluents).



## 2.1.2 Scénario 2 : programme de restauration global

Ce scénario ambitieux comprend les éléments du scénario 1 auquel il est ajouté la gestion du drainage des peupleraies. Le drainage des peupleraies empêche en effet l'installation des zones humides.

Au lieu de stagner dans des zones basses, l'eau est directement acheminée dans le ru de Vandy ou ses affluents. La matière organique n'est pas minéralisée et ces zones de marais présentent un fonctionnement écologique dégradé. Quelques reliquats de zones humides sont rencontrés. L'eau en stagnant et en subissant des variations de niveaux empêche la strate ligneuse arborée et arbustives de se développer au profit de la strate herbacée comme les cariçaies, roselières et mégaphorbiaies bien plus intéressantes au niveau écologique.

On rappelle les trois grands types de services rendus :

**Les services de régulation** : les fonctions hydrologiques contribuent à la prévention contre les inondations. Les zones humides permettent ainsi une économie financière substantielle en évitant l'apparition de dommages.

Inversement, le rôle de réservoir et l'influence des zones humides sur le micro-climat permettent de limiter l'intensité des effets de sécheresse prononcée (alimentation des cours d'eau en période de sécheresse, augmentation de l'humidité atmosphérique).

**Les services d'approvisionnement** : la forte productivité biologique qui caractérise les zones humides est à l'origine d'une importante production agricole (herbages, pâturages, cressonnières, exploitations forestières, roseaux), piscicole (pêches, piscicultures), conchylicole (moules, huîtres), dont les répercussions financières, encore difficiles à chiffrer aujourd'hui précisément, se révèlent néanmoins considérables.

Grâce à leur rôle dans le cycle de l'eau, elles participent également à l'alimentation en eau potable pour la consommation humaine et les besoins liés aux activités agricoles et industrielles.

**Les services culturels** : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnées...) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire.

L'application de ce scénario 2 très ambitieux ne sera possible qu'à long terme après avoir emporté l'adhésion des propriétaires privés. Son coût de mise en place est par contre limité puisqu'il s'agit essentiellement, après exploitation de boucher les fossés drainants.

**Le scénario 1 est un scénario longitudinal. Le scénario 2 propose d'ajouter une dimension latérale en étendant la gestion du cours d'eau aux zones humides latérales.**



## 2.2 Les échelles de temps pris en compte

Tous les dysfonctionnements ont été intégrés selon leur nature à un programme d'entretien ou de restauration.

Selon son importance et les objectifs, chacun d'eux a été muni d'un critère de priorité selon l'échelle suivante :

- Priorité 1 : Urgent (<1an)
- Priorité 2 : [1 an – 2 ans[
- Priorité 3 : [2 ans – 5 ans[
- Priorité 4 : [5 ans – 10 ans[

# 3

## Le programme d'entretien

Pour qu'il soit efficace, le programme d'entretien doit être appliqué à une échelle la plus fonctionnelle possible. Il est donc proposé ici d'intervenir à l'échelle communale.

Le programme est aussi scindé en deux grands ensembles correspondant à la prise de compétence obligatoire GEMAPI par les EPCI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les communes de l'Oise :

- Chelles ;
- Hautefontaine ;
- Saint-Etienne-Roilaye ;
- Croutoy ;
- Cuise-la-Motte.

se tourneront vers la Communauté de Communes des Lisière de l'Oise (CCLO).

Les communes de l'Aisne :

- Retheuil ;
- Taillefontaine ;
- Mortefontaine ;
- Vivières

Se tourneront vers la Communauté de Communes de Retz-en-Valois.

### 3.1 Les modes opératoires

Chaque action nécessite une adaptation des moyens humains et matériel selon l'action à mener sur le site. Compte tenu de l'homogénéité des dysfonctionnements sur le ru de Vandy et de ses affluents, le mode opératoire décrit ci-après peuvent être appliqué. Les coûts d'entretien proposés tiennent compte des volumes et de la difficulté de l'opération à traiter.

#### 3.1.1 Le fauchage

Cette action nécessite à chaque fois deux personnes munies d'une débroussailleuse à main. Il est recommandé de ramasser les produits de coupe à chaque fois que cela est possible.

#### 3.1.2 Le retrait d'embâcles

Les embâcles concernent essentiellement des parcelles boisées à l'intérieur de peupleraie denses éloignées des routes. Une intervention manuelle est donc prioritaire. Deux personnes sont nécessaires. Les outils obligatoires sont :

- Tronçonneuses
- Tire fort
- Sacs poubelles pour ramasser les déchets accumulés

### 3.1.3 Le ramassage des déchets

Les déchets accumulés ne concernent pas des volumes importants et sont situés à proximité des routes. Le matériel nécessaire se limite à des sacs à gravats en essayant de trier les déchets lorsque cela est possible. Une évacuation en décharge est nécessaire.

### 3.1.4 La mise en défens des berges par mise en place de clôtures et d'abreuvoirs

Quelques pâtures longent le cours d'eau. L'abreuvement du bétail provoque alors le piétinement des berges. La mise en place de clôtures et d'un système d'abreuvement est alors conseillé. Ce système peut être fait sous la forme d'une descente aménagée avec des granulats compactés ou idéalement par la mise en place de pompes à nez à pompes solaires de plus en plus utilisées et fiables.

#### 3.1.4.1 Les bacs à alimentation solaire

Le système comprend 2 bacs en P.E.H.D., imputrescibles, résistants aux UV reliés par un passe-cloison pour le passage de l'eau d'un bac à l'autre permettant le nettoyage. Ils ont les dimensions suivantes sans forme contondante ni pointue :

- Diamètre : 2 mètres
- Contenance : 1 500 litres (750 l x 2).

Ce modèle convient pour 30 animaux.

#### Photo 1 : Principe d'un abreuvoir à pompe solaire



La pompe immergée d'un  $\varnothing$  100 mm ( $\varnothing$  mini du puit = 120 mm) est capable de pomper de 0 à 50 mètres avec un débit de 160 à 360 litres/heure. 2 panneau solaire 80 Wc avec mât : - solides et fiables (composants électroniques et structure de marque) - montage et entretien facile.

Les bacs seront posés en haut de berge sur un sol stabilisé par du concassé compacté sur une épaisseur de 40cm et un géotextile synthétique antipoinçonnement de 150g/m<sup>2</sup>. Chaque plateforme aura un diamètre de 5m pour éviter un trop gros tassement différencié avec la pâture.

#### 3.1.4.2 Descente aménagée classique en solution de replis

Un abreuvoir est une descente aménagée pour que les bovins puissent aller s'abreuver directement à la rivière sans piétiner la berge ni le cours d'eau lui-même. Il est dimensionné de manière à éviter que les déjections ne partent directement au fil de l'eau.

L'utilisation de bois non traité est prescrite (acacia ou chêne).

Ces abreuvoirs sont constitués de :

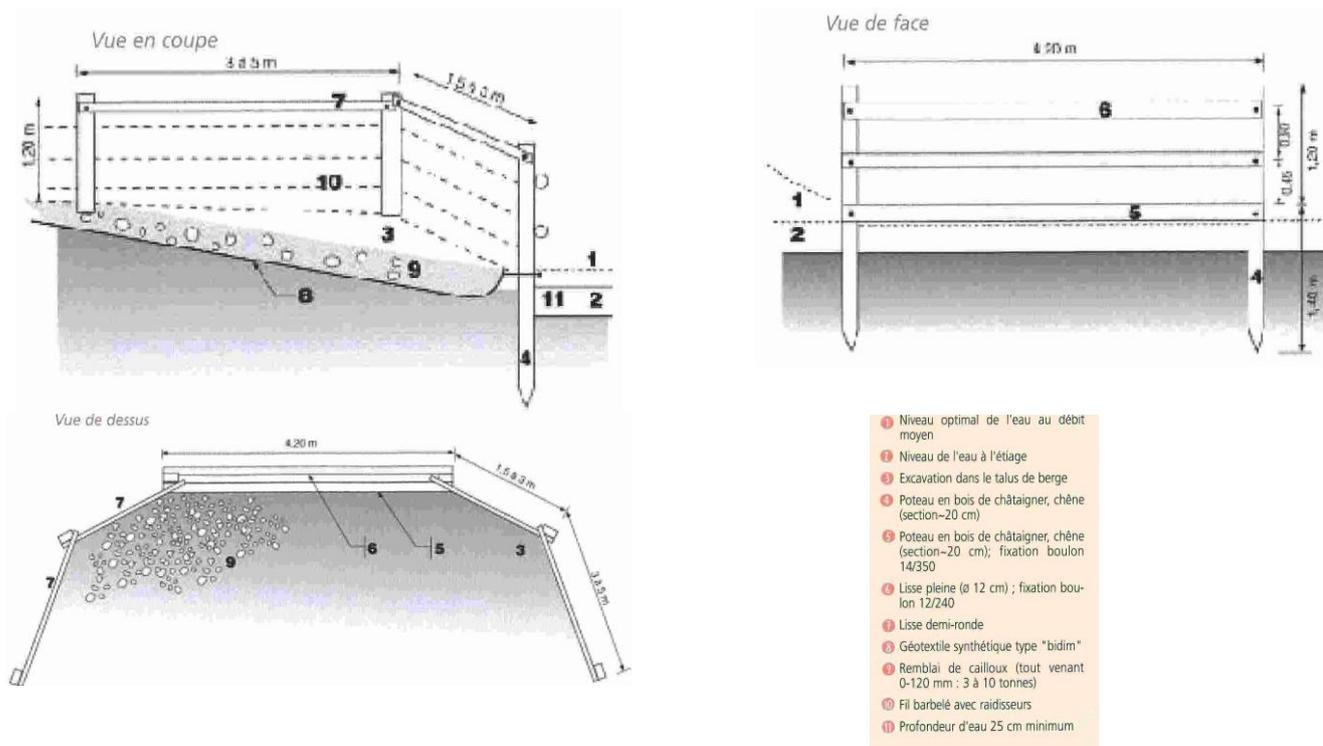
- Poteau en bois de châtaigner, chêne ou acacia,  $\phi = 20$  cm, section ronde ou carrée
- Fixation boulon 14/350,
- Lisse pleine ( $\phi = 12$  cm), fixation boulon 12/240,
- Lisses demi-rondes ou planches,
- Géotextile synthétique type « bidim F60 » ou similaire,
- Remblais de cailloux (tout venant 0-120 mm : 3 à 10 tonnes),
- Fil de ronce avec raidisseurs.

Pour garantir durablement une circulation optimale de l'eau au pied de l'abreuvoir, il est primordial de l'implanter sur un secteur approprié du cours d'eau, pour éviter toute érosion ou, au contraire, sédimentation en pied.

L'aménagement devra donc impérativement se faire sur un secteur rectiligne et relativement courant, en évitant l'intérieur et l'extérieur des méandres. On veillera en outre à bien aligner le madrier de pied dans le prolongement du profil de la berge.

La réalisation de ces aménagements se fera suivant les profils et vue en plan suivants :

#### Schéma 4 : Principe d'une descente aménagée



**Le prix unitaire d'un abreuvoir solaire (4 150 € HT) et celui d'une descente aménagée, est estimée à 4 000€.**

### 3.1.5 La gestion des renouées du Japon

Il n'existe à l'heure actuelle pas de solution pour l'éradication de la renouée du Japon. Les fauches répétées sur des petits foyers donnent des résultats corrects si elles sont accompagnées d'une végétalisation d'une ripisylve adaptée sur la zone infestée.

Pour les foyers les plus étendus au centre bourg de Chelles sur le Vandy sur 300m<sup>2</sup>, et sur une parcelle de 4 000m<sup>2</sup> sur le ru de Neufontaines à Saint-Etienne-Roilaie (à l'aval de l'étang de pêche), des opérations plus lourdes peuvent être entreprises par des techniques de broyage / concassage qui donnent d'assez bon résultats en assurant un suivi pluriannuel.

Plusieurs outils présentant chacun leurs avantages et leurs inconvénients peuvent être utilisés.

#### Schéma 5 : broyeur à pierre traitant une zone infestée

---



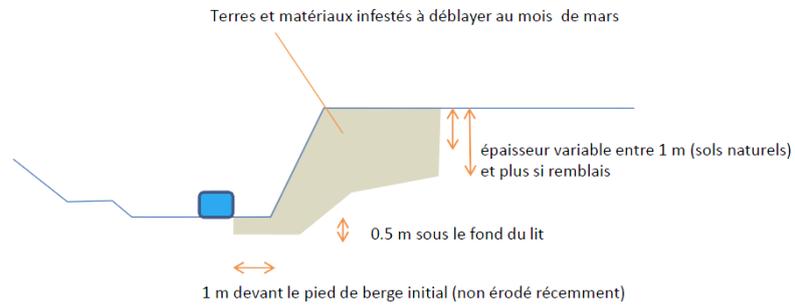
#### Schéma 6 : le godet-concasseur fixé sur un bras de pelle, qui terrasse et broie la terre.

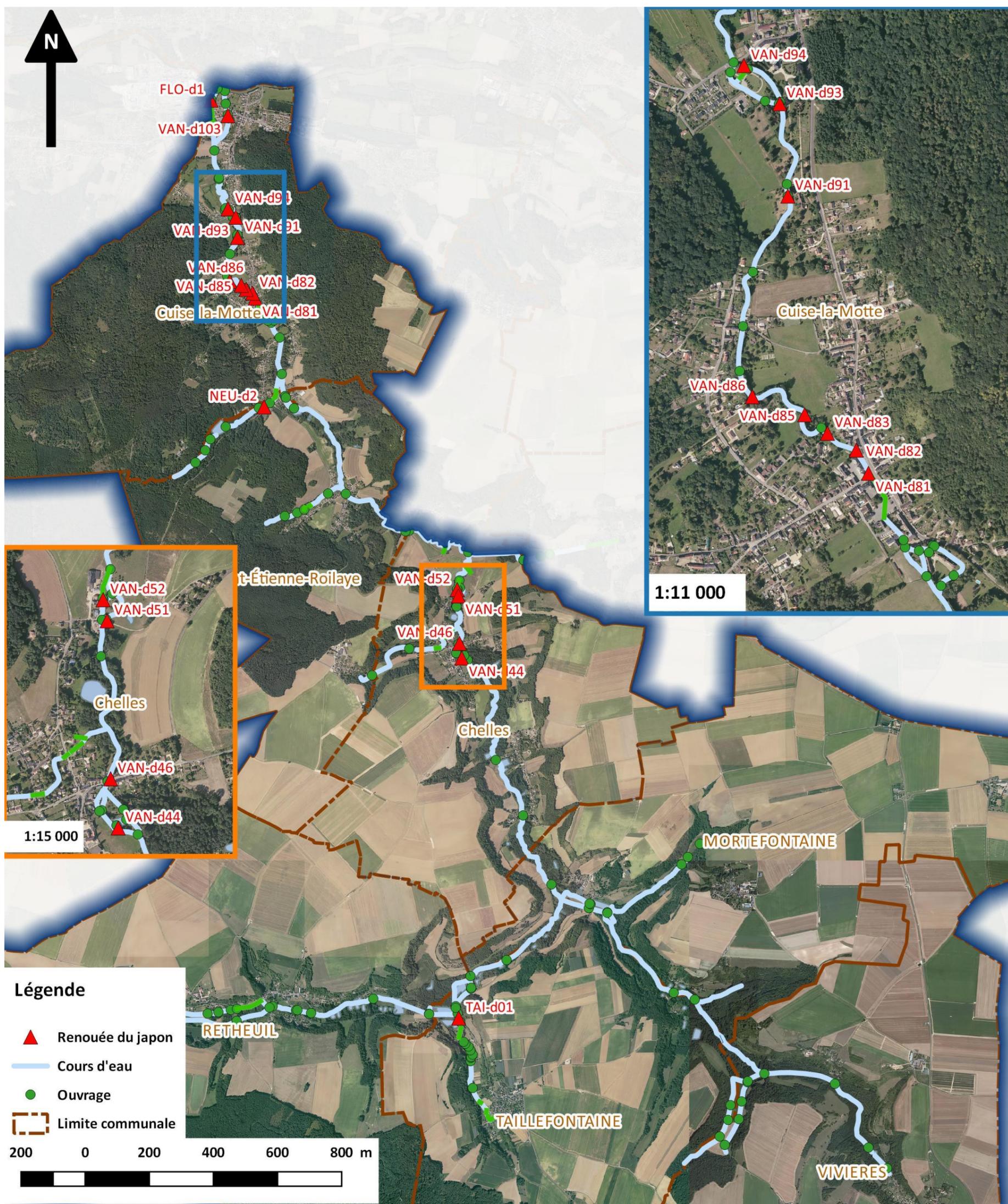
---



## Schéma 7 : Principe de terrassement

---





23/05/2018  
Version A  
BaM

Etude préalable  
à la définition d'un programme pluriannuel de restauration  
et d'entretien  
du Ru de Vandy et de ses affluents

**CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DES FOYERS DE RENOUEES  
DU JAPON**

## 3.2 Les communes de l'Oise

### 3.2.1 Chelles

#### 3.2.1.1 Caractéristiques

<b>Commune</b>	<b>Chelles</b>
<b>Cours d'eau concernée(s)</b>	Ru de Vandy, Le Marais et le Fossé du Fond du Ravins
<b>Linéaire</b>	7 879m
<b>Fiches tronçons concernées</b>	RAV-02a, RAV-02b et RAV-03 VAN-08b à VAN-15 MAR-03

### 3.2.1.2 Rappel des dysfonctionnements constatés

**Tableau 1 : Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Chelles**

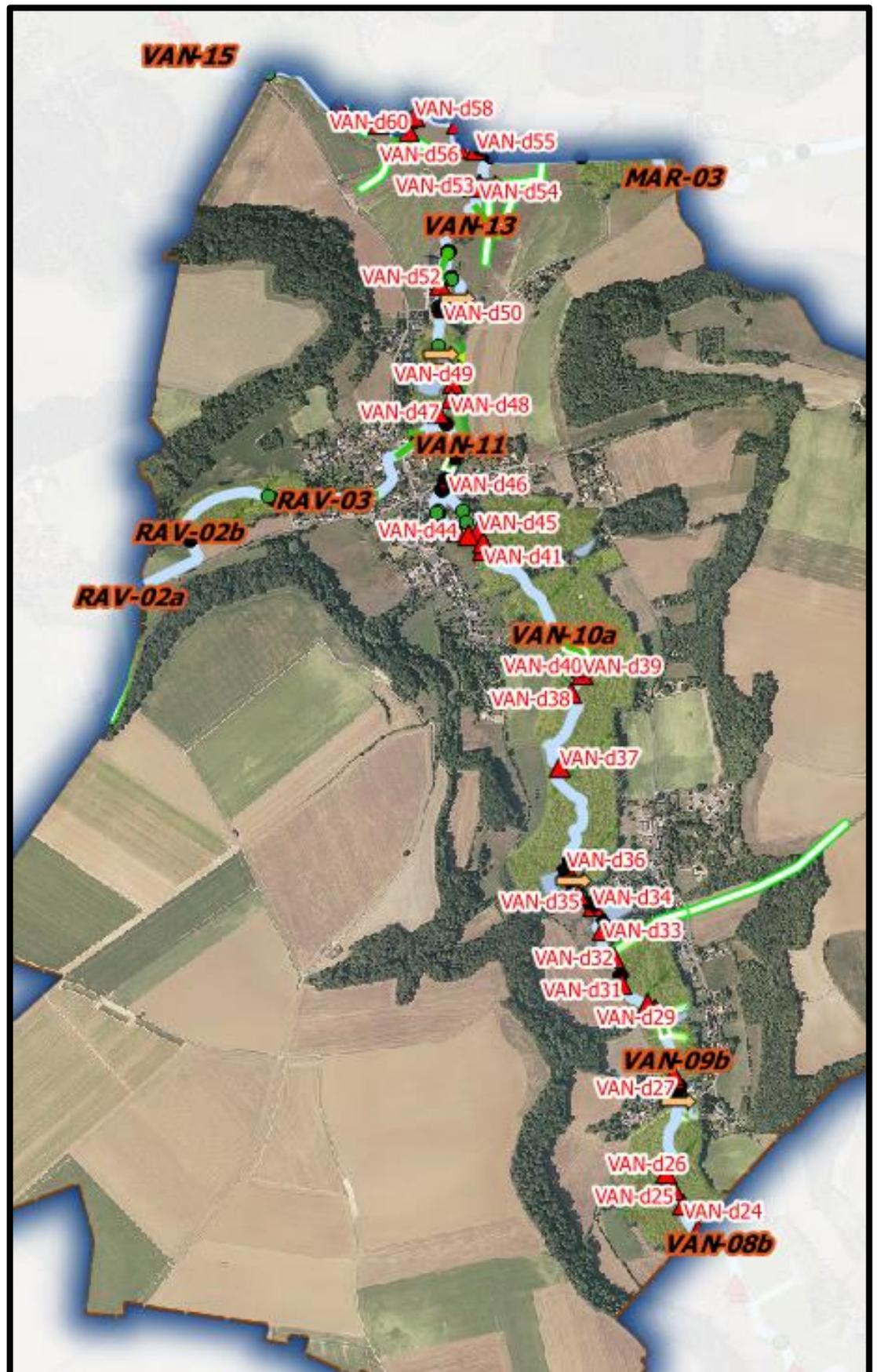
Identifiant	Cours d'eau	Tronçon	Type	Priorité	Commentaire(s)
VAN-d24	Ru de Vandy	VAN-8b	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d25	Ru de Vandy	VAN-8b	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d26	Ru de Vandy	VAN-8b	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d27	Ru de Vandy	VAN-09b	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d28	Ru de Vandy	VAN-09b	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d29	Ru de Vandy	VAN-09b	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d30	Ru de Vandy	VAN-09b	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d31	Ru de Vandy	VAN-09b	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d32	Ru de Vandy	VAN-09b	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d33	Ru de Vandy	VAN-09c	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d34	Ru de Vandy	VAN-09c	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d35	Ru de Vandy	VAN-10a	Embâcle	2	Canalisation en travers. La continuité hydraulique et écologique est assurée
VAN-d36	Ru de Vandy	VAN-10a	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d37	Ru de Vandy	VAN-10a	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d38	Ru de Vandy	VAN-10a	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d39	Ru de Vandy	VAN-10a	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d40	Ru de Vandy	VAN-10a	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d41	Ru de Vandy	VAN-10a	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d42	Ru de Vandy	VAN-10a	Espèces invasives	3	Présence de pieds de bambou sur la berge
VAN-d43	Ru de Vandy	VAN-10b	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d44	Ru de Vandy	VAN-10b	Espèces invasives	1	Présence d'un foyer de Renouée du Japon
VAN-d45	Ru de Vandy	VAN-10c	Décharge Sauvage	1	Présence de déchets sauvages métalliques (taules, ferrailles,)
VAN-d46	Ru de Vandy	VAN-11	Espèces invasives	1	Présence d'un foyer de Renouée du Japon
VAN-d47	Ru de Vandy	VAN-11	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d48	Ru de Vandy	VAN-11	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d49	Ru de Vandy	VAN-11	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d50	Ru de Vandy	VAN-12d	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d51	Ru de Vandy	VAN-12d	Espèces invasives	1	Présence d'un foyer de Renouée du Japon
VAN-d52	Ru de Vandy	VAN-12a	Espèces invasives	1	Présence de quelques pieds de Renouée du Japon

Etude préalable à la définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy et de ses affluents

Phases 2 et 3 Scénarios d'objectif Programme de restauration et d'entretien

Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement des Rus de Berne, des Planchettes, du Vandy et de leurs Affluents (S.I.E.A.R.B.P.A)

VAN-d53	Ru de Vandy	VAN-13	Espèces invasives	1	Présence d'algues filamenteuse sur un linéaire restreint aux prairies le long des berges
VAN-d54	Ru de Vandy	VAN-13	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d55	Ru de Vandy	VAN-14a	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d56	Ru de Vandy	VAN-14a	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d57	Ru de Vandy	VAN-14a	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d58	Ru de Vandy	VAN-14a	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d59	Ru de Vandy	VAN-14a	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d60	Ru de Vandy	VAN-14a	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d61	Ru de Vandy	VAN-14a	Piétinement et érosion des berges	1	-
VAN-d62	Ru de Vandy	VAN-14a	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d63	Ru de Vandy	VAN-14a	Piétinement et érosion des berges	2	-



### 3.2.1.3 Listes des opérations d'entretien

Tableau 2 : Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Chelles

identifiant	Commune	Description de l'entretien	Rôle attendu	Nature de l'entretien	Fréquence	Priorité			
						1	2	3	4
VAN-d24	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d25	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d26	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d27	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d28	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d29	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d30	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d31	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d32	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d33	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d34	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d36	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d37	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d38	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d39	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d40	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d41	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d43	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d45	Chelles	Retrait de déchets anthropiques	Cours d'eau exempt de déchets	Communication du public / usagers	-	300,00 €			
VAN-d46	Chelles	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d47	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d48	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d49	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d50	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d51	Chelles	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d52	Chelles	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d54	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d55	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d56	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d57	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d58	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d59	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d60	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d61	Chelles	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d62	Chelles	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d63	Chelles	Création d'un gué	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-			4 000,00 €		
<b>Total</b>					<b>75 500,00 €</b>	<b>53 300,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>

## 3.2.2 Saint-Etienne-Roilaye

### 3.2.2.1 Caractéristiques

<b>Commune</b>	<b>Saint Etienne Roilaye</b>
<b>Cours d'eau concernée(s)</b>	Ru de Vandy, ru de Neufontaines et le ru de Roilaye
<b>Linéaire</b>	4 877m
<b>Fiche tronçon concernées</b>	NEU-01a à NEU-02c VAN-15 à VAN-18b ROI-01 à ROI-03

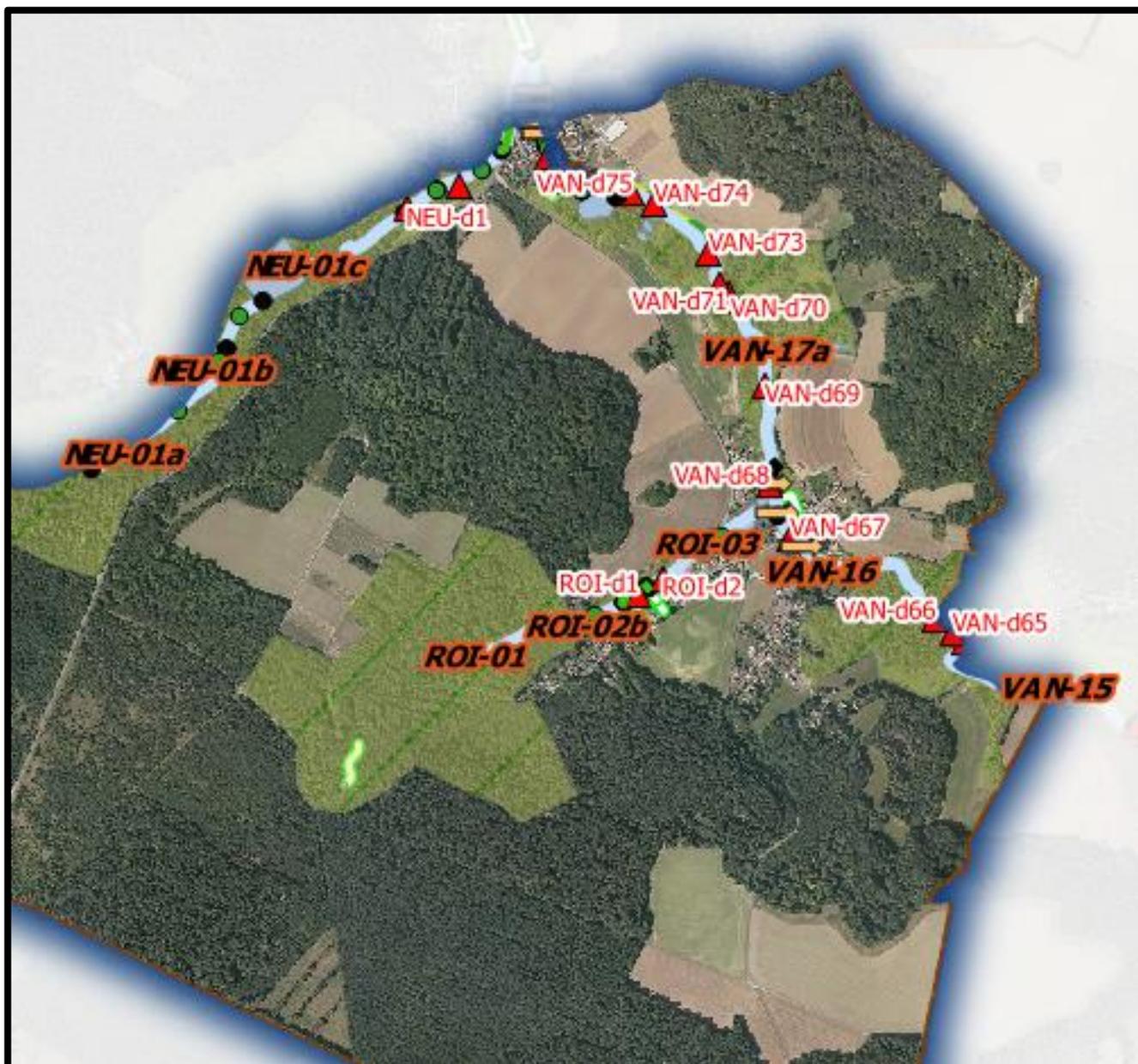
### 3.2.2.2 Rappel des dysfonctionnements constatés

Tableau 3 : Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Saint-Etienne-Roilaye

Identifiant	Cours d'eau	Tronçon	Linéaire	Type	Priorité	Commentaire(s)
ROI-d1	Ru de Roilaye	ROI-02b	71	Ripsisylve constituée d'épineux	1	-
ROI-d2	Ru de Roilaye	ROI-02c	232	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
NEU-d1	Ru de Neufontaines	NEU-01d	125	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
NEU-d2	Ru de Neufontaines	NEU-01d	125	Espèces invasives	1	Présence importante sur une grande partie d'une prairie en friche
VAN-d64	Ru de Vandy	VAN-15	908	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d65	Ru de Vandy	VAN-15	908	Embâcle	1	Présence de troncs d'arbres qui limitent la continuité hydraulique et écologique
VAN-d66	Ru de Vandy	VAN-15	908	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d67	Ru de Vandy	VAN-16	73	Ripsisylve constituée d'épineux	1	-
VAN-d68	Ru de Vandy	VAN-17	73	Décharge Sauvage	1	Présence de tontes de pelouse sur la berge
VAN-d69	Ru de Vandy	VAN-17	73	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d70	Ru de Vandy	VAN-17	73	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique

VAN-d71	Ru de Vandy	VAN-17	73	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d72	Ru de Vandy	VAN-17	73	Embâcle	1	Présence de troncs d'arbres qui limitent la continuité hydraulique et écologique
VAN-d73	Ru de Vandy	VAN-17	73	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d74	Ru de Vandy	VAN-17	73	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d75	Ru de Vandy	VAN-17	73	Ripsisylve constituée d'épineux	1	-

Schéma 10 : Localisation des dysfonctionnements sur la commune de Saint-Etienne-Roilaye



### 3.2.2.3 Listes des opérations d'entretien

Tableau 4 : Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Saint-Etienne-Roillaye

identifiant	Commune	Description de l'entretien	Rôle attendu	Nature de l'entretien	Fréquence	Priorité			
						1	2	3	4
ROI-d1	Saint Etienne Roillaye	Gestion ripisylve	Diversité écologique améliorée	Abattage		3 000,00 €			
ROI-d2	Saint Etienne Roillaye	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
NEU-d1	Saint Etienne Roillaye	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
NEU-d2	Saint Etienne Roillaye	Fauche et ramassage répétés	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	10 000,00 €			
VAN-d64	Saint Etienne Roillaye	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d65	Saint Etienne Roillaye	Suppression de l'arbre en travers	Amélioration de la continuité hydraulique et écologique	Suppression	-	2 000,00 €			
VAN-d66	Saint Etienne Roillaye	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d67	Saint Etienne Roillaye	Gestion ripisylve	Diversité écologique améliorée	Abattage		3 000,00 €			
VAN-d68	Saint Etienne Roillaye	Retrait tontes de pelouse	Cours d'eau exempt de déchets	Communication du public / usagers	-	1 000,00 €			
VAN-d69	Saint Etienne Roillaye	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d70	Saint Etienne Roillaye	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d71	Saint Etienne Roillaye	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d72	Saint Etienne Roillaye	Suppression de l'arbre en travers	Amélioration de la continuité hydraulique et écologique	-	-	1 500,00 €			
VAN-d73	Saint Etienne Roillaye	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d74	Saint Etienne Roillaye	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d75	Saint Etienne Roillaye	Gestion ripisylve	Diversité écologique améliorée	Abattage		3 000,00 €			
<b>Total</b>					<b>31 300,00 €</b>	<b>23 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>4 800,00 €</b>

## 3.2.3 Cuise-la-Motte

### 3.2.3.1 Caractéristiques

<b>Commune</b>	<b>Cuise-la-Motte</b>
<b>Cours d'eau concernée(s)</b>	Ru de Vandy et le Ru du Flottage
<b>Linéaire</b>	5 407m
<b>Fiche tronçon concernées</b>	FLO-01a à FLO-03 VAN-18b à VAN-29

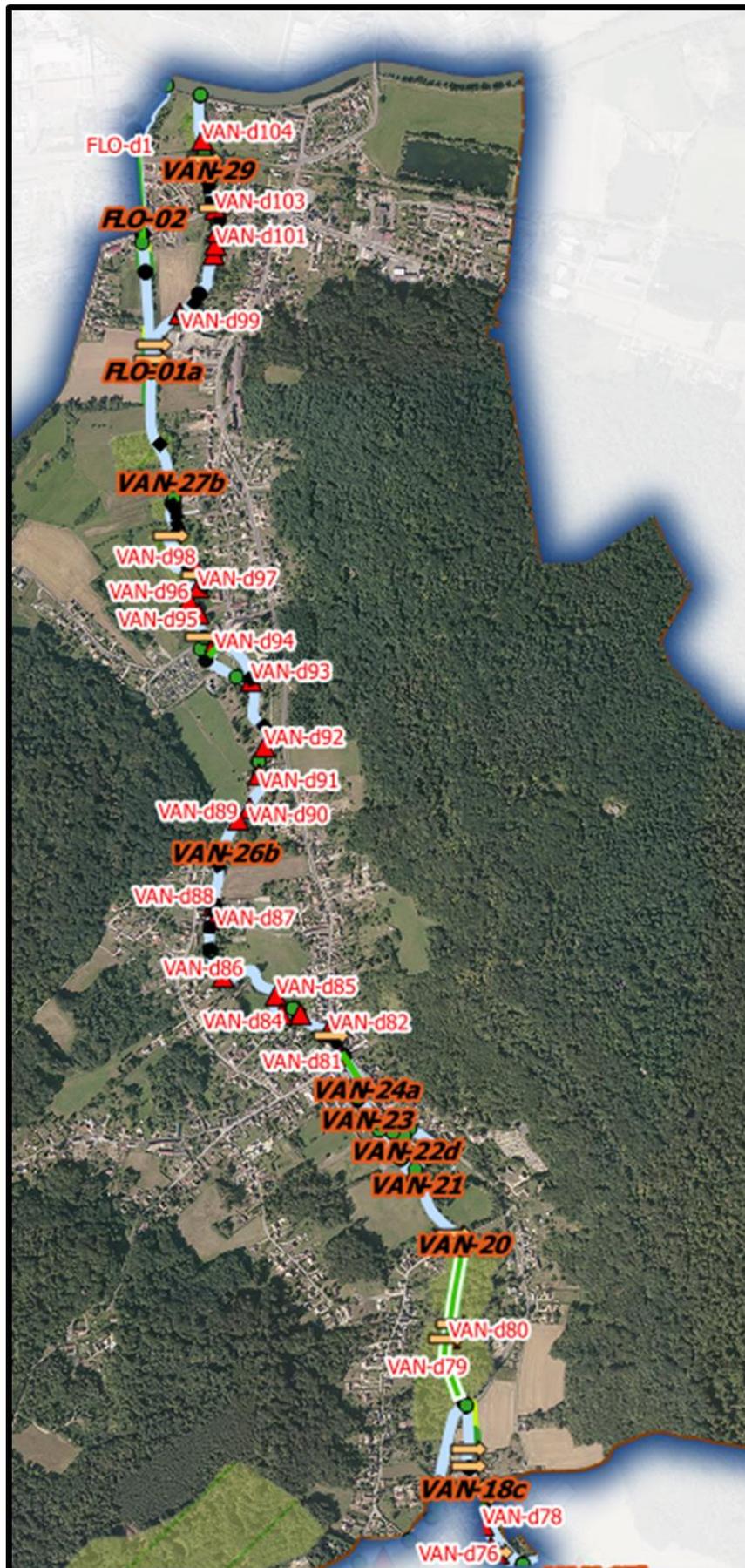
### 3.2.3.2 Rappel des dysfonctionnements constatés

Tableau 5 : Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Cuise-la-Motte

Identifiant	Cours d'eau	Tronçon	Linéaire	Type	Priorité	Commentaire(s)
FLO-d1	Ru du Flotage	FLO-02	235	Espèces invasives	1	Présence de quelques pieds de Renouée du Japon
VAN-d76	Ru de Vandy	VAN-17	73	Embâcle	2	Présence de troncs d'arbres et d'une canalisation en travers de la rivière sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d77	Ru de Vandy	VAN-17	73	Ripisylve constituée d'épineux	1	-
VAN-d78	Ru de Vandy	VAN-17	73	Décharge Sauvage	1	Présence de tontes de pelouse sur la berge
VAN-d79	Ru de Vandy	VAN-19	394	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d80	Ru de Vandy	VAN-19	394	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d81	Ru de Vandy	VAN-24a	58	Espèces invasives	1	Présence de quelques pieds de Renouée du Japon
VAN-d82	Ru de Vandy	VAN-24b	87	Espèces invasives	1	Présence de quelques pieds de Renouée du Japon
VAN-d83	Ru de Vandy	VAN-24b	87	Espèces invasives	1	Présence de quelques pieds de Renouée du Japon
VAN-d84	Ru de Vandy	VAN-24c	322	Rejet sauvage	1	Rejet d'eaux grises dans la rivière
VAN-d85	Ru de Vandy	VAN-24c	322	Espèces invasives	1	Présence d'un foyer de Renouée du Japon
VAN-d86	Ru de Vandy	VAN-24c	322	Espèces invasives	1	Présence d'un foyer de Renouée du Japon
VAN-d87	Ru de Vandy	VAN-25	103	Espèces invasives	1	Présence d'un foyer de Renouée du Japon
VAN-d88	Ru de Vandy	VAN-25	103	Embâcle	2	Présence d'une canalisation en travers de la rivière sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d89	Ru de Vandy	VAN-26b	228	Décharge Sauvage	1	Présence de tontes de pelouse sur la berge
VAN-d90	Ru de Vandy	VAN-26b	228	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d91	Ru de Vandy	VAN-26b	228	Espèces invasives	1	Présence de quelques pieds de Renouée du Japon
VAN-d92	Ru de Vandy	VAN-26c	203	Décharge Sauvage	1	Présence de tontes de pelouse sur la berge
VAN-d93	Ru de Vandy	VAN-26c	203	Espèces invasives	1	Présence d'un foyer de Renouée du Japon
VAN-d94	Ru de Vandy	VAN-26d	166	Espèces invasives	1	Présence d'un foyer de Renouée du Japon
VAN-d95	Ru de Vandy	VAN-27a	447	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d96	Ru de Vandy	VAN-27a	447	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d97	Ru de Vandy	VAN-27a	447	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d98	Ru de Vandy	VAN-27a	447	Décharge Sauvage	1	Présence de tontes de pelouse sur la berge
VAN-d99	Ru de Vandy	VAN-27c	215	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d100	Ru de Vandy	VAN-27d	174	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique

VAN-d101	Ru de Vandy	VAN-27d	174	Erosion des berges	2	-
VAN-d102	Ru de Vandy	VAN-27d	174	Décharge Sauvage	1	Présence de déchets métalliques et plastiques
VAN-d103	Ru de Vandy	VAN-28a	97	Espèces invasives	1	Présence d'un foyer de Renouée du Japon
VAN-d104	Ru de Vandy	VAN-29	135	Embâcle	1	Troncs d'arbres qui limitent la continuité hydraulique et écologique

Schéma 11 : Localisation des dysfonctionnements sur la commune de Cuise-la-Motte



### 3.2.3.3 Listes des opérations d'entretien

**Tableau 6 : Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Cuise-la-Motte**

identifiant	Commune	Description de l'entretien	Rôle attendu	Nature de l'entretien	Fréquence	Priorité			
						1	2	3	4
FLO-d1	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d76	Cuise la Motte	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle		1 500,00 €		
VAN-d77	Cuise la Motte	Gestion ripisylve	Diversité écologique améliorée	Abattage	Annuelle	2 000,00 €			
VAN-d78	Cuise la Motte	Retrait tontes de pelouse	Cours d'eau exempt de déchets	Communication du public / usagers	-	800,00 €			
VAN-d79	Cuise la Motte	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d80	Cuise la Motte	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d81	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d82	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d83	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d84	Cuise la Motte								
VAN-d85	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d86	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d87	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d88	Cuise la Motte	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle		800,00 €		
VAN-d89	Cuise la Motte	Retrait tontes de pelouse	Cours d'eau exempt de déchets	Communication du public / usagers	-	800,00 €			
VAN-d90	Cuise la Motte	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d91	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d92	Cuise la Motte	Retrait de déchets anthropiques	Cours d'eau exempt de déchets	Communication du public / usagers	-	3 000,00 €			
VAN-d93	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d94	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d95	Cuise la Motte	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d96	Cuise la Motte	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d97	Cuise la Motte	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
VAN-d98	Cuise la Motte	Retrait tontes de pelouse	Cours d'eau exempt de déchets	Communication du public / usagers	-	800,00 €			
VAN-d99	Cuise la Motte	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				
VAN-d100	Cuise la Motte	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				
VAN-d101	Cuise la Motte	Erosion de berge	Confortement d'une berge	Ttalutage + plantation			10 000,00 €		
VAN-d102	Cuise la Motte	Retrait de déchets anthropiques	Cours d'eau exempt de déchets	Communication du public / usagers	-	1 000,00 €			
VAN-d103	Cuise la Motte	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
VAN-d104	Cuise la Motte	Suppression de l'arbre en travers	Amélioration de la continuité hydraulique et écologique	-	-	2 000,00 €			
<b>Total</b>					<b>61 500,00 €</b>	<b>43 400,00 €</b>	<b>12 300,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>800,00 €</b>

### 3.2.4 Bilan financier de l'entretien des communes de l'Oise

		Priorité			
		1	2	3	4
<b>Total</b>	<b>168 300,00 €</b>	<b>120 200,00 €</b>	<b>16 300,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>12 800,00 €</b>

## 3.3 Les communes de l'Aisne

### 3.3.1 Retheuil

#### 3.3.1.1 Caractéristiques

<b>Commune</b>	<b>Retheuil</b>
<b>Cours d'eau concernée(s)</b>	Ru de Vandy, le Fond David, cours d'eau 01 de la commune de Taillefontaine et le ruisseau de la Plaine
<b>Linéaire</b>	6 023m
<b>Fiche tronçon concernées</b>	VAN-02b à VAN-08a PLA-01 et PLA-02 DAV-01 TAI-04 et TAI-05

### 3.3.1.2 Rappel des dysfonctionnements constatés

**Tableau 7 : Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Retheuil**

Identifiant	Cours d'eau	Tronçon	Linéaire	Type	Priorité	Commentaire(s)
ROU-d1	Cours d'eau 02 de la Rouillé	ROU-15	564	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
ROU-d2	Cours d'eau 02 de la Rouillé	ROU-15	564	Espèces invasives	1	Présence de pieds de bambou sur la berge
TAI-d04	Cours d'eau 01 de la commune de Taillefontaine	TAI-03	597	Renard d'eau sur la berge	2	

Schéma 12 : Localisation des dysfonctionnements sur la commune de Retheuil



### 3.3.1.3 Listes des opérations d'entretien

**Tableau 8 : Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Retheuil**

identifiant	Commune	Description de l'entretien	Rôle attendu	Nature de l'entretien	Fréquence	Priorité			
						1	2	3	4
ROU-d1	Retheuil	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
ROU-d2	Retheuil	Fauche et ramassage répétés	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			- €
TAI-d04	Retheuil	Maintien du débit d'étiage	Suppression des fuites du renard d'eau	Leger talutage		5 000,00 €			
<b>Total</b>					<b>8 800,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>800,00 €</b>

## 3.3.2 Taillefontaine

### 3.3.2.1 Caractéristiques

Commune	Taillefontaine
Cours d'eau concernée(s)	Ru de Vandy, cours d'eau 01 de la commune de Taillefontaine et le Ru du Marival
Linéaire	6 188m
Fiche tronçon concernées	VAL-01a / VAL-02 (en partie) VAN-02b à VAN-06a TAI-01 à TAI-05

## 3.3.2.2 Rappel des dysfonctionnements constatés

Tableau 9 : Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Taillefontaine

Identifiant	Cours d'eau	Tronçon	Type	Priorité	Commentaire(s)
VAN-d08	Ru de Vandy	VAN-02b	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d09	Ru de Vandy	VAN-04	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d12	Ru de Vandy	VAN-04	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d13	Ru de Vandy	VAN-04	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d14	Ru de Vandy	VAN-04	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d16	Ru de Vandy	VAN-06	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
TAI-d01	Cours d'eau 01 de la commune de TailleFontaille	TAI-02	Espèces invasives	1	Un foyer de Renouée du Japon à proximité d'un ouvrage
TAI-d02	Cours d'eau 01 de la commune de TailleFontaille	TAI-03	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
TAI-d03	Cours d'eau 01 de la commune de TailleFontaille	TAI-03	Décharge Sauvage	1	Présence de déchets métalliques (bidons, ...)
TAI-d05	Cours d'eau 01 de la commune de TailleFontaille	TAI-04	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
TAI-d06	Cours d'eau 01 de la commune de TailleFontaille	TAI-04	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
TAI-d07	Cours d'eau 01 de la commune de TailleFontaille	TAI-04	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
TAI-d08	Cours d'eau 01 de la commune de TailleFontaille	TAI-04	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
TAI-d09	Cours d'eau 01 de la commune de TailleFontaille	TAI-04	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
TAI-d10	Cours d'eau 01 de la commune de TailleFontaille	TAI-04	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
TAI-d12	Cours d'eau 01 de la commune de TailleFontaille	TAI-04	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique



### 3.3.2.3 Listes des opérations d'entretien

Tableau 10 : Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Taillefontaine

identifiant	Commune	Description de l'entretien	Rôle attendu	Nature de l'entretien	Fréquence	Priorité			
						1	2	3	4
VAN-d08	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	- €
VAN-d09	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d12	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d13	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d14	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
VAN-d15	Taillefontaine	Création de clôtures et d'un abreuvoir	Lutte contre l'érosion Protection de la berge et de la qualité de l'eau Limitation du piétinement animal	-		4 000,00 €			
VAN-d16	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
TAI-d01	Taillefontaine	Fauche et ramassage répétées	Lutte contre la Renouée du Japon	Fauche et ramassage répétés 3 fois par an	3 fois par an	3 000,00 €			
TAI-d02	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
TAI-d03	Taillefontaine	Retrait de déchets anthropiques	Cours d'eau exempt de déchets	Communication du public / usagers	-	1 000,00 €			
TAI-d05	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
TAI-d06	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
TAI-d07	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
TAI-d08	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
TAI-d09	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
TAI-d10	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00 €
TAI-d12	Taillefontaine	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00 €	
<b>Total</b>					<b>20 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>

## 3.3.3 Vivières

### 3.3.3.1 Caractéristiques

<b>Commune</b>	<b>Vivière</b>
<b>Cours d'eau concernée(s)</b>	Ru de Vandy et le Ru du Marival
<b>Linéaire</b>	4 723m
<b>Fiche tronçon concernées</b>	VAL-01a à VAL-03 et VAN-01a à VAN-02a

### 3.3.3.2 Rappel des dysfonctionnements constatés

**Tableau 11 : Liste des dysfonctionnements nécessitant un entretien ou une surveillance sur la commune de Vivière**

Identifiant	Cours d'eau	Tronçon	Type	Priorité	Commentaire(s)
VAN-d01	Ru du Vandy	VAN-01b	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d02	Ru du Vandy	VAN-01b	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d03	Ru du Vandy	VAN-01b	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d04	Ru du Vandy	VAN-01b	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d05	Ru du Vandy	VAN-01c	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d06	Ru du Vandy	VAN-01c	Embâcle	3	Troncs d'arbres sans influence sur la continuité hydraulique et écologique
VAN-d07	Ru du Vandy	VAN-01b	Embâcle	4	Branches sans influence sur la continuité hydraulique et écologique

**Schéma 14 : Localisation des dysfonctionnements sur la commune de Vivière**



### 3.3.3.3 Listes des opérations d'entretien

**Tableau 12 : Récapitulatifs de l'entretien sur la commune de Vivière**

Identifiant	Commune	Description de l'entretien	Rôle attendu	Nature de l'entretien	Fréquence	Priorité			
						1	2	3	4
VAN-d01	Vivière	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00
VAN-d02	Vivière	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00
VAN-d03	Vivière	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00	-
VAN-d04	Vivière	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00
VAN-d05	Vivière	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00	-
VAN-d06	Vivière	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle			1 000,00	-
VAN-d07	Vivière	Suivi de l'évolution de l'embâcle	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Surveillance et/ou entretien manuel	Annuelle				800,00
<b>Total</b>					<b>6 200,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>

### 3.3.4 Bilan financier des communes de l'Aisne

TOTAL	Priorité			
	1	2	3	4
<b>35 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>

### 3.4 Bilan financier de l'entretien global du ru de Vandy et de ses affluents

TOTAL	Priorité			
	1	2	3	4
<b>203 300,00 €</b>	<b>136 200,00 €</b>	<b>16 300,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>24 800,00 €</b>

## Le programme de restauration

Ce programme des restaurations comprend :

- Des renaturations de berges actuellement érodées ou protégées par des aménagements vétustes ou inadaptés qui pourront bénéficier d'une renaturation de berge en génie végétal.

**Les berges artificielles (maçonnées ou autres) en bon état et protégeant des infrastructures ne font pas l'objet de proposition.**

- Des opérations de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages infranchissables. Parmi les 44 ouvrages infranchissables, 6 d'entre eux ont été décrits de manière plus détaillée.

### 4.1 Les renaturations de berges

Ces opérations n'ont pas de caractère d'urgence. Aucune infrastructure n'est menacée à court ou moyen terme.

## 4.1.1 Les communes de l'Oise

ID Tronçon	Commune	Cours d'eau	Linéaire (m)	Rive gauche	Rive droite	Type	Hauteur (cm)	Etat	Commentaire	Proposition d'actions	Coût estimé (€HT)
VAN-09a	Chelles	Ru du Vandy	15	x		Pierres maçonnées	-	Mauvais	Aucun usage	Retrait et évacuation	5 000,00 €
VAN-09c	Chelles	Ru du Vandy	25		x	Banquette maçonnée	-	Moyen	Le remplacement causerait plus de désagréments que sa présence	Confortement des maçonneries	1 000,00 €
VAN-09d	Chelles	Ru du Vandy	38	x	x	Pierres maçonnées	180 à 190	moyen	Le remplacement causerait plus de désagréments que sa présence	Confortement des maçonneries	3 000,00 €
VAN-11	Chelles	Ru du Vandy	70	x	x	Briques et agglomérés maçonnées	-	Mauvais	Résidu de protection de berge en taule en aval (rive gauche) sur 2m	Confortement des maçonneries	2 000,00 €
VAN-12a	Chelles	Ru du Vandy	25		x	Pierres maçonnées	-	Mauvais	Plus aucune fonctionnalité	Confortement en génie végétal	10 000,00 €
VAN-14a	Chelles	Ru du Vandy	20		x	Pierres maçonnées	-	Mauvais	Plus aucune fonctionnalité	Confortement en génie végétal	10 000,00 €
VAN-17a	Saint Etienne Roilaye	Ru du Vandy	20	x		Taule et Bois	-	Mauvais	Résidus sur deux secteurs : Taule : sur 5m	Suppression	3 000,00 €
VAN-17b	Saint Etienne Roilaye	Ru du Vandy	10		x	Bois	-	Mauvais	Résidus	Suppression	3 000,00 €
VAN-18a	Cuise la Motte	Ru du Vandy	34	x	x	Pierres maçonnées	200cm en RG et 75cm en	Moyen	Présence de Renouées du Japon	Présence de Renouées du Japon	200,00 €
VAN-24a	Cuise la Motte	Ru du Vandy	58	x	x	Pierres maçonnées	-	Mauvais	Présence de Renouées du Japon	Présence de Renouées du Japon	200,00 €
VAN-19	Cuise la Motte	Ru du Vandy	10		x	Taule	-	Mauvais	Résidus	Suppression	3 000,00 €
VAN-25	Cuise la Motte	Ru du Vandy	40	x	x	Taule et pierres maçonnées	-	Mauvais	Résidus	Suppression	3 000,00 €
VAN-26a	Cuise la Motte	Ru du Vandy	5		x	Bois	-	Mauvais	Résidus	Suppression	3 000,00 €
VAN-26b	Cuise la Motte	Ru du Vandy	15		x	Pierres maçonnées	-	Moyen	Le remplacement causerait plus de désagréments que sa présence	Confortement des maçonneries	4 000,00 €
VAN-26c	Cuise la Motte	Ru du Vandy	10		x	Bois	-	Mauvais	Résidus	Suppression	3 000,00 €
VAN-27a	Cuise la Motte	Ru du Vandy	30	x	x	Taule / Pierres maçonnées / Bois	-	Mauvais	Résidus	Suppression	5 000,00 €
VAN-27c	Cuise la Motte	Ru du Vandy	15		x	Taule	-	Mauvais	Résidus sur deux secteurs	Suppression	4 000,00 €
VAN-27d	Cuise la Motte	Ru du Vandy	20	x	x	Pierres maçonnées	-	Moyen	Autour de l'ouvrage	Confortement des maçonneries	5 000,00 €
<b>TOTAL € HT</b>										<b>69 800,00 €</b>	

#### 4.1.2 Les communes de l'Aisne

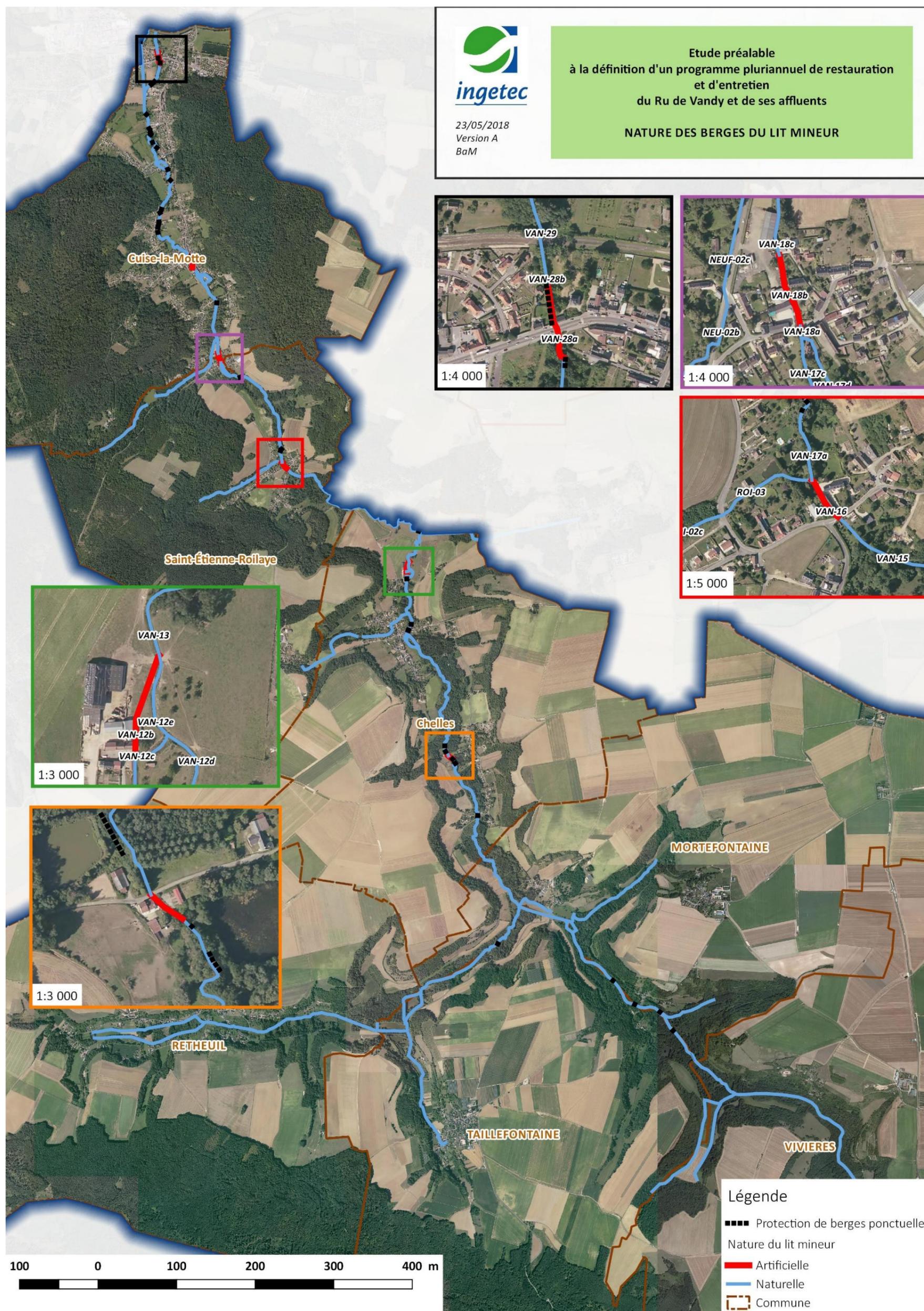
TAI-05	Taillefontaine	Cours d'eau 01 de la commune de Taillefontaine	20		x	Taule	-	Mauvais	Résidus	Confortement en génie végétal	10 000,00 €
VAN-02b	Taillefontaine	Ru du Vandy	25	x		Palplanche	-	Mauvais	Résidus	Confortement en génie végétal	15 000,00 €
VAN-03	Mortefontaine	Ru du Vandy	10		x	Palplanche	-	Mauvais	Résidu sur deux secteurs	Confortement en génie végétal	30 000,00 €
										<b>TOTAL € HT</b>	<b>55 000,00 €</b>

#### 4.1.3 Bilan global des renaturations des berges

<b>TOTAL € HT</b>	<b>124 800,00 €</b>
-------------------	---------------------

#### 4.1.4 Localisation des opérations de renaturation des berges

Schéma 15 : Localisation des renaturations des berges



## 4.2 La restauration de la continuité écologique

### 4.2.1 Chelles

#### 4.2.1.1 ROE13779 - code VAN-o13 - moulin Berogne

Cet ouvrage référencé au ROE situé en amont du moulin de Berogne est partiellement détruit et ne constitue plus un obstacle à la continuité écologique.



#### 4.2.1.2 ROE41472 Moulin de Brunehaut

Ce moulin est constitué de 5 ouvrages répartis sur les bras usinier, de décharge et le bief.



Ce site fait l'objet d'une fiche proposant des scénarios d'intervention.

#### 4.2.1.3 ROE13794 Moulin de Vichelles

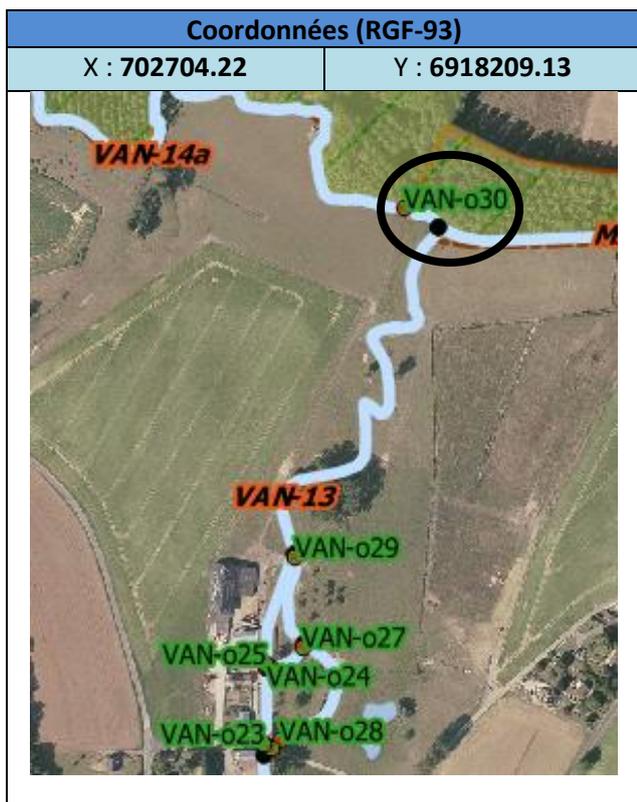
Ce moulin est constitué de 4 ouvrages répartis sur les bras usinier, de décharge et le bief. Un ouvrage non franchissable se situe en amont du site, sous la route d'accès.



Ce site fait l'objet d'une fiche proposant des scénarios d'intervention.

#### 4.2.1.4 Van o30

Ce seuil fait obstacle à la continuité écologique pour une hauteur de chute de 40 cm sur 2m de large. Une recharge alluviale à l'aval en formant des pré barrages permettrait de résoudre la continuité.

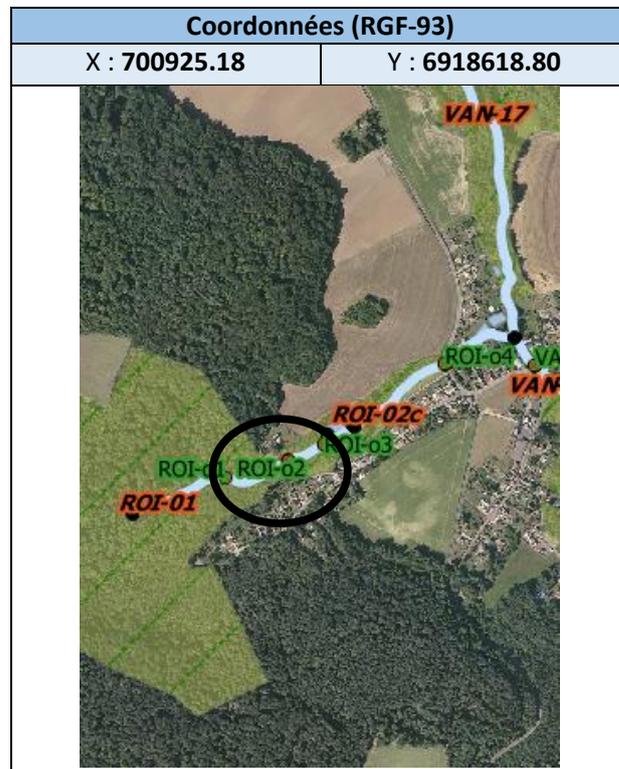


Vue Aval

## 4.2.2 Saint-Etienne-Roilaye

### 4.2.2.1 ROI-o2

Cette buse de diamètre 400mm n'est pas implantée correctement. Il convient de refaire l'ouvrage afin de supprimer la chute.



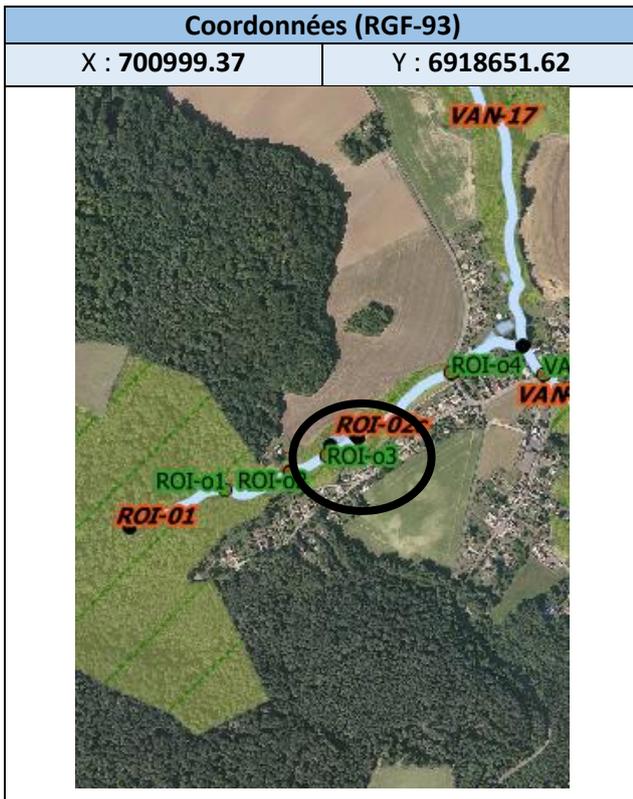
Vue Amont



Vue Aval

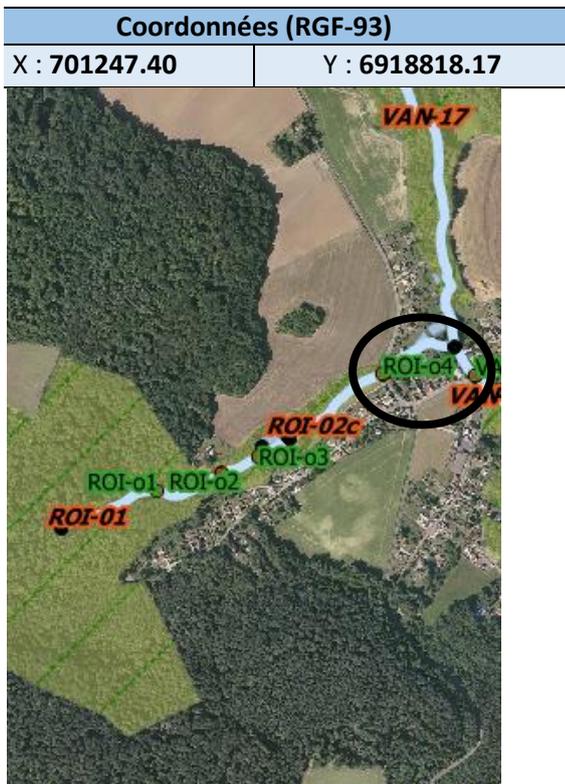


#### 4.2.2.2 ROI-o3



Cette vanne a été installée récemment. Son simple retrait permettrait de rendre le ru franchissable. Pour satisfaire le besoin de pompage, le propriétaire pourra en faire la demande officiellement.

#### 4.2.2.3 ROI-o4

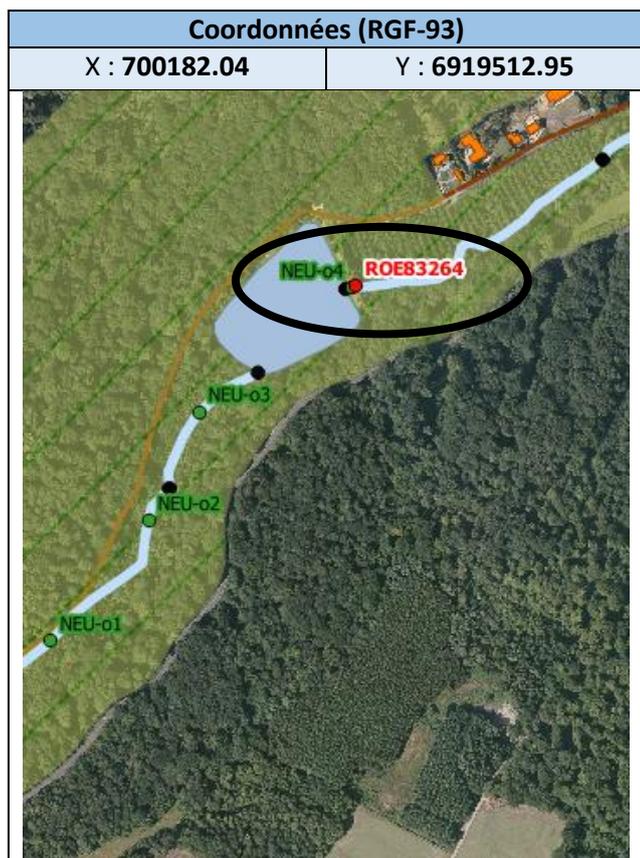


La retenue en amont de l'ouvrage est végétalisée avec un risque de colmatage. L'aval de l'ouvrage crée une petite chute. La restructuration de l'ouvrage permettrait de le rendre franchissable.

#### 4.2.2.4 NEU-02 et 03

Les chutes sont créées par les racines des arbres. Ces obstacles naturels ne sont donc pas à traiter.

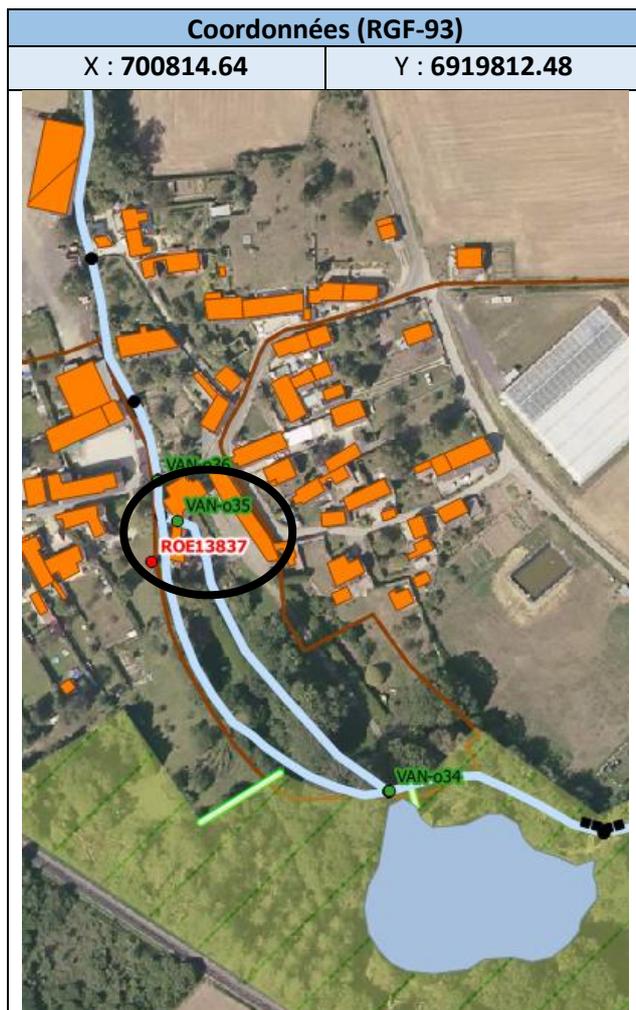
#### 4.2.2.5 ROE83264 NEU-o4



Cet ouvrage se situe à l'aval de l'étang de pêche. La totalité du ru passe dans cet étang, la continuité est impossible à rétablir.

## 4.2.3 Cuise-la-Motte

### 4.2.3.1 ROE13837 VAN-o34 et o35 - Moulin de Génancourt



Le moulin de Génancourt est en très bon état. Il semble que la seule possibilité d'assurer la continuité écologique serait d'installer une passe à poisson, soit sur l'ouvrage lui-même, soit sur la vanne de décharge. Une étude spécifique est nécessaire.

#### 4.2.3.2 ROE14853 VAN-o39 et o45 Moulin du Tileul



Le moulin de Génancourt est en très bon état. Une étude spécifique est nécessaire pour étudier les possibilités de rétablir la continuité écologique.

Ce projet fait l'objet d'une fiche détaillée présentée ci-après.

#### 4.2.3.3 ROE 14837 – VAN o54 à o57 - Château de Cuise la Motte



Ce projet fait l'objet d'une fiche détaillée présentée ci-après.

#### 4.2.3.4 ROE 13992 – VAN o61 - Moulin à huile Fréminet



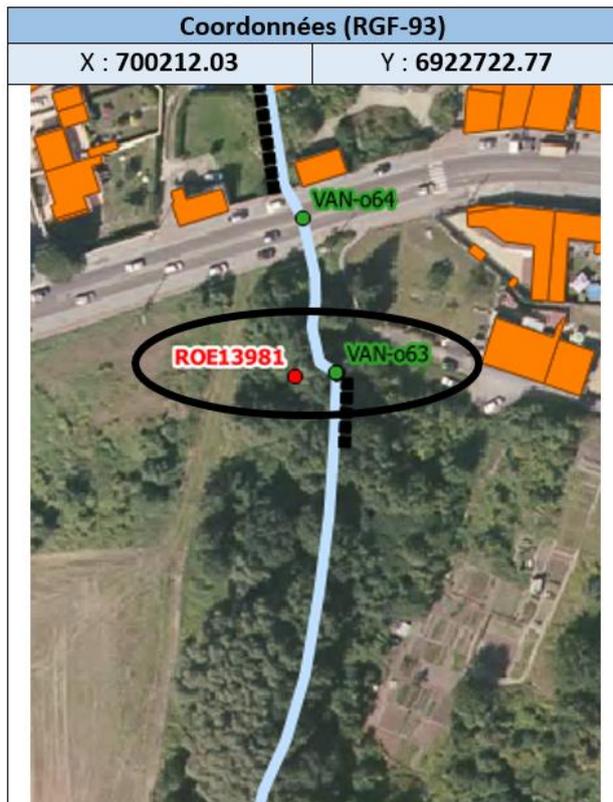
Ce projet fait l'objet d'une fiche détaillée présentée ci-après. Le propriétaire avait déjà fait des démarches lors de notre visite en 2017.

#### 4.2.3.5 ROE91223 – VAN o62



Ce projet doit faire l'objet d'une étude pour déterminer les conditions de son arasement ou de la mise en place d'une rampe en enrochement pour compenser le dénivelé et conserver les niveaux à l'amont.

#### 4.2.3.6 ROE13981– VAN o63



Ce projet fait l'objet d'une fiche détaillée présentée ci-après.

## 4.2.4 Bilan des actions sur les communes de l'Oise

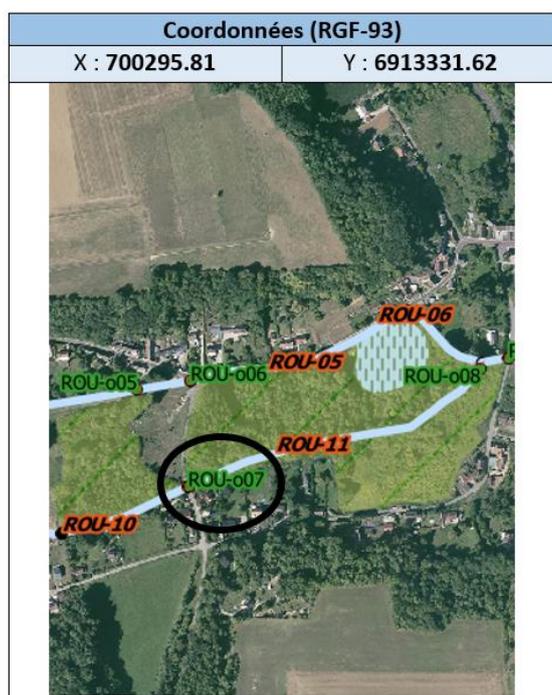
Commune	Cours d'eau	ROE	Code	Scénario 1	Scénario 2
Chelles	Ru de Vandy	ROE13779	VAN-o13	- €	
		ROE41472	VAN-o14 à o18	200 000,00 €	100 000,00 €
		ROE13794	VAN-o22 à o28	200 000,00 €	
			VAN-o30	5 000,00 €	
Saint Etienne Roilaye	Ru de Roilaye		ROI-o02	10 000,00 €	
			ROI-o03	500,00 €	
			ROI-o04	5 000,00 €	
	Ru de Neufontaines		NEU-o2 et o3	- €	
			NEU-o4	- €	
			NEU-o4		
Cuisse la Motte	Ru de Vandy	ROE13837	VAN-o34 à VAN-o35	200 000,00 €	
		ROE14853	VAN-o39 à VAN-o45	200 000,00 €	
		ROE 14837	VAN-o54 à o57	300 000,00 €	150 000,00 €
		ROE13992	VAN-o61	300 000,00 €	150 000,00 €
		ROE91223	VAN o62	50 000,00 €	120 000,00 €
		ROE13981	VAN o63	70 000,00 €	
			<b>TOTAL € HT</b>	1 540 500,00 €	520 000,00 €

## 4.3 Les communes de l'Aisne

### 4.3.1 Retheuil

#### 4.3.1.1 ROU-o07

Cet ouvrage cadre est en mauvais état et n'assure pas la continuité écologique.

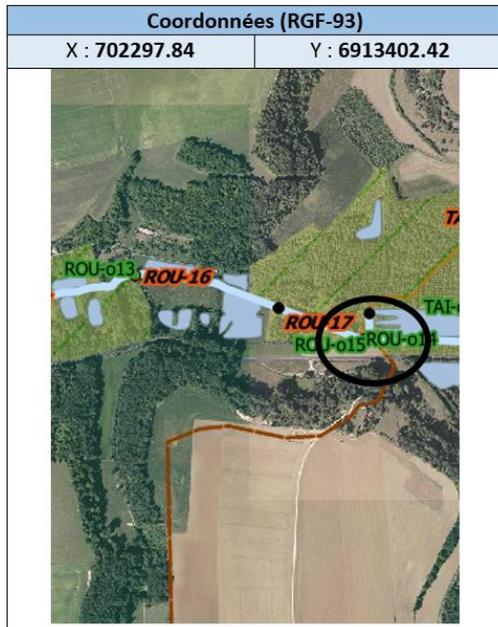


Son aménagement ou remplacement nécessite une étude spécifique.



#### 4.3.1.2 ROU-o14

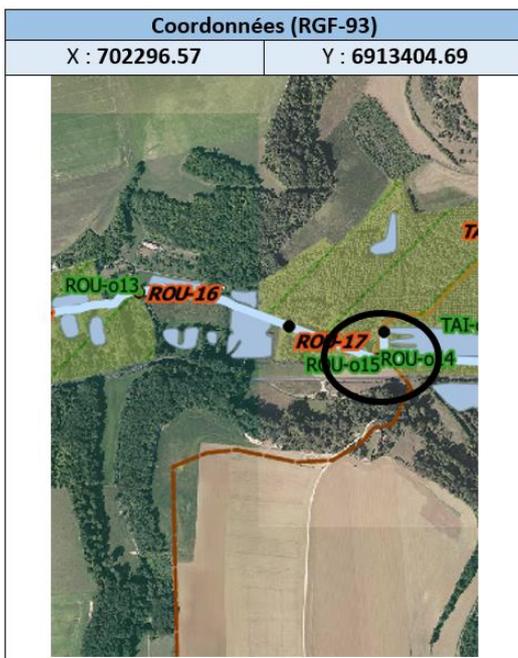
La vanne levante et en mauvais état et présente un renard d'eau sur la rive droite. Sa réfection nécessite une étude spécifique.



Son remplacement nécessite une étude spécifique.

#### 4.3.1.3 ROU-o15

La vanne levante et en mauvais état.

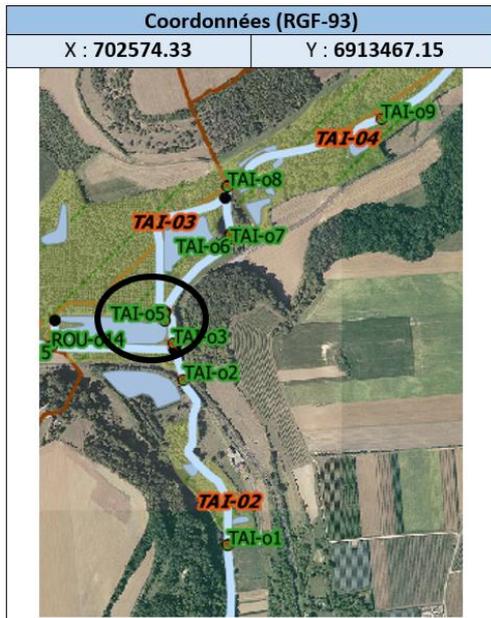


Son remplacement nécessite une étude spécifique.

## 4.3.2 Taillefontaine

### 4.3.2.1 TAI-o4

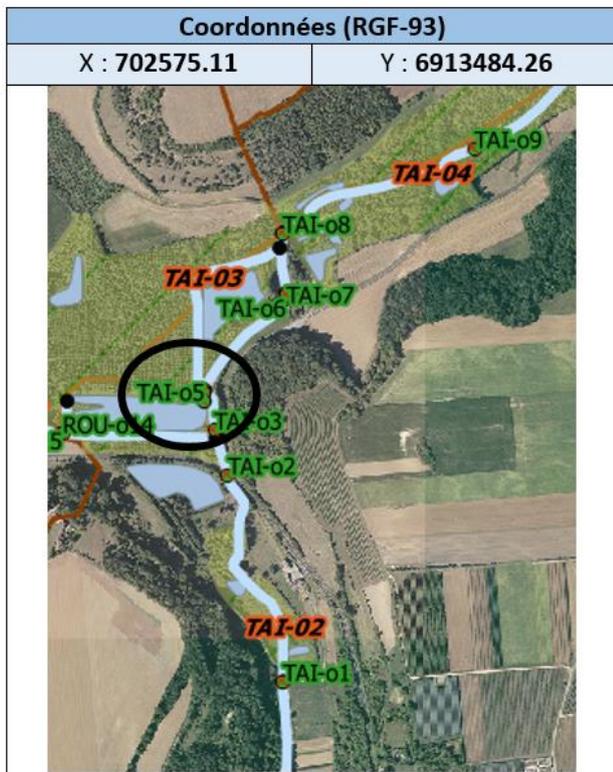
La vanne levante est en bon état.



Les conditions pour le rendre franchissable nécessitent une étude spécifique.

### 4.3.2.2 TAI-o5

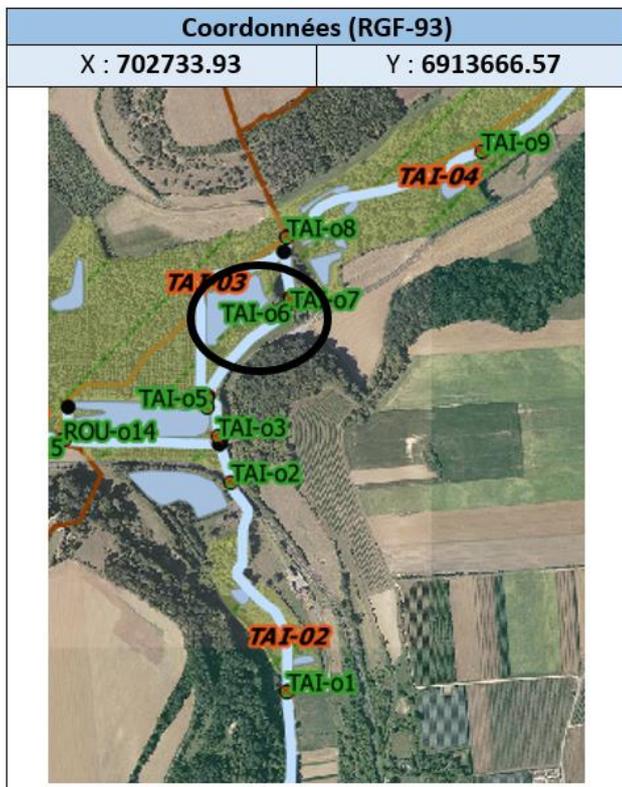
La vanne levante est en état moyen.



Les conditions pour le rendre franchissable nécessitent une étude spécifique.

### 4.3.2.3 TAI-o6

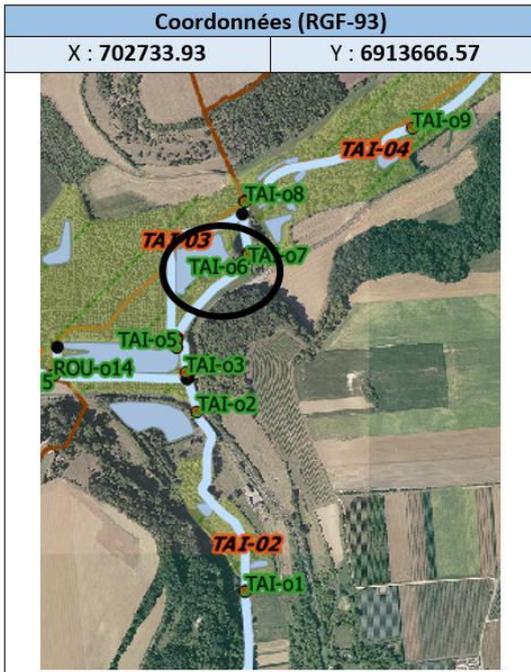
La vanne levante est en bon moyen.



Les conditions pour le rendre franchissable nécessitent une étude spécifique.

#### 4.3.2.4 TAI-o7

Cet ouvrage est une buse d'alimentation du moulin.

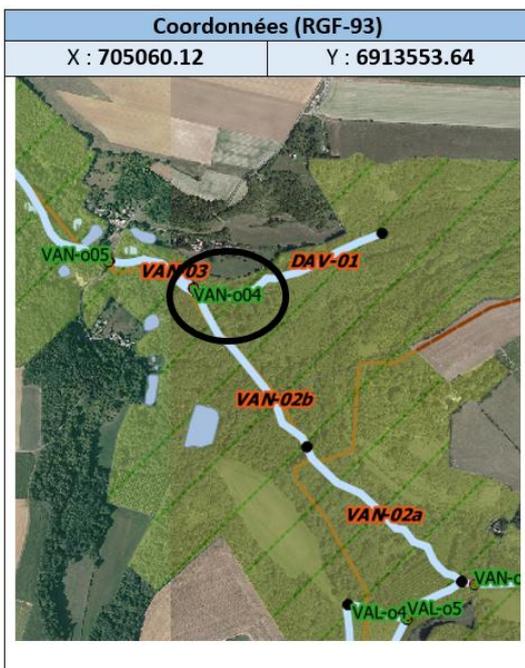


Les conditions pour le rendre franchissable nécessitent une étude spécifique.

### 4.3.3 Mortefontaine

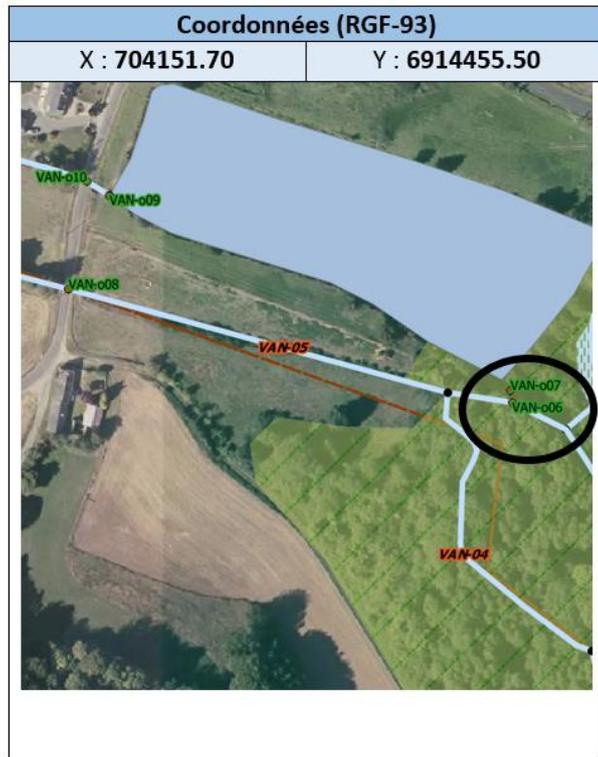
#### 4.3.3.1 VAN-o04

Cette vanne levante n'a plus de fonctionnalité. Son démantèlement ne pose pas de dysfonctionnement.



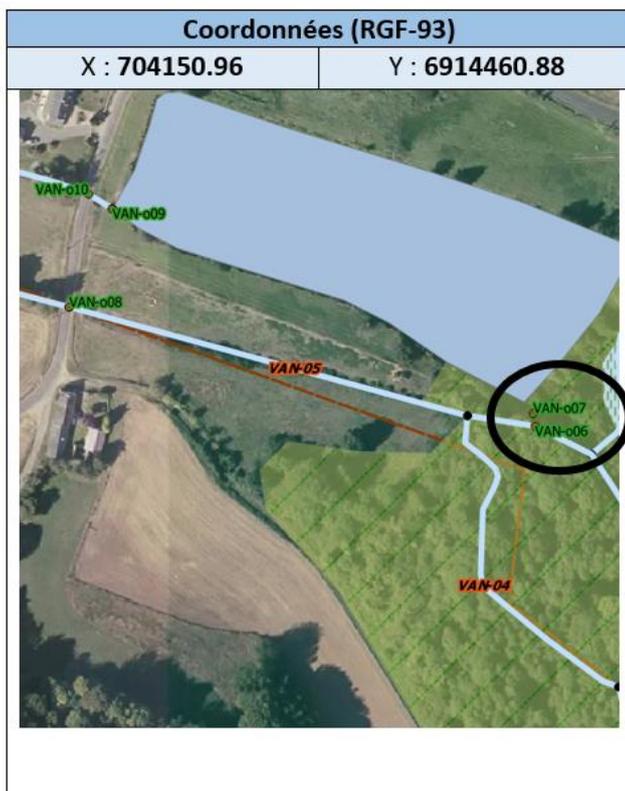
#### 4.3.3.2 VAN-o06

Cette vanne levante n'a plus de fonctionnalité. Son démantèlement ne pose pas de dysfonctionnement.



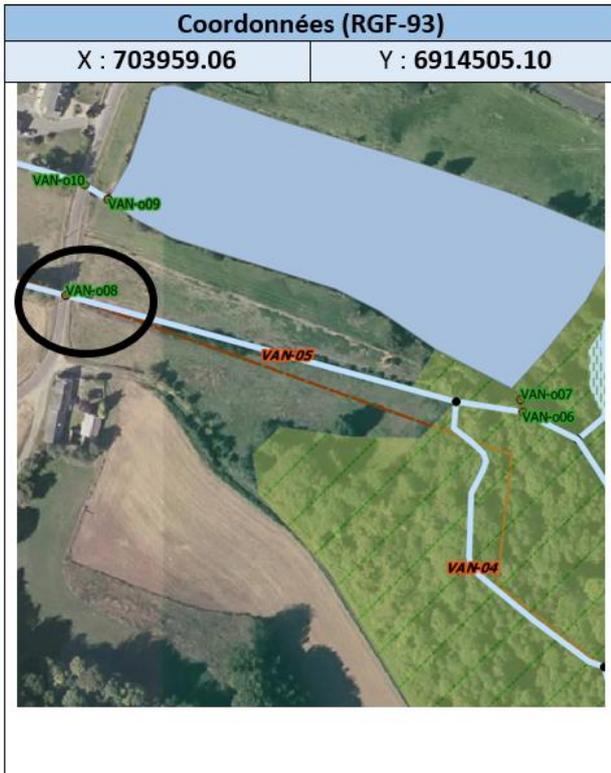
#### 4.3.3.3 VAN-o07

Cette vanne levante permet l'alimentation de l'étang. Son franchissement nécessite une étude spécifique.



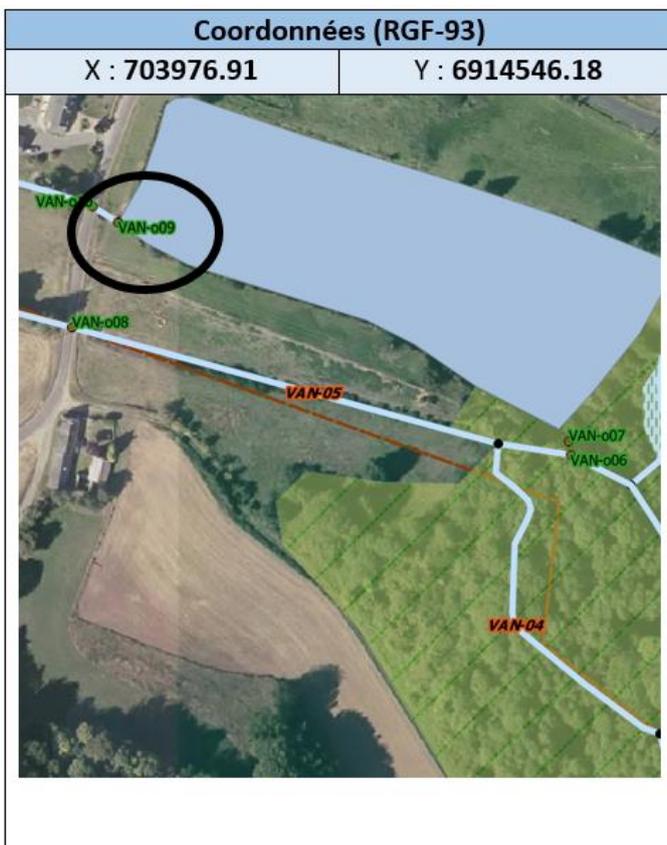
#### 4.3.3.4 VAN-o08

Ce ponceau en mauvais état nécessite une réfection et la pose de blocs à l'aval pour former des pré barrages.



#### 4.3.3.5 VAN-o09

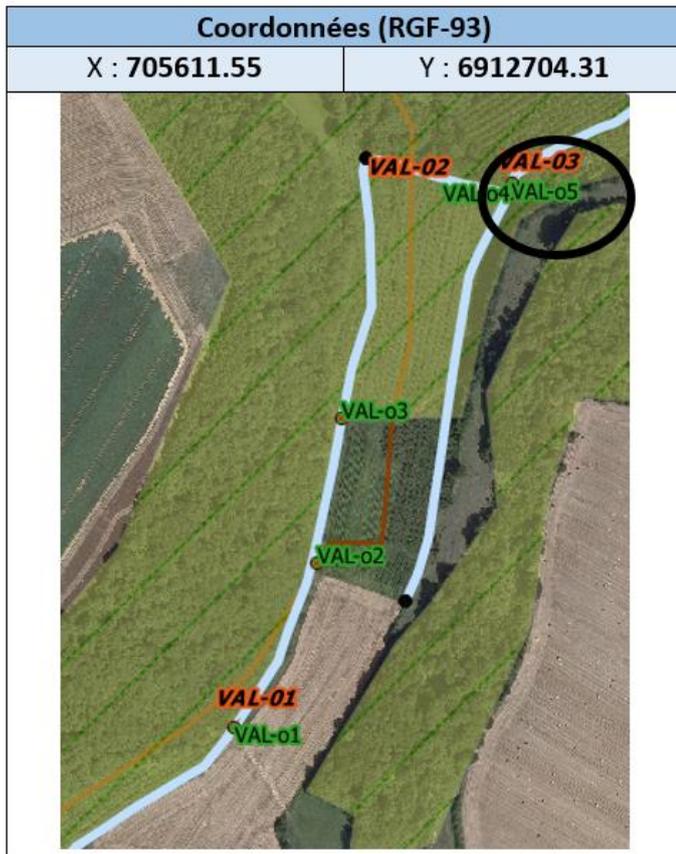
Cet ouvrage nécessite de vérifier la fonctionnalité d'alimentation de l'étang.



## 4.3.4 Vivières

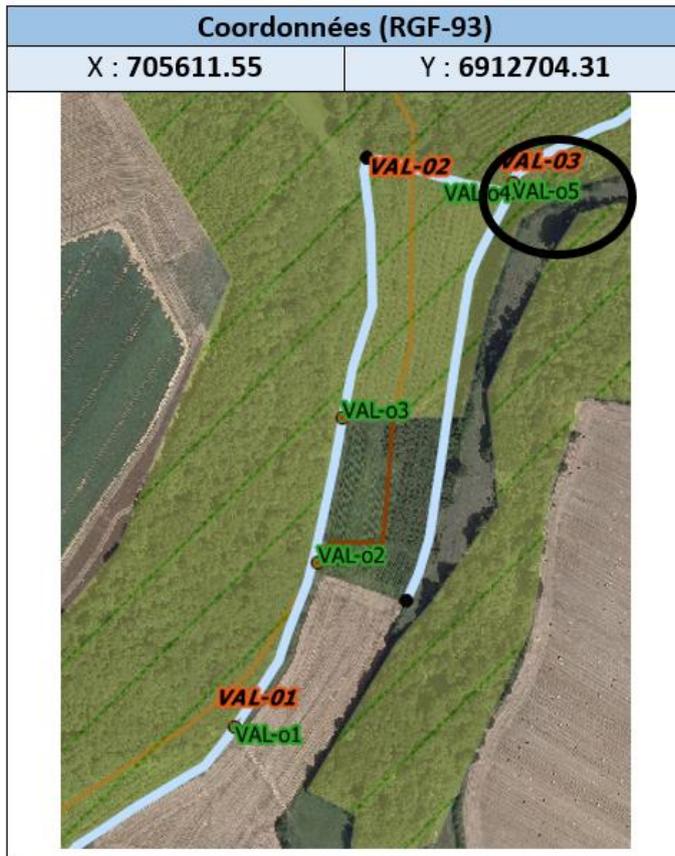
### 4.3.4.1 VAL-o5

Cette buse de diamètre 400 crée une chute de 20cm. La franchissabilité de cet aménagement pourrait être assurée en apportant quelques blocs en aval.



#### 4.3.4.2 VAN-o02

Cette buse de diamètre 400 n'assure que partiellement la continuité écologique. La franchissabilité de cet aménagement pourrait être assurée en apportant quelques blocs en aval.



#### 4.3.5 Bilan des actions sur les communes de l'Aisne

Commune	Cours d'eau	ROE	Code	Scénario 1	Scénario 2
Retheuil	Cours d'eau de la Rouillé		ROU-o07	70 000,00 €	
	Cours d'eau de la Rouillé		ROU-o14	30 000,00 €	
	Cours d'eau de la Rouillé		ROU-o14	30 000,00 €	
Taillefontaine	Cours d'eau de Taillefontaine		TAI-o4	30 000,00 €	
			TAI-o5	30 000,00 €	
			TAI-o6	30 000,00 €	
			TAI-o6	30 000,00 €	
Mortefontaine			VAN-o04	5 000,00 €	
			VAN-o06	5 000,00 €	
			VAN-o06	30 000,00 €	
			VAN-o08	25 000,00 €	
			VAN-o08	50 000,00 €	
Vivières			VAL-o5	5 000,00 €	
			VAN-02	5 000,00 €	
<b>TOTAL € HT</b>				375 000,00 €	- €

#### 4.3.6 Bilan des actions sur l'ensemble des communes (Liste 2 et non inscrits)

<b>TOTAL € HT</b>	1 915 500,00 €	895 000,00 €
-------------------	----------------	--------------

#### 4.3.7 Bilan des actions sur le ru de Vandy (Liste 2)

##### 4.3.7.1 Communes de l'Oise

Commune	Cours d'eau	ROE	Code	Scénario 1	Scénario 2
Chelles	Ru de Vandy	ROE13779	VAN-o13	- €	
		ROE41472	VAN-o14 à o18	200 000,00 €	100 000,00 €
		ROE13794	VAN-o22 à o28	200 000,00 €	
			VAN-o30	5 000,00 €	
Cuise la Motte	Ru de Vandy	ROE13837	VAN-o34 à VAN-o35	200 000,00 €	
		ROE14853	VAN-o39 à VAN-o45	200 000,00 €	
		ROE 14837	VAN-o54 à o57	300 000,00 €	150 000,00 €
		ROE13992	VAN-o61	300 000,00 €	150 000,00 €
		ROE91223	VAN o62	50 000,00 €	120 000,00 €
		ROE13981	VAN o63	70 000,00 €	
<b>TOTAL € HT</b>				1 525 000,00 €	520 000,00 €

##### 4.3.7.2 Communes de l'Aisne

Commune	Cours d'eau	ROE	Code	Scénario 1	Scénario 2
Mortefontaine	Ru de Vandy		VAN-o04	5 000,00 €	
			VAN-o06	5 000,00 €	
			VAN-o06	30 000,00 €	
			VAN-o08	25 000,00 €	
			VAN-o08	50 000,00 €	
Vivières	Ru de Vandy		VAN-02	5 000,00 €	
<b>TOTAL € HT</b>				120 000,00 €	- €

### 4.3.7.3 Rétablissement de la continuité écologique liste 2 global

Commune	Cours d'eau	ROE	Code	Scénario 1	Scénario 2
Chelles	Ru de Vandy	ROE13779	VAN-o13	- €	
		ROE41472	VAN-o14 à o18	200 000,00 €	100 000,00 €
		ROE13794	VAN-o22 à o28	200 000,00 €	
			VAN-o30	5 000,00 €	
Cuise la Motte	Ru de Vandy	ROE13837	VAN-o34 à VAN-o35	200 000,00 €	
		ROE14853	VAN-o39 à VAN-o45	200 000,00 €	
		ROE 14837	VAN-o54 à o57	300 000,00 €	150 000,00 €
		ROE13992	VAN-o61	300 000,00 €	150 000,00 €
		ROE91223	VAN o62	50 000,00 €	120 000,00 €
		ROE13981	VAN o63	70 000,00 €	
Mortefontaine	Ru de Vandy		VAN-o04	5 000,00 €	
			VAN-o06	5 000,00 €	
			VAN-o06	30 000,00 €	
			VAN-o08	25 000,00 €	
			VAN-o08	50 000,00 €	
Vivières	Ru de Vandy		VAN-02	5 000,00 €	
<b>TOTAL € HT</b>				1 645 000,00 €	520 000,00 €

# 5

## Fiches actions

## Fiche action n°1

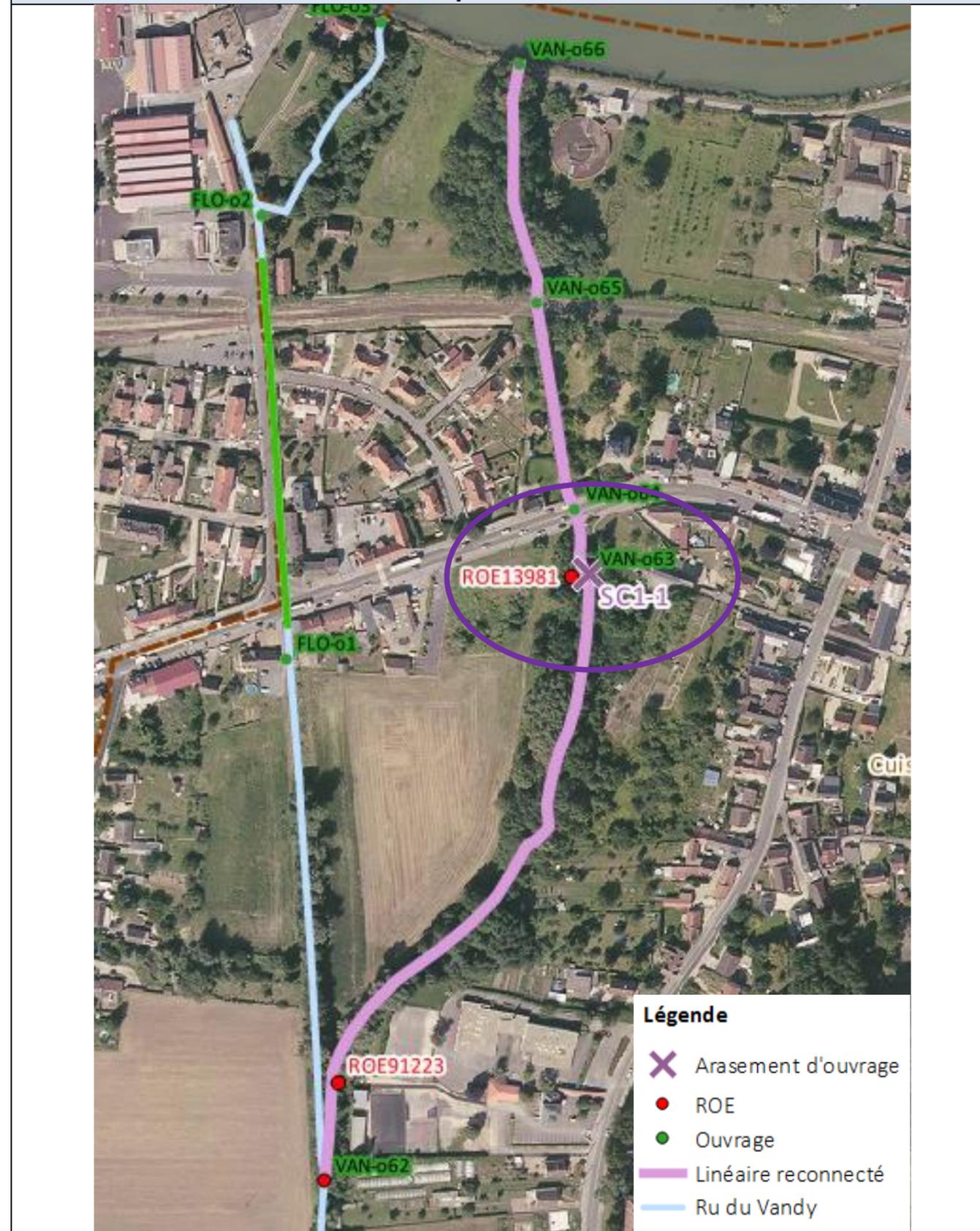
Ouvrage(s) concerné(s)	Identifiant	VAN-o63
	Tronçon	VAN-27
	Commune	Cuise la Motte
	<b>ROE</b>	<b>ROE13981</b>
	Type d'ouvrage	Chute
	Caractéristique(s)	Hauteur : 220cm Largeur : 200cm
	Etat de(s) l'ouvrage(s)	Moyen
Coordonnées (RGF-93)	X : 700 212.03m Y : 6 922 722.77m	



## Préconisation(s) d'action(s)

Opération	Etude :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Levés topographiques</li> <li>Maîtrise d'œuvre</li> </ul>
Rôle attendu	Travaux :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux préparatoires (abattage, accès)</li> <li>Démolition des maçonneries et ventelleries</li> <li>Evacuation des matériaux impropres</li> <li>Remise en état du site</li> </ul>
	Reconnexion du Ru de Vandy depuis son embouchure à l'Aine sur 1 740m (jusqu'à l'ouvrage VAN-o62).
	<b>Coût</b>

## Localisation des préconisations d'actions

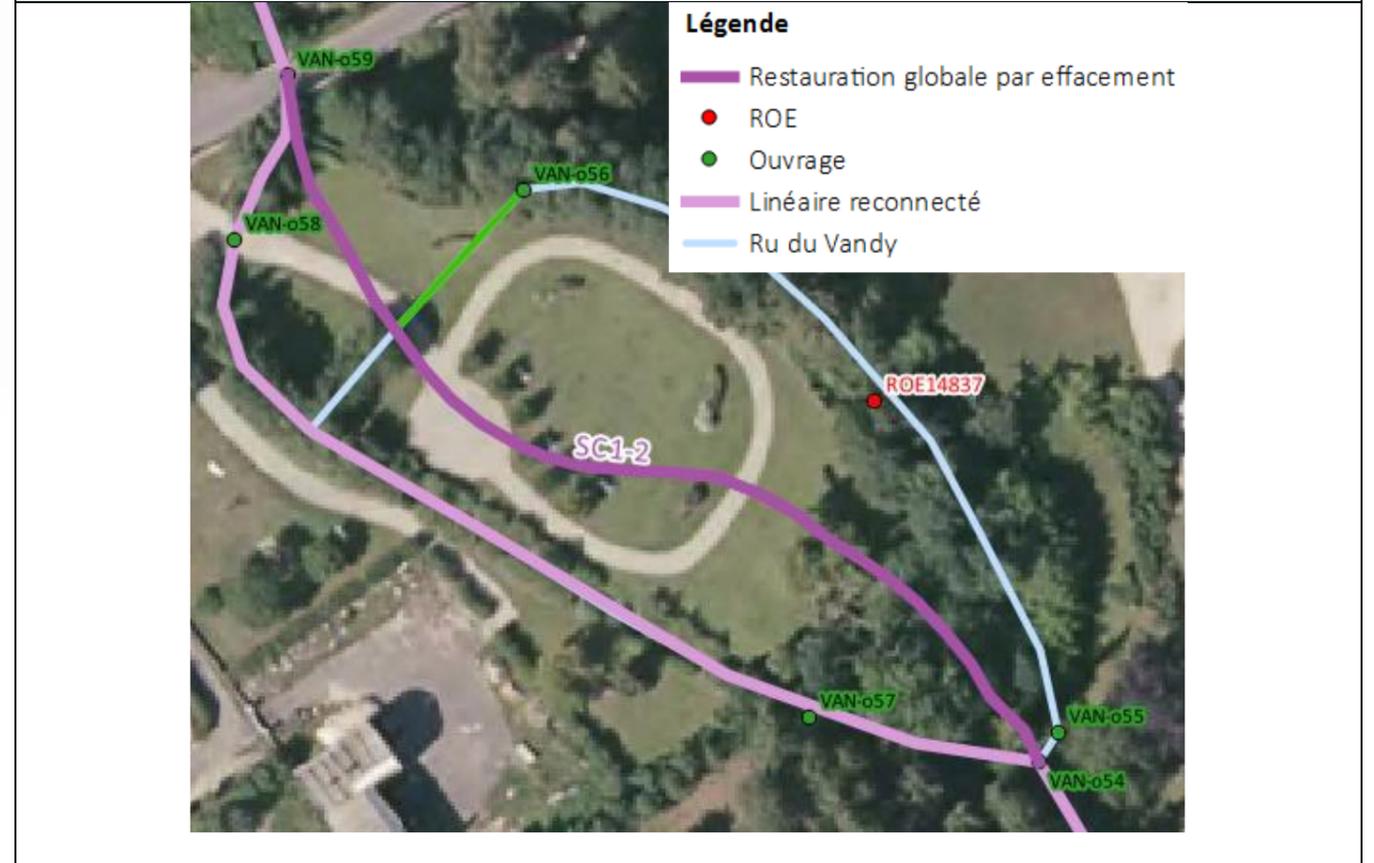


### Fiche action n°2

Ouvrage(s) concerné(s)	Identifiant	VAN-o54 et VAN-o55
	Tronçon	VAN-26c
	Commune	Cuise la Motte
	ROE	<b>ROE14837</b>
	Type d'ouvrage	Vanne levante et déversoir
	Caractéristique(s)	Hauteur : 140cm Largeur : 130cm
	Etat de(s) l'ouvrage(s)	Moyen
Coordonnées (RGF-93)	X : 700 287.87m Y : 6 921 696.18m	



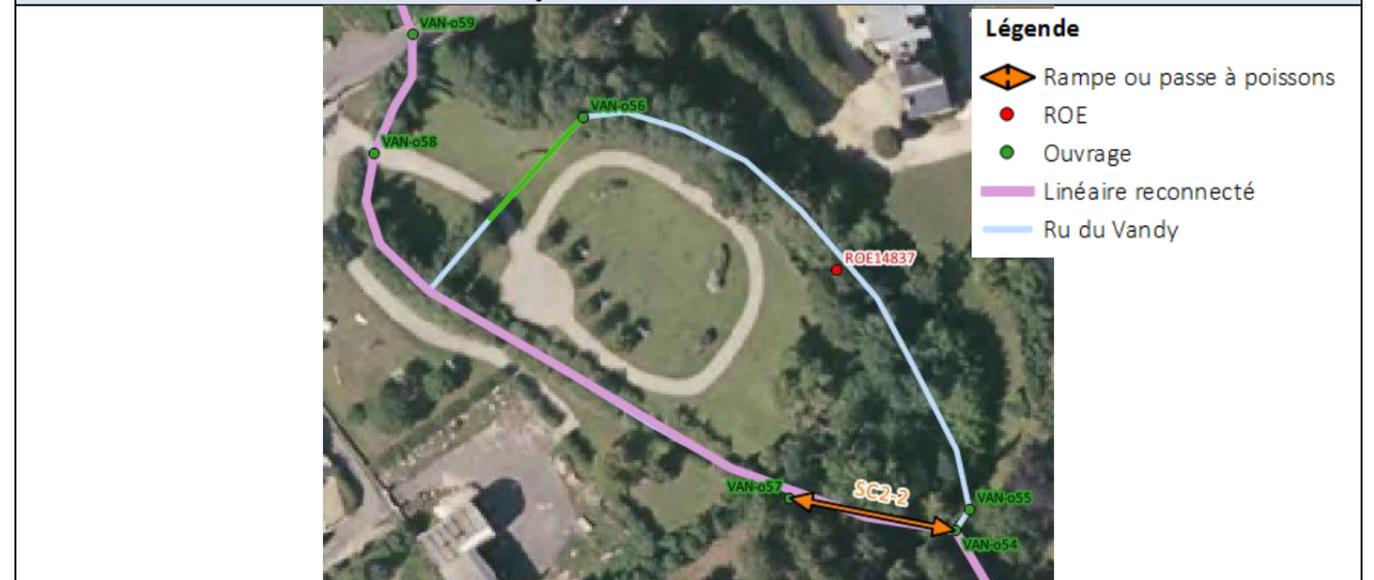
### Localisation des préconisations d'actions scénario 1



### Préconisation(s) d'action(s)

Opération	Etude : <ul style="list-style-type: none"> <li>Levés topographiques</li> <li>Maîtrise d'œuvre</li> </ul>	
Rôle attendu	Reconnexion du Ru de Vandy depuis le moulin à huile Fréminet (VAN-o60) à l'ouvrage VAN-o54, soit un linéaire de 1 740m.	
Scénario	<b>Scénario 1</b>	<b>Scénario 2</b>
Travaux	Restauration globale par effacement des ouvrages entre VAN-o54 et VAN-o59 Linéaire de restauration : 150m	Création d'une rampe ou d'une passe à poissons entre les ouvrages VAN-o54 et VAN-o57
Coût	<b>300 000€ (HT)</b>	<b>150 000€ (HT)</b>

### Localisation des préconisations d'actions scénario 2



### Fiche action n°3

Ouvrage(s) concerné(s)	Identifiant	VAN-22
	Tronçon	VAN-11
	Commune	Chelles
	ROE	<b>ROE13794</b>
	Type d'ouvrage	Vanne levante
	Caractéristique(s)	Hauteur : 60cm Largeur : 130cm
	Etat de(s) l'ouvrage(s)	Moyen
Coordonnées (RGF-93)	X : 702 593.50m Y : 6 917 751.83m	



### Préconisation(s) d'action(s)

Opération	Etude :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Levés topographiques</li> <li>Maîtrise d'œuvre</li> </ul>
Rôle attendu	Travaux :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration par le réaménagement du bras de contournement</li> <li>Création d'une rampe ou d'une passe à poissons</li> </ul>
Coût	Reconnexion du Ru de Vandy de l'ouvrage VAN-o30 à VAN-o17, soit un linéaire de 1 300m <b>200 000€ (HT)</b>

### Localisation des préconisations d'actions scénario 1

#### Légende

- Création d'une rampe ou passe à poissons
- Restauration du bras de contournement
- ROE
- Ouvrage
- Linéaire reconnecté
- Ru du Vandy



### Fiche action n°4

Ouvrage(s) concerné(s)	Identifiant	VAN-o14
	Tronçon	VAN-10a
	Commune	Chelles
	<b>ROE</b>	<b>ROE41472</b>
	Type d'ouvrage	Déversoir
	Caractéristique(s)	Hauteur : 95cm
		Largeur : 215cm
Etat de(s) l'ouvrage(s)	Moyen	
Coordonnées (RGF-93)	X : 702 698.45m	
	Y : 6 917 085.90m	

### Localisation des préconisations d'actions scénario 1



### Préconisation(s) d'action(s)

Opération	Etude : <ul style="list-style-type: none"> <li>Levés topographiques</li> <li>Maîtrise d'œuvre</li> </ul>	
Rôle attendu	Reconnexion du Ru de Vandy depuis le moulin de Brunehaut (Van-o17) à l'ouvrage VAN-o8, soit un linéaire de 3 670m.	
Scénario	<b>Scénario 1</b>	<b>Scénario 2</b>
Travaux	Restauration globale par la réhabilitation du bras de contournement et l'effacement du déversoir (VAN-o14) Linéaire de restauration : 215m	Création de deux rampes ou passe à poissons.
Coût	<b>200 000€ (HT)</b>	<b>100 000€ (HT)</b>

### Localisation des préconisations d'actions scénario 2

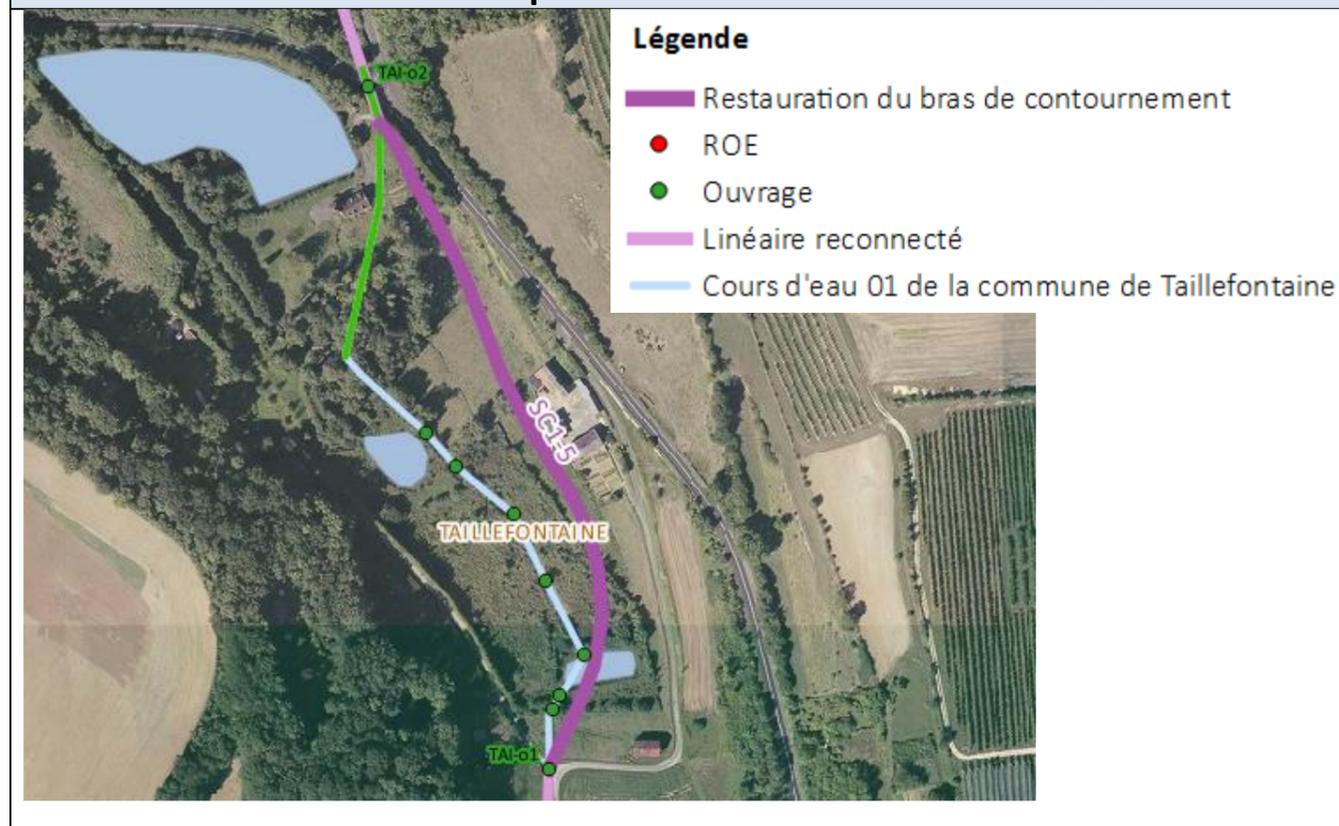


### Fiche action n°5

Ouvrage(s) concerné(s)	Identifiant	TAI-o1
	Tronçon	TAI-01
	Commune	Taillefontaine
	<b>ROE</b>	-
	Type d'ouvrage	Succession de bassins
	Caractéristique(s)	-
	Etat de(s) l'ouvrage(s)	Bon
Coordonnées (RGF-93)	X : 702 729.15m Y : 6 912 912.91m	



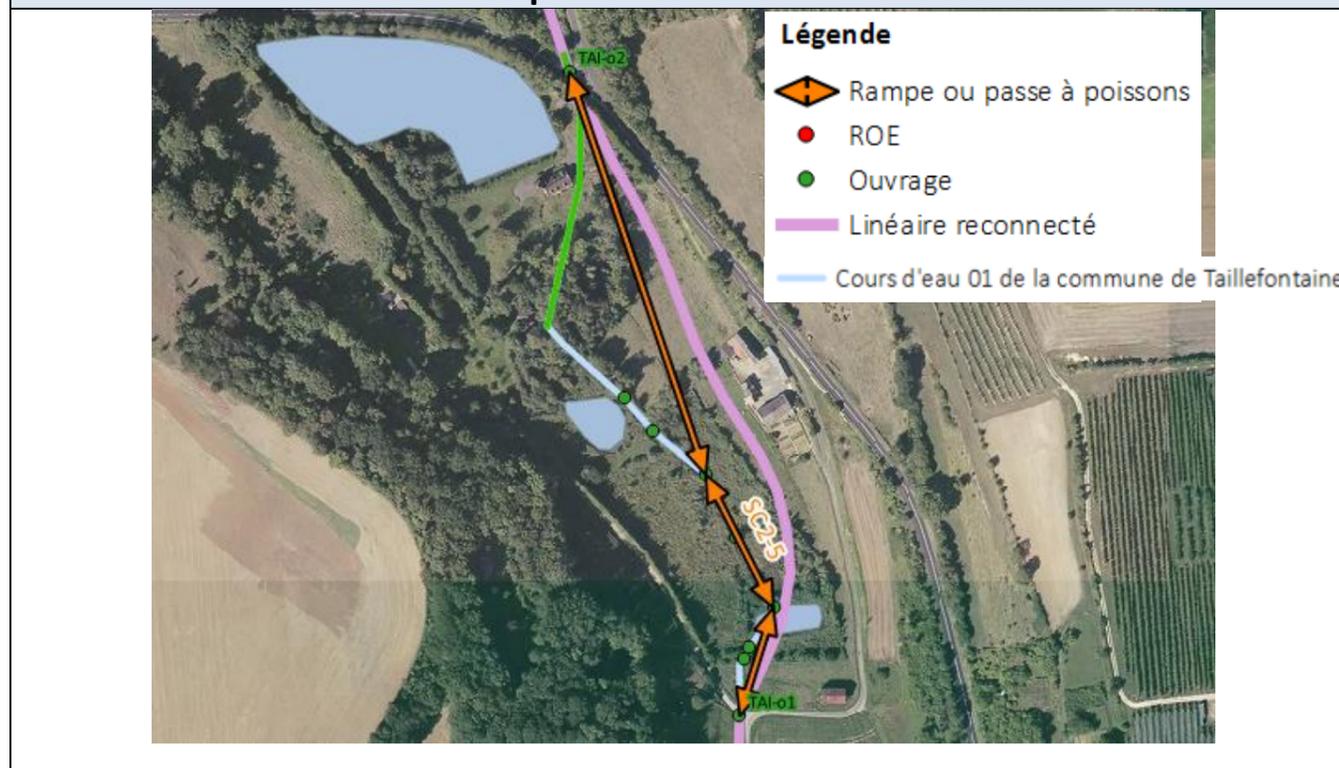
### Localisation des préconisations d'actions scénario 1



### Préconisation(s) d'action(s)

Opération	Etude :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Levés topographiques</li> <li>Maîtrise d'œuvre</li> </ul>	
Rôle attendu	Reconnexion du cours d'eau depuis l'ouvrage TAI-o1 à la confluence avec le Vandy, soit un linéaire de 2 880m. Il est possible de conserver la succession d'étangs en eau en répartissant les débits.	
Scénario	<b>Scénario 1</b>	<b>Scénario 2</b>
Travaux	Restauration globale du secteur pour assurer la continuité écologique et diminuer les inondations. Il est possible de conserver la succession d'étangs en eau en répartissant les débits. Linéaire de restauration : 215m	Création d'une succession de rampes ou passes à poissons
Coût	<b>100 000€ (HT)</b>	<b>200 000€ (HT)</b>

### Localisation des préconisations d'actions scénario 2



### Fiche action n°6

Ouvrage(s) concerné(s)	Identifiant	VAN-o60
	Tronçon	VAN-27a
	Commune	Cuise la Motte
	<b>ROE</b>	<b>ROE13992</b>
	Type d'ouvrage	Vanne levante et déversoir
	Caractéristique(s)	Hauteur : 120cm Largeur : 150cm
	Etat de(s) l'ouvrage(s)	Bon
Coordonnées (RGF-93)	X : 700 112.80m Y : 6 925 101.32m	



### Localisation des préconisations d'actions scénario 1

#### Légende

- Création d'un bras de contournement
- ROE
- Ouvrage
- Linéaire reconnecté
- Ru de Vandy



### Préconisation(s) d'action(s)

Opération	Etude :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Levés topographiques</li> <li>• Maîtrise d'œuvre</li> </ul>	
Rôle attendu	<p><b>A noter qu'une étude a été réalisée pour assurer la continuité écologique. Il a été préconisé l'instauration d'une passe à poissons.</b></p> <p>Reconnexion du Ru de Vandy depuis l'ouvrage VAN-o62 à VAN-o54, soit un linéaire de 915m.</p> <p>A noter que l'ouvrage VAN-o62 (Vanne levante) est à ouvrir pour assurer la continuité écologique vers l'aval.</p>	
Scénario	<b>Scénario 1</b>	<b>Scénario 2</b>
Travaux	Restauration globale du secteur pour assurer la continuité écologique par la création d'un bras de contournement Linéaire :	Création d'une rampe ou passe à poissons
Coût	<b>100 000€ (HT)</b>	<b>70 000€ (HT)</b>

### Localisation des préconisations d'actions scénario 2

#### Légende

- ◆ Rampe ou passe à poissons
- ROE
- Ouvrage
- Linéaire reconnecté
- Ru du Vandy





Période d'intervention (recommandée "en bleu")

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Restauration
Entretien

### Objectifs visés

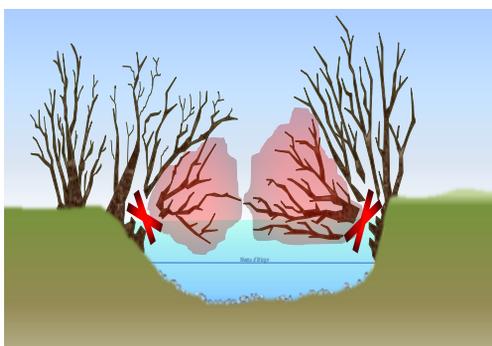
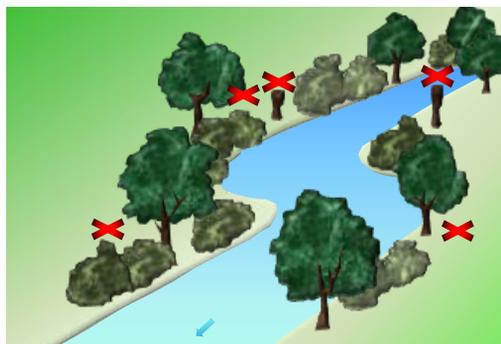
Eviter l'érosion des berges et la formation d'embâcles	Favoriser et freiner l'écoulement des crues
Préserver ou restaurer la diversité des habitats piscicoles	Maintenir ou améliorer la diversité des boisements
Préserver ou réhabiliter la qualité de l'eau	Contrôler le développement de la végétation aquatique

### Principes généraux

La végétation des berges (ripisylve) est ici considérée comme l'ensemble des végétaux qui se développent entre le niveau moyen et le sommet de la berge. Une ripisylve équilibrée et fonctionnelle assure la stabilité des berges. La présence d'un ombrage sur le cours d'eau limite le réchauffement et la prolifération de la végétation aquatique. A contrario, l'absence de ripisylve engendre un réchauffement des eaux et un surdéveloppement des herbiers aquatiques. Il est donc essentiel de bien gérer la ripisylve en alternant les zones d'ombre et de lumière afin de diversifier un maximum le milieu naturel (strates, espèces, ...).

### Description technique

#### Entretien de la ripisylve



#### Recommandations :

- Couper les arbres, malades, vieillissant ou penchant
- Réaliser des éclaircies lorsque le couvert est dense
- Réaliser un élagage sélectif des branches basses
- Mise en andain ou broyage des résidus de coupe
- Mise en têtard des saules (tout les 8 - 10 ans)

### Coûts

Arbre isolé (ø 20 - 50 cm) : 100€ HT / unité  
 Arbre isolé (ø 50 - 70 cm) : 200€ HT / unité  
 Arbre isolé (ø >70 cm) : 400€ HT / unité

Taille d'un saule têtard : 200 € HT / unité  
 Elagage et coupe sélectives : 3 à 5 € / ml

### A Proscrire

- Coupe à blanc et débroussaillage systématique des abords du cours d'eau (banalisation de la végétation)
- Entretien la même année d'un linéaire trop important (homogénéisation des classes d'âges)
- Laisser la végétation en berge en période de hautes-eaux (risque d'embâcles)
- Retirer les souches de la berge
- Débroussaillage et désherbage chimique

Période d'intervention (recommandée "en bleu")

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Restauration

Entretien

### Objectifs visés

Favoriser l'écoulement des crues

Diminuer le risque d'apport et d'accumulation de bois mort

Préserver ou restaurer la diversité des habitats piscicoles

Eviter l'érosion des berges

### Principes généraux

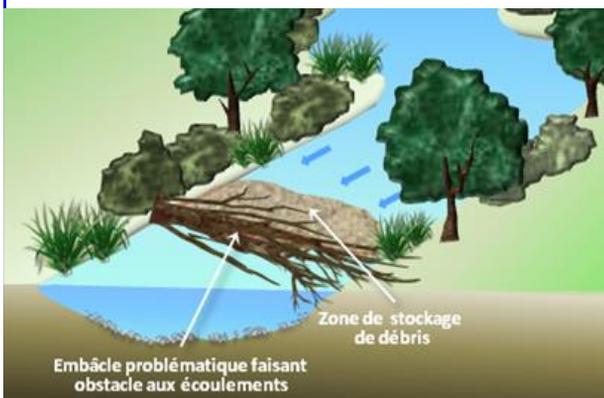
Les embâcles résultent de l'accumulation de bois et autres débris coincés sur des obstacles dans le lit mineur, tels que les souches, troncs en travers du lit, clôture, pont, ... Ces embâcles peuvent former de véritables bouchons favorisant les inondations par augmentation de la ligne d'eau en amont et ils peuvent également être à l'origine de déviation du courant ayant parfois pour conséquence d'éroder la berge. Par ailleurs, ils peuvent constituer d'excellents habitats pour la faune aquatique. Ils constituent un élément important dans l'équilibre de l'écosystème rivière : abris, protection, nourriture pour les poissons et autres espèces vivants.

Par ailleurs, sur les petits cours d'eau très encombrés, les embâcles engendrent une banalisation des habitats par effet de retenue. Ainsi, l'enlèvement d'embâcles permettra d'augmenter la vitesse du courant et ainsi dégager la granulométrie grossière propice au frai des salmonidés. De plus, lorsqu'ils sont nombreux, ils peuvent entraîner une dégradation de la qualité physico-chimique par réchauffement de l'eau stagnante, absence d'oxygénation et eutrophisation aggravée.

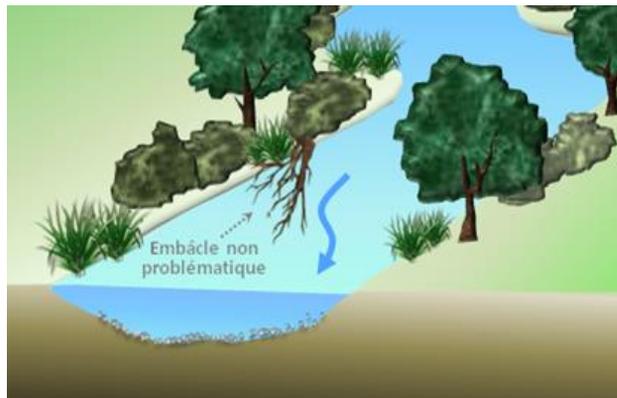
Selon les cas de figure (type de cours d'eau, problèmes posés, urgence), il faudra procéder à leur retrait ou plutôt les conserver.

### Description technique

#### Retrait sélectif



Embâcle problématique



Embâcle écologique

#### Recommandations :

Enlever certains embâcles après réflexion sur les positifs, négatifs et les impacts associés

Veiller à ne pas déstabiliser la berge et détruire le lit de la rivière en employant de gros engins

Exporter les branches extraites de l'eau hors de la portée des crues

Evacuer les déchets d'origine anthropique (plastique, ferrailles, ...) par la voie du recyclage ou mise en décharge

Evacuer les sédiments accumulés éventuellement en amont de l'embâcle

Stabiliser la berge dans le cas d'un arbre déraciné

Possibilité de déplacer ou fixer l'embâcle (formation d'un embâcle écologique)



## NETTOYAGE DU LIT ET DES BERGES

Code Fiche  
E3

Période d'intervention (recommandée "en bleu")

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Restauration

Entretien

### Objectifs visés

Préserver ou réhabiliter la qualité de l'eau

Restaurer la qualité et la diversité des habitats piscicoles

### Principes généraux

La rivière a pendant longtemps été considérée comme exutoire des eaux usées et des déchets divers dans un souci de facilité d'évacuation. Avec la réglementation sur l'eau, les rejets d'eaux usées domestiques ont de plus en plus été traités au niveau des stations d'épuration. Les dépôts de déchets restent au contraire encore trop nombreux sur les berges en bordure de rivière, notamment le long de jardins privés ou communaux (déchets verts, plastiques, ...). Ces dépôts de déchets forment parfois de véritables bourrelets canalisant la rivière et empêchant l'accès aux zones d'expansion de crue. Ils sont parfois également susceptibles de créer des embâcles et occasionnent avec le temps des pollutions sur le milieu. La seule méthode consiste au nettoyage manuel par un ramassage manuel et mise en décharge des déchets.

### Description technique

#### Nettoyage du lit et des berges



Exemple de déchets anthropiques déposés dans le lit et sur les berges

#### Recommandations :

Réaliser un nettoyage manuel du lit par parcours systématique à pied

Réaliser un nettoyage manuel des berges notamment au niveau des jardins privés et jardins communaux

Exporter les déchets en dehors du milieu naturel et mise en décharge

Faire respecter une bande minimale de 5 mètres entre les dépôts de déchets verts et la berge de la rivière

#### Coûts

5 à 15€ HT / ml (variable en fonction de la densité de déchets à évacuer)

#### A Proscrire

Intervention dans le lit mineur pendant les période de reproduction et de nidification

Dépôt des déchets en berge (formation d'un bourrelet et pollution du milieu)



## GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Code Fiche  
E4

Période d'intervention (recommandée "en bleu")

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Restauration  
Entretien

### Objectifs visés

Limiter la prolifération des espèces indésirables  
Maintenir ou améliorer la diversité des boisements

Eviter l'érosion des berges  
Préserver ou restaurer la diversité des habitats aquatique

### Principes généraux

La prolifération accrue de végétations exotiques (Renouée du Japon, Impatience de l'Himalaya, Buddleia) entraîne de multiples nuisances et un appauvrissement du milieu. Cette végétation entre directement en concurrence avec les espèces indigènes et induit une perte considérable de diversité si les foyers ne sont pas gérés.

### Description technique

#### Renouée du Japon

La Renouée du Japon est une plante vivace à rhizome d'origine asiatique. C'est une plante pionnière qui a la capacité de conquérir rapidement les terrains nus ou perturbés (terrains remaniés, tas de gravats, berges après une crue, talus de voie ferrée, bord de route).

Le pouvoir de colonisation très important de la Renouée du Japon (vivacité des organes souterrains, dissémination des fragments de tige et racines par transport ou par voie d'eau) colonise rapidement le milieu et concurrence de manière préjudiciable la flore indigène.

#### Recommandations :

Les moyens de lutte connus à ce jour contre la Renouée du Japon ne sont applicables que sur de faibles peuplements au stade initial d'envahissement.

#### Pied isolé :

Arracher les pieds existants, ainsi que les racines

Eviter la multiplication des boutures par fragmentation des pieds (récupérer soigneusement et brûler les fragments coupés)

Arracher les nouveaux pieds lorsque les touffes sont peu importantes (cela suppose une surveillance importante)

#### Massifs :

Faucher jusqu'à épuisement - répéter l'opération 5 à 6 fois par an pendant la période végétative - Opération à réaliser jusqu'à épuisement de la station (minimum 3 ans)

Eviter la multiplication des boutures par fragmentation des pieds (récupérer soigneusement et brûler les fragments coupés)

#### Actions alternatives :

Planter des arbustes après les opérations de fauche (paillage, feutre géotextile biodégradable)

Bachage des massifs à l'aide d'une bâche noire épaisse

La ronce inhiberait également le développement de la Renouée

### Coûts

Arrachage et décapage avec évacuation en CET : 300€ HT / ml

Fauchage et exportation des produits (début d'envahissement) : 15€ HT / ml / passage

### A Proscrire

Traitement des espèces invasives avec des produits de traitement

Laisser les résidus de fauche en berge (dissémination importante)

Exporter les résidus de fauche dans un autre endroit (dissémination importante)

Dépôt des résidus en déchetterie ou fabrication de compost

Période d'intervention (recommandée "en bleu")

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Restauration
Entretien

## Objectifs visés

Eviter l'érosion des berges

Limiter l'impact du bétail sur le milieu naturel

Préserver ou restaurer la diversité des habitats piscicoles

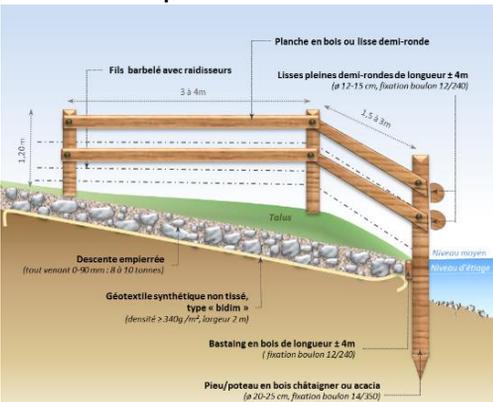
Préserver ou réhabiliter la qualité de l'eau

## Principes généraux

De nombreuses prairies pâturées sont présentes en bordure de rivière. L'abreuvement des animaux se fait souvent par un accès direct à la rivière. Ceci est source de perturbations multiples : apport de matières en suspension, déstabilisation des berges, consommation de la végétation, ... Il est ainsi nécessaire de mettre en place des abreuvoirs. Plusieurs types existent et permettent de trouver une solution adaptée aux contraintes naturelles et au système d'élevage existant (nombre de bêtes, cheptel, ...)

## Description technique

### Abreuvoir rustique



### Matériaux :

Pieux et longrines en bois (châtaigner ou acacia)

Visserie : tiges filetées / Raccord clôture

Geotextile bidim et empierrement tout-venant (0-90 mm)

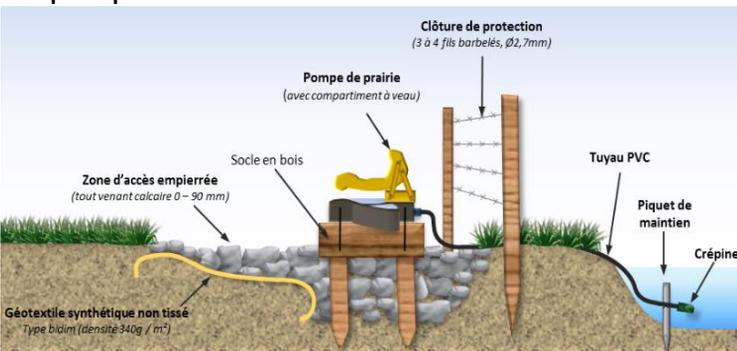
### Recommandations :

Lieu d'implantation optimal

Décaisser le terrain de 25 cm pour obtenir un empierrement conséquent

Réaliser une pente douce (plus douce possible)

### Pompe de prairie



### Matériaux :

Buvette mécanique (avec compartiment veau)

Support bois

Geotextile bidim et empierrement

### Recommandations :

Positionner la buvette sur support fixe

Immerger la crépine et maintenir sous l'eau

## Coûts

Abreuvoir rustique : 1000 à 1500 € HT

Pompe de prairie : 750 à 850 € HT

## A Proscrire

Absence de clôture de part et d'autre de l'abreuvoir

Pente trop verticale

Mauvais calage de l'abreuvoir (hors période d'étéage)

Construction de l'abreuvoir dans un méandre (risque d'érosion ou de sédimentation)

Utilisation de matériaux non conforme (traverse de chemin de fer, bois traité, ...)



## AMENAGEMENT D'UNE CLÔTURE

Code Fiche  
R2

Période d'intervention



Restauration  
Entretien

### Objectifs visés

Eviter l'érosion des berges

Limiter l'impact du bétail sur le milieu naturel

Favoriser la régénération naturelle de la ripisylve

Préserver ou réhabiliter la qualité de l'eau

### Principes généraux

De nombreuses prairies pâturées sont présentes en bordure de rivière. L'abreuvement des animaux se fait souvent par un accès direct à la rivière. Ceci est source de perturbations multiples : apport de matières en suspension, déstabilisation des berges, consommation de la végétation, ... Il est ainsi nécessaire de mettre en place des clôtures en bordure de cours d'eau. Plusieurs types existent : clôture fixe barbelé ou clôture électrique temporaire. Les critères de choix sont multiples (cheptel, niveau de la rivière en crue, activité pêche, ...). Dans le dernier cas, des dispositifs de franchissement peuvent compléter la mise en défens des rivières.

### Description technique

#### Clôture fixe barbelé



#### Matériaux :

Pieux bois (ø14-16 cm - longueur 2,5 m) - Châtaigner / Acacia

#### Recommandations :

Ecartement des pieux (3 à 3,5 m)

Jambe de force tous les 50 m maximum

Clôture en haut de berge - retrait de 1 mètre du cours d'eau

Fixation des fils : chaines

#### Clôture électrique



#### Matériaux :

Pieux bois équipés d'isolateur plastique

Fil galvanisé lisse - Electrification - Tendeur ressort

#### Recommandations :

Fil à placer à 0,8 m du sol

Pieux bois ou poteaux plastiques démontables

Placer en haut de berge

Pas de torsade ou nœud du fil (fragilité du système)

### Coûts

Fixe : 8 à 10 € HT le ml (4 fils)

Electrique : 6 à 8 € HT le ml

Système alimentation (electrificateur) : 400 € à 600 € HT

### A Proscrire

Limitation de l'accès pour l'entretien

Retrait indispensable de la clôture en haut de berge pour stabilité des pieux

Clôture en travers le lit de la rivière

Période d'intervention

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Restauration
Entretien

## Objectifs visés

Eviter l'érosion des berges

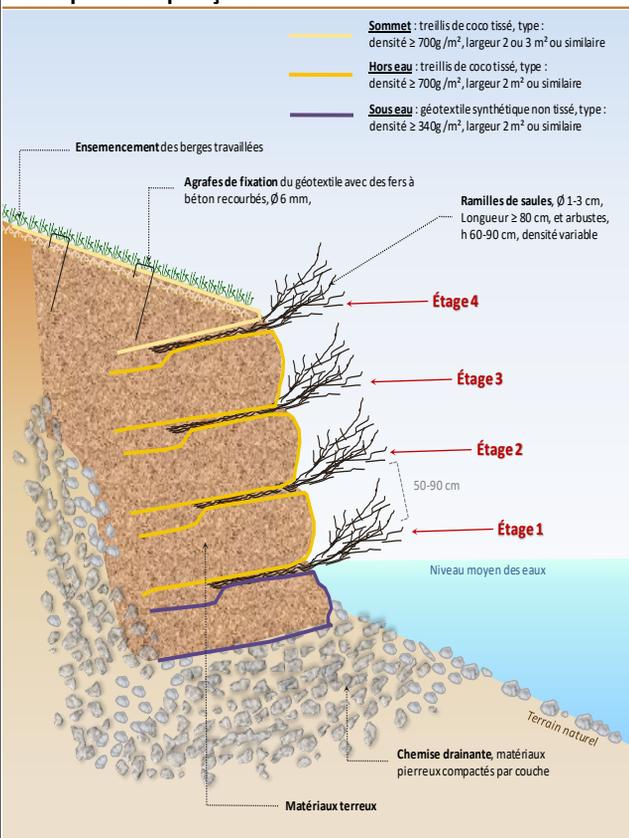
Préserver ou restaurer la diversité des habitats piscicoles

## Principes généraux

L'érosion des berges est un phénomène dynamique naturel qui peut être aggravé par diverses origines : accès du bétail, embâcles, absence de végétation, présence de nuisibles (ragondin, rats musqués). L'érosion excessive des berges entraîne de multiples perturbations sur le milieu (difficulté de fixation de la ripisylve, colmatage des fonds, élargissement du lit, perte d'habitats, ... La réfection des berges doit se faire uniquement si un enjeu ou risque est présent. Le génie végétal présente des alternatives naturelles permettant de stabiliser les berges et pérenniser l'aménagement par reprise du système racinaire de la végétation.

## Description technique

### Lit de plants et plantons



### Matériaux :

Géotextile biodégradables coco

Terre végétale - matériaux pierreux

Ramilles de saules vivantes (> 1 m)

### Recommandations :

Talutage en pente douce des berges (haut de berge)

Mise en place du géotextile (remplissage matériaux terreux)

Former un boudin de 50 - 90 cm de hauteur

Mise en place de ramilles entre chaque étage

Mise en place d'un géotextile en haut de berge

Ensemencement de berge ou bouturage

## Coûts

Environ 30 € HT / étage / ml

Enrochement éventuel pied de berge : 100 € HT / m<sup>3</sup>

## A Proscrire

Mise en place de protection sur des zones sans enjeu

Intervention en période défavorable (reproduction des espèces / végétalisation de l'aménagement)

Absence de géotextile (risque de lessivage et dégradation de l'ouvrage)

Absence de protection (rongeurs)



## PROTECTION DE BERGES EN GENIE VEGETAL

Code Fiche  
R4

Période d'intervention

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Restauration

Entretien

### Objectifs visés

Eviter l'érosion des berges

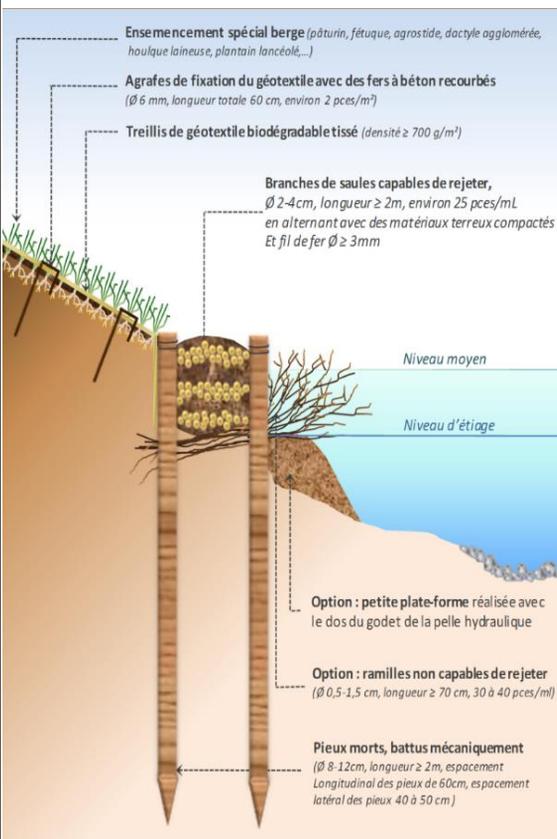
Préserver ou restaurer la diversité des habitats piscicoles

### Principes généraux

L'érosion des berges est un phénomène dynamique naturel qui peut être aggravé par diverses origines : accès du bétail, embâcles, absence de végétation, présence de nuisibles (ragondin, rats musqués). L'érosion excessive des berges entraîne de multiples perturbations sur le milieu (difficulté de fixation de la ripisylve, colmatage des fonds, élargissement du lit, perte d'habitats, ... La réfection des berges doit se faire uniquement si un enjeu ou risque est présent. Le génie végétal présente des alternatives naturelles permettant de stabiliser les berges et pérenniser l'aménagement par reprise du système racinaire de la végétation.

### Description technique

#### Fascinage



#### Matériaux

Pieux bois, Branches de saules, ligature (Fil de fer)

#### Recommandations :

Talutage en pente douce des berges

Battage des pieux suffisamment profond pour la stabilité

Confection des fascines avec branches de saules

Mise en place de fascines entre deux rangées de pieux

Géotextile en arrière de la fascine

Comblement de terre végétale

Ensemencement berge ou bouturage

Saules arbustifs fortement conseillés pour l'entretien

### Coûts

Variable en fonction des matériaux présents sur place (terre végétale et saules) : environ 120 € HT / ml

### A Proscrire

Mise en place de protection sur des zones sans enjeu

Intervention en période défavorable (reproduction des espèces / végétalisation de l'aménagement)

Absence de géotextile (risque de lessivage et dégradation de l'ouvrage)

Espèces monospécifiques

Absence de protection (rongeurs)



## RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Code Fiche  
R5

Période d'intervention

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Restauration  
Entretien

### Objectifs visés

Assurer la libre circulation des poissons migrateurs Favoriser l'écoulement des crues  
Restaurer la qualité et la diversité des habitats piscicoles

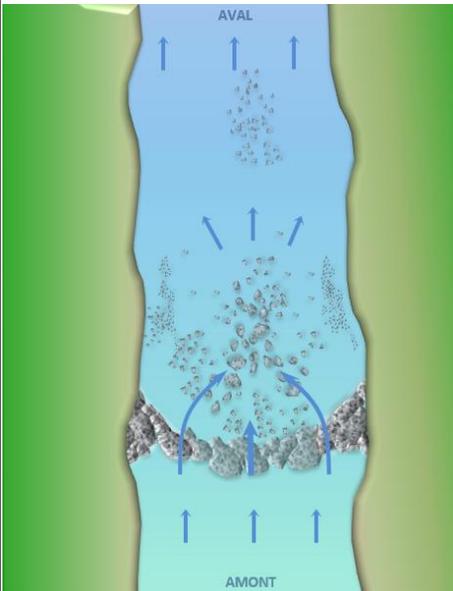
### Principes généraux

Les rivières ont été profondément modifiées par l'homme qui y a implanté au fil des siècles de très nombreux ouvrages hydrauliques (hydro-électricité, meneurie, industrie, irrigation ...). Aujourd'hui la plupart de ces ouvrages ne sont plus utilisés et ceux-ci entraînent des impacts sur le fonctionnement des rivières (obstacles piscicoles, retenue d'amont, envasement des fonds, ...). Des méthodes visant à rétablir la continuité écologique et restaurer le fonctionnement hydraulique de la rivière existent.

### Description technique

#### Pose de Micro-seuils

Ces aménagements permettent de recréer des seuils permettant de fractionner une chute dans le but de la rendre franchissable. Les micro-seuils possèdent de nombreux intérêts : forte attractivité, efficacité en tout temps et franchissabilité des espèces visées (Truite fario, Anguille, Lamproie, ...). Le coût de cet aménagement est également plus faible qu'une passe à poissons. Cet aménagement ne permet cependant pas la restauration sédimentaire et conserve un effet bief en amont de l'aménagement. Solution à proposer uniquement lorsque le démantèlement ou la renaturation n'est pas possible.



#### Recommandations :

- Réaliser les aménagements en clé de voute
- Ancrer profondément les ouvrages en berge
- Réaliser des chutes inférieurs à 20 cm de hauteur pour la franchissabilité

*Schéma d'un micro-seuil - vue de dessus*

### Coûts

Unité : 500 à 1000 € HT (variable en fonction de la largeur et profondeur du cours d'eau)

### A Proscrire

- Chute trop importante
- Micro-seuils placés les uns derrière les autres (escaliers)
- Mauvais ancrage
- Empierrement trop petit par rapport à la puissance du cours d'eau



*Crédit photo : Y. Gouguenheim*

# Plan de gestion piscicole

Le Ru de Vandy - FAPPMA

2019

2023

La préservation des milieux aquatiques est d'ordre d'intérêt général d'après l'Article L430-1 du Code de l'Environnement :

*« La préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général. La protection du patrimoine piscicole implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément. »*

Actuellement, les textes réglementaires français et européens concernant la gestion et la protection des milieux aquatiques notamment la Directive Cadre sur l'Eau accordent une importance à la gestion piscicole.

Tous possesseur d'un droit de pêche se doit d'établir un Plan de Gestion Piscicole (PGP) d'après l'Article L433-3 du Code de l'Environnement :

*« L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. (...)»*

La mise en œuvre d'un PGP est également inscrite dans les statuts des AAPPMA. Ce document doit prévoir « les mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles de ses droits de pêche » et doit être compatible avec le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FAPPMA) a remis à jour le PDPG en 2012. Il s'agit d'un document technique qui établit « toutes les actions nécessaires et suffisantes concernant les cours d'eau du département » à partir d'un diagnostic des peuplements piscicoles à l'échelle du contexte (partie du réseau hydrographique dans laquelle une population de poissons fonctionne de façon autonome, en y réalisant les différentes phases de son cycle vital. Trois types de contexte sont définis : salmonicole, intermédiaire et cyprinicole.).

Plus localement, le Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise, met en place un plan d'actions de travaux d'entretien et d'aménagements accompagné d'une Déclaration d'Intérêt General, suite à une étude du bassin versant du Ru de Vandy. Les travaux d'entretien menés par cet organisme seront financés majoritairement par des fonds publics, le partage obligatoire du droit de pêche s'applique :

*« Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants. »*

## I - Etat des lieux

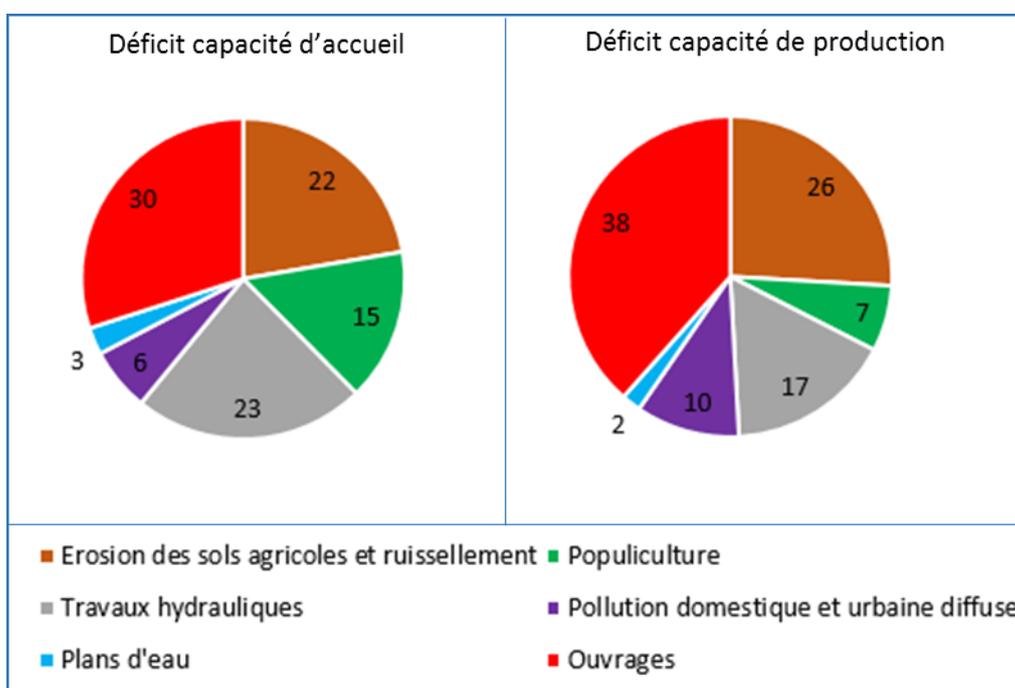
### 1 - Orientations du Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles du département de l'Oise

Le ru de Vandy intègre le contexte piscicole du « Ru de Vandy » dans le Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles de l'Oise.

#### a) Principaux facteurs limitants identifiés

Les facteurs limitants identifiés les plus importants sont :

- L'**érosion des sols et ruissellement** : altération de la qualité de l'eau, apport de MES, colmatage et disparition des frayères
- La **présence d'ouvrages** : perturbation du transport sédimentaire, de la continuité écologique, altération des frayères potentielles en amont
- Les **travaux hydrauliques passés** : tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités d'autoépuration et de résilience, reproduction des espèces lithophiles limitée
- Le **développement de la populiculture** : pertes d'habitats, ripisylve non adaptée, fort apport en MES et matière organique, disparition du substrat propice à la reproduction



#### b) Modules d'actions cohérentes

Le PDPG fait ressortir trois grands objectifs de restauration qui doivent permettre de réduire les facteurs limitants de manière homogène sur toutes les fonctionnalités atteintes du cycle vital des espèces piscicoles repères :

- 1) Améliorer la **continuité écologique** : suppression des obstacles infranchissables et remise à ciel ouvert
- 2) Préserver et améliorer la **qualité de l'eau** : diminution de l'impact des étangs
- 3) Restauration d'**habitats** : remplacement du premier rang de peupliers par une ripisylve adaptée et diversification des habitats
- 4) Améliorer la **capacité d'accueil** : entretien de la ripisylve et lutte contre la renouée du Japon

## 2 - Classement particulier

### a) Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Ru de Vandy intègre le **SDAGE Seine-Normandie**.

Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de grands défis comme :

- ✓ la diminution des pollutions ponctuelles ;
- ✓ la diminution des pollutions diffuses ;
- ✓ la protection de la mer et du littoral ;
- ✓ la restauration des milieux aquatiques ;
- ✓ la protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- ✓ la prévention du risque d'inondation.

## 3 - Structure locale de gestion

Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise	
Président :	M. GERAULT Nicolas
Adresse :	Mairie, 7, rue Villa-la-Croix, 02200 Mercin-et-Vaux
Contact :	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques
Compétences :	Aménagement et gestion du cours d'eau et du bassin versant, défense contre les inondations

## 4 - Diagnostic du bassin versant :

### a) Occupation du sol

L'occupation du sol est principalement composée de **grandes cultures** (environ 2/3 de la surface du bassin versant) et de **forêts ou milieux semi-naturels**.

### b) Plan d'eau

On retrouve sur le bassin versant du ru de Vandy des plans d'eau, en lien avec le **réseau hydrographique**. Les plans d'eau peuvent avoir des **impacts** non négligeables sur les cours d'eau salmonicoles : réchauffement des eaux du cours d'eau en été, introduction d'espèces indésirables pouvant avoir des conséquences néfastes dans le milieu (Brochet par exemple) et un colmatage du lit lors d'opérations de vidanges.

## 5 - Diagnostic du cours d'eau

### a) Hydromorphologie

Le ru de Vandy est un affluent rive gauche de la rivière Aisne. Il prend sa source sur la commune de Retheuil dans le département de l'Aisne et conflue avec l'Aisne en aval de Cuise-la-Motte dans l'Oise.

Le ru de Vandy est un cours d'eau **salmonicole** qui, malgré un **gabarit uniformisé et élargi** par les travaux hydrauliques, présente des **profils et une granulométrie variée** ainsi que des zones de frayères potentielles. Les **nombreux étangs** présents sur son bassin versant impactent la qualité physico-chimique de l'eau. Les ouvrages recensés couplés au manque d'entretien de la ripisylve constituent, au-delà de la continuité écologique, un **risque** pour l'amont et ne favorise pas la capacité d'accueil du contexte.

## 6 - Diagnostic piscicole

Le ru de Vandy est classé en seconde catégorie piscicole dans le département de l'Aisne alors qu'il est classé en première catégorie dans le département de Oise.

Aucun tronçon axonais n'est identifié comme frayères ou zone de croissance et d'alimentation de la faune piscicole alors que l'ensemble du tronçon isarien l'est pour le Chabot, la Lamproie de Planer, la Truite fario et la Vandoise.

Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles de l'Oise définit l'état fonctionnel du ru de Vandy comme **très perturbé** :

<b>Peuplement actuel :</b>	Anguille, Carassin, Chabot, Epinoche, Gardon, Goujon, Loche franche, Lamproie de Planer, Perche commune, Truite fario
<b>Peuplement potentiel :</b>	Anguille, Chabot, Chevesne, Goujon, Loche franche, Lamproie de Planer, Truite fario, Vairon, Vandoise

<b>Densité Truite fario (ind./ha)</b>	
Chelles (60) en 2009	56
Cuise-la-Motte (60) en 2009	0

## 7 - Diagnostic halieutique

Le droit de pêche n'est assuré par aucune AAPPMA. Cependant, l'activité pêche semble localement pratiquée.

# II - Préconisations de gestions

## 1 - Actions du Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise

En plus des « traditionnelles » actions d'entretien de la végétation et de gestion des embâcles, il paraît primordial que le syndicat cherche à mettre en place :

- Des opérations de recharge granulométrique
- Des opérations de modification de la géométrie du lit mineur de manière à limiter les surlargeurs (entraînant une banalisation des écoulements et le colmatage)
- Des opérations de restauration de la continuité écologique au droit des ouvrages transversaux (dérasement, arasement, aménagement de la franchissabilité...)
- Des opérations de réduction des phénomènes d'érosions et ruissellement
- Etc...

## 2 - Gestion piscicole

### ✓ *Inventaire piscicole*

Maitre d'ouvrage pressenti : FAPPMA

**Objectif** : Acquérir des données sur le peuplement piscicole en place

Localisation : Bassin versant du Ru de Vandy



La FAPPMA ne possède pas à de **données** sur le peuplement piscicole en place dans le Ru de Vandy. Il serait intéressant de mettre en place des stations d'inventaire piscicole par pêche à l'électricité sur le réseau hydrographique.

Il est important de connaître la constitution et les caractéristiques du **peuplement piscicole** en place pour assurer sa protection.

### ✓ *Restauration de l'habitat piscicole*

Maitres d'ouvrage pressentis : Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise / éventuellement FAPPMA

**Objectif** : Améliorer l'état écologique de la masse d'eau

Localisation : Bassin versant du Ru de Vandy

L'habitat piscicole est plutôt réduit sur les cours d'eau du bassin versant. Plusieurs actions (simple à très ambitieuse) permettent d'accroître la **potentialité piscicole**. Elles permettent par la même occasion d'atteindre le très bon état écologique du cours d'eau :

- ✓ **Diversification des écoulements** par mise en place d'aménagements de type génie végétale : épis-défecteurs et banquettes-risbermes
- ✓ **Restauration de frayères** pour les espèces lithophiles par recharge granulométrique (permet aussi la création de radier)
- ✓ **Amélioration de la capacité d'accueil** par mise en places d'abris piscicoles : sous-berges, blocs, souches, etc.
- ✓ **Rétablissement de la continuité écologique** : effacement ou aménagement des seuils



### 3 - Gestion halieutique

#### ✓ *Surveillance de la pratique de la pêche*

Maitre d'ouvrage pressenti : FAPPMA et ONCFS

**Objectif** : Lutter contre le braconnage

Localisation : Ensemble du bassin versant du Ru de Vandy

La FAPPMA peut chercher à assermenter un ou des gardes-pêche particuliers pour assurer une surveillance du bassin versant. La FAPPMA dispense gratuitement la formation de garde-pêche particulier aux intéressés et se charge de les aider dans le montage du dossier d'agrément par le Préfet.

Contact : ONCFS – service départemental 02 9, ruelle MORIN 02 000 LAON Tel/Fax : 03.23.23.41.60 / 03.23.23.25.75 E-mail : sd02@oncfs.gouv.fr
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En cas d'observations d'actes de braconnages, les usagers et propriétaires riverains ne doivent pas hésiter à en avvertir l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou encore la Gendarmerie

#### ✓ *Application du partage du droit de pêche*

Maitres d'ouvrages pressentis : FAPPMA

**Objectif** : Faciliter la mise en place de l'application du partage obligatoire du droit de pêche

Localisation : Ensemble du bassin versant du Ru de Vandy

Le programme d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Ru de Vandy étant financé majoritairement par des fonds publics, l'Article **L.435-5 du Code de l'environnement** peut s'appliquer. Considérant qu'il n'y a pas d'AAPPMA officiant sur le ru de Vandy, c'est donc à la FAPPMA que reviendra le droit de pêche, qui ne développera pas a priori l'activité pêche sur ce cours d'eau. En effet, même si l'activité pêche n'y est pas présente, la fédération souhaite pouvoir disposer du droit de pêche de manière à pouvoir intervenir sur le plan de la garderie pêche et/ou la mise en place de travaux de restauration.

**Le partage du droit de pêche s'applique sur la totalité du bassin versant du Ru de Vandy (hors cours et jardins attenants aux habitations) tel que prévu par le Code de l'Environnement.**

L'application du partage obligatoire du droit de pêche peut amener certaines réticences chez les propriétaires privés. La FAPPMA a créé un document d'**information** à propos de ce partage obligatoire.

Des **conventions** de partage du droit de pêche peuvent être établies selon la volonté des propriétaires riverains

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES NATURA2000**

**Actes d'urbanisme**



**Par qui ?**

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. dernière page : « où trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

**Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence notable.**

**A quoi ça sert ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.**

**Pour qui ?**

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (ou structure) : Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable.....

Commune et département) : Chivy-lès-Etouvelles (02 000) - Aisne.....

Adresse : 10 rue du Bon Puits.....

Téléphone : 03.23.20.36.17..... Fax : /.....

Email : technique@griv.....

Projet : Les actions de restauration du Programme pluriannuel de restauration et  
d'entretien du ru de Vandv et de ses affluents.....

# 1 Description du projet

Joindre si nécessaire une description plus détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

## Nature du projet

Description détaillée du projet dans le chapitre 5 du Dossier d'Autorisation Environnementale (DAE)

## Autorisation sollicitée

- Permis d'aménager                       Permis de construire  
 Permis de démolir                       Déclaration préalable de travaux

## Localisation

Le projet est situé sur la (les) commune(s) de : Retheuil, Taillefontaine, Vivières, Mortefontaine, Chelles, Hautefontaine, Saint-Etienne-Roilaye et Cuise-la-Motte  
Lieu-dit : /..... Département(s) : Oise (60) et Aisne (02)

Tout ou partie en site(s) Natura 2000 : oui  non  Si oui, quel sites sont concernés ?  
(Compléter ci-dessous)

Nom du site	n° du site
-	- FR22
	- FR22
-	- FR22

Hors site(s) Natura 2000 : oui  non

A quelle distance ?	Nom du site	n° du site
Entre 63m et 4.2km ) du site	ZPS- Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp	- FR22 12001
Entre 4km et 8.5km ) du site	ZSC- Massif Forestier de Compiègne, Laigue	- FR22 00382
Entre 2km et 10.4km du site	ZSC- Massif Forestier de Retz	- FR22 00398
Entre 5.5km et 12.2km du site	ZSC- Coteaux de la vallée de l'Automne	- FR22 00566
Entre 16km et 25.6km du site	ZSC- Prairies alluviales de l'Oise de la Fere à Sempigny	- FR22 00383
A ..... (m ou km) du site	-	- FR22

## Caractéristiques du projet

**Joindre dans tous les cas une carte du parcours de la manifestation sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>.**

Emprise au sol temporaire (phase chantier) : en m<sup>2</sup>  
*si vous n'avez pas connaissance de la surface, indiquer ci-dessous la classe de surface approximative*

< 100 m<sup>2</sup>

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Emprise au sol permanente: en m<sup>2</sup>  
*si vous n'avez pas connaissance de la surface, indiquer ci-dessous la classe de surface approximative*

< 100 m<sup>2</sup>

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Aménagement(s) connexe(s) :

**Préciser si la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes : voirie et réseaux divers, espace de parking, zones de stockage, installations temporaires, ...**

**Décrire succinctement ces aménagements et les localiser sur la carte.**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Durée prévisible des travaux et période envisagée

- Durée précise si connue : ..... (Jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 journée

< 1 semaine

≤ 1 mois

> 1 mois

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy et de ses affluents sur 5 ans, de 2020 à 2024

- Période précise si connue : .....

Ou période approximative en cochant la (les) case(s) correspondante(s) :

Printemps

Automne

Été

Hiver

Les travaux dans le lit du cours d'eau devront être réalisés hors période de reproduction des espèces piscicoles, entre le 15 mai et le 15 octobre.

## 2 Identification des incidences potentielles du projet sur les sites Natura 2000

### Incidences potentielles de travaux soumis à autorisation / déclaration au titre du code de l'urbanisme

Les caractéristiques du projet permettent d'identifier les incidences potentielles qu'il sera susceptible de générer sur les habitats naturels et les espèces animales et végétales qui sont à l'origine de la désignation de sites Natura 2000 en Picardie.

*Attention* : la zone d'influence d'un projet (zone pouvant être impactée) est fonction de la nature de ce projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues. La zone d'influence est donc généralement plus grande que la zone d'implantation du projet.

Le tableau suivant vous permettra d'identifier les incidences potentielles de votre projet selon sa nature et les milieux et espèces d'intérêt communautaire (IC) concernés

**Cocher les cases concernées par votre projet.**

Caractéristiques du projet	Incidences potentielles	Milieux et espèces sensibles
<input type="checkbox"/> Emprises sur milieu naturel	Destruction d'habitats et d'habitats d'espèce	Tous habitats et espèces d'IC
<input type="checkbox"/> Période des travaux	Dérangement d'espèces en période de reproduction / parturition / nidification	Toutes espèces d'oiseaux, chauve-souris, amphibiens
<input type="checkbox"/> Travaux sur bâtiments existants	Destruction de gîtes de reproduction, dérangement	Chauve-souris anthropophiles : Petit et Grand rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées, Grand murin
<input type="checkbox"/> Rejets directs dans le milieu aquatique	Pollution des eaux, altération d'habitats	Tous habitats humides, cours d'eau, poissons, oiseaux liés au milieu aquatique
<input type="checkbox"/> Arasement de haies, bosquets,...	Destruction d'habitats d'espèces : abris, territoires de chasse,...	Triton crêté, chauve-souris, oiseaux
<input type="checkbox"/> Plantations d'ornement	Dissémination d'espèces végétales invasives	Milieux humides, pelouses
<input type="checkbox"/> Travaux d'assèchement, drainage	Disparition d'habitats et d'habitats d'espèces	Milieux humides, amphibiens
<input type="checkbox"/> Édification de murs ou clôtures à petites mailles	Rupture de connexion entre habitats d'espèce	Amphibiens : Triton crêté et Sonneur à ventre jaune
<input type="checkbox"/> Lumière permanente de nuit	Dérangement d'espèces animales	Oiseaux, chauve-souris

*A COMPLETER* : mise en cohérence avec les éléments du guide méthodologique

## Espèces et habitats naturels objets de l'évaluation

Le ou les sites Natura 2000 concernés par le projet abritent des habitats et des espèces potentiellement sensibles à votre projet.

**L'évaluation des incidences doit être réalisée pour les habitats et/ou espèces qui ont justifié la désignation des sites.** Ces listes sont accessibles :

- via le portail national Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>
- via le portail régional Natura 2000 : <http://www.natura2000-picardie.fr> (en cours de construction)

Chaque espèce ou habitat a des exigences écologiques et une sensibilité particulière vis-à-vis d'un projet de manifestation. Vous trouverez les informations sur la sensibilité des milieux et des espèces présents en Picardie dans le guide méthodologique XXX (en cours d'élaboration)

**Pour chaque espèce ou habitat identifié au moyen du tableau précédent, vérifier si la zone d'influence de votre projet croise l'aire de sensibilité de l'espèce ou de l'habitat.**

Dans le cas où aucune aire de sensibilité n'est concernée par la zone d'influence du projet, celui-ci n'aura a priori pas d'incidences significatives sur le ou les sites Natura 2000 étudiés.

**Dans le cas contraire, vous devez apprécier les incidences potentielles de votre projet au regard de son importance et des exigences écologiques des milieux et des espèces.**

Vous pourrez trouver les informations utiles à cet effet :

- dans le guide XXX qui décrit notamment les aires de sensibilité de chaque espèce et habitat naturel d'intérêt communautaire présent en Picardie
- sur le site internet dédié à Natura 2000 en Picardie
- auprès des animateurs des sites Natura 2000
- auprès des services de l'État en charge de Natura 2000 : DREAL et DDT(M)

## 3 Incidences de votre projet

**Compte tenu des analyses précédentes, décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances. Précisez si ces incidences sont significatives vis-à-vis des milieux et espèces concernées en justifiant vos conclusions.**

L'analyse doit prendre en compte les effets temporaires ou permanent, directs ou indirects du projet.

**Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :**

La réalisation des travaux de restauration pourrait avoir une incidence directe sur la faune et la flore aquatique, situées notamment plus en aval.

Concernant la flore, les travaux envisagés visent à accroître la qualité de la ripisylve du cours d'eau par rapport à l'état actuel. Aussi, ils constituent une compensation à la dégradation de la flore potentiellement présente sur le site.

.....  
.....  
.....

**Destruction ou perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...). Lesquelles ? :**

La réalisation des travaux de restauration pourrait avoir une incidence directe sur la faune et la flore aquatique, situées notamment plus en aval.

Les interventions dans le lit mineur se feront hors périodes de reproduction et seront donc autorisées entre le 15 mai et le 15 octobre.

La réalisation des travaux de rétablissement de la continuité écologique va nécessiter la mise en place de pêches de sauvegarde en collaboration avec la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

.....

## Décisions prises lors de l'élaboration du projet permettant de supprimer ou réduire les incidences de la manifestation :

*Le projet aura d'autant moins d'incidences sur le ou les sites Natura 2000 s'il intègre le plus en amont possible les enjeux liés à la préservation du milieu naturel : adaptation des emprises, mise en défens de zones sensibles en phase de travaux, aménagements favorables aux espèces d'intérêt communautaire....*

Le programme pluriannuel de restauration du ru de Vandy et ses affluents n'est inscrit dans aucun site Natura 2000. Les plus proches se situent en amont des actions de restauration des berges des cours d'eau et du rétablissement de la continuité écologique. Le programme pluriannuel n'aura pas d'impact significatif sur les sites Natura 2000, il favorisera le développement de la faune et la flore aquatique, dans un objectif de bon état écologique des cours d'eau.....

## 4 Conclusion

***Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.***

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, vaut évaluation des incidences Natura 2000 et est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur. Le présent formulaire est annexé au Dossier d'Autorisation Environnementale relatif au Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy et de ses affluents

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

### Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

#### INFORMATION GENERALE SUR NATURA 2000

- Consulter le **portail national Natura 2000** :

<http://www.natura2000.fr/>

- Consulter l'outil d'information cartographique **CARMEN** sur le site internet de la DREAL :

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/27/synthese.map>

- Prendre l'attache de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) - DDT(M)**  
-du département concerné :

#### INFORMATION RELATIVE AUX SITES NATURA 2000 EN PICARDIE

- Consulter les **fiches de sites région Picardie** pour connaître la liste des habitats et espèces présents sur chaque site :

Sur le portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions>

- Consulter le **DOCOB du site** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

[http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id\\_article=655](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=655)

- Contacter l'**animateur** du site :

Coordonnées disponibles auprès de la DDT(M) ou de la DREAL.

	ID	Rôle	Commune	Parcelle cadastrale	Propriétaire	Emprise / Linéaire (m)
ENTRETIEN DU PPRE	VAN-e01	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Vivières (02)	AL 59	HERMAND FRANCIS HERMAND CHARLES HERMAND PIERRE	Ponctuel
	VAN-e02	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Vivières (02)	AL 58	VAN TEMSCHE JOSEPH VAN TEMSCHE JACQUELINE	Ponctuel
	VAN-e03	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Vivières (02)	AL 47	HERMAND FRANCIS HERMAND CHARLES HERMAND PIERRE	Ponctuel
	VAN-e04	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Vivières (02)	AL 47	HERMAND FRANCIS HERMAND CHARLES HERMAND PIERRE	Ponctuel
	VAN-e05	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Vivières (02)	AM 78	HERMAND FRANCIS LECUYER LAURENCE	Ponctuel
	VAN-e06	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Vivières (02)	AM 78	HERMAND FRANCIS LECUYER LAURENCE	Ponctuel
	VAN-e07	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Vivières (02)	AM 80	HERMAND FRANCIS LECUYER LAURENCE	Ponctuel
	VAN-e08	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AO 88	FERTE CHRISTIAN	Ponctuel
			Taillefontaine (02)	ZD 75	LAUNAY FLORENT	
	VAN-e09	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AO 133	FONTAINE FERNAND	Ponctuel
			Taillefontaine (02)	ZB 60	FERTE CHRISTIAN	
	VAN-e10	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Taillefontaine (02)	ZB 60	FERTE CHRISTIAN	Ponctuel
			Mortefontaine (02)	AO 145	DAVIN EDITH	
	DAV-e1	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique	Mortefontaine (02)	AO 65	FERTE CHRISTIAN FERTE FLORENCE	Ponctuel
				AO 68	HERMAND FRANCIS LECUYER LAURENCE	
	VAN-e11	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AO 145	DAVIN EDITH	Ponctuel
	VAN-e12	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AO 146	DAVIN EDITH	Ponctuel
			Mortefontaine (02)	AO 148	DAVIN EDITH	
			Taillefontaine (02)	ZB 60	FERTE CHRISTIAN	
	VAN-e13	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AC 156	FERTE CHRISTIAN FERTE FLORENCE	Ponctuel
			Taillefontaine (02)	ZB 60	FERTE CHRISTIAN	
	VAN-e14	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AC 156	FERTE CHRISTIAN FERTE FLORENCE	Ponctuel
			Taillefontaine (02)	ZB 60	FERTE CHRISTIAN	
	VAN-e17	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique	Mortefontaine (02)	AD 142	WATRIN ANNIE	Ponctuel
	PLA-e01	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique	Mortefontaine (02)	AC 54	FERTE CHRISTIAN FERTE FLORENCE	Ponctuel
	VAN-e16	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AD 151	VIGNY PAUL	Ponctuel
Taillefontaine (02)			AD 388	SIKORSKI LEONE		
TAI-e05	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Taillefontaine (02)	AD 36	BOUCLY JEAN-PIERRE BOUCLY JOSETTE	Ponctuel	
TAI-e06	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Taillefontaine (02)	AD 73	FOURNIER SYLVAIN FOURNIER KARINE	Ponctuel	
TAI-e07	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Taillefontaine (02)	AD 72	FOURNIER SYLVAIN FOURNIER KARINE	Ponctuel	
			AD 73	FOURNIER SYLVAIN FOURNIER KARINE		
TAI-e08	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Taillefontaine (02)	AD 72	FOURNIER SYLVAIN FOURNIER KARINE	Ponctuel	
			AD 73	FOURNIER SYLVAIN FOURNIER KARINE		

	ID	Rôle	Commune	Parcelle cadastrale	Propriétaire	Emprise / Linéaire (m)
ENTRETIEN DU PPRE	TAI-e09	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Taillefontaine (02)	AD 72	FOURNIER SYLVAIN FOURNIER KARINE	Ponctuel
				AD 73	FOURNIER SYLVAIN FOURNIER KARINE	
	TAI-e10	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Taillefontaine (02)	AD 81	PY DENISE	Ponctuel
				AD 84	CARBONNAUX GERMAINE CARBONNAUX DOMINIQUE	
				AD 377	WOZNIAK YANNICK	
	TAI-e11	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AD 200	DUBOIS DOMINIQUE	Ponctuel
				AD 199	FERTE CHRISTIAN FRANCOIS FERTE FLORENCE	
	TAI-e12	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AD 193	DUBOIS DOMINIQUE	Ponctuel
			Taillefontaine (02)	AD 382	LORION GILLES LORION JEAN-LOUIS LORION GUILENE CORROYER JOANNE	
	TAI-e01	Lutte contre les espèces invasives	Taillefontaine (02)	AC 75	COMMUNE DE TAILLEFONTAINE	Ponctuel
	TAI-e02	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Taillefontaine (02)	AC 67	VANLERBERGHE CECILE FOURNIER THIERRY FOURNIER MARIE-CECILE PERROUD ANNE FOURNIER ANTOINE	Ponctuel
				AC 73	VANLERBERGHE CECILE FOURNIER THIERRY FOURNIER MARIE-CECILE PERROUD ANNE FOURNIER ANTOINE	
	TAI-e03	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique	Taillefontaine (02)	AD 01	RUSSO JEAN-MICHEL	Ponctuel
				AC 72	FOURNIER THIERRY	
	ROU-e01	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Retheuil (02)	ZI 102	DOUX GAYAT DANIEL	Ponctuel
	ROU-e02	Lutte contre les espèces invasives	Retheuil (02)	ZI 71	FERTE GERARLD BOUQUET VERONIQUE	Ponctuel
	VAN-e18	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AD 176	DESCHAMPS PASCAL DESCHAMPS MARTINE DESCHAMPS CHRISTIAN DESCHAMPS BRUNO	Ponctuel
				AD 168	VIGNY PAUL	
	VAN-e19	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AD 175	FELIX LIONEL	Ponctuel
				AD 168	VIGNY PAUL	
	VAN-e20	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AD 175	FELIX LIONEL	Ponctuel
				AD 168	VIGNY PAUL	
	VAN-e21	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AD 64	GRAS MADELEINE	Ponctuel
				AD 65	DURAND CLAUDE	
				AD 88	HAVARD GHISLAIN	
				AD 87	DESCHAMPS PASCAL DESCHAMPS MARTINE DESCHAMPS CHRISTIAN DESCHAMPS BRUNO	
	VAN-e22	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AD 89	JACQUET MARTINE DUPLESSIER MICHEL VERA MICHELINE DUPLESSIER MARCEL	Ponctuel
				AD 88	HAVARD GHISLAIN	
				AD 62	GRAS YVON	
	VAN-e23	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Mortefontaine (02)	AD 61	GRAS BRUNO GRAS YVON	Ponctuel
				AD 100	GRAS BRUNO GRAS YVON	
	VAN-e24	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	ZO 34	COMMUNE DE CHELLES	Ponctuel
				ZO 46	COMMUNE DE CHELLES	
	VAN-e25	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	ZO 47	DUBOIS DOMINIQUE	Ponctuel
ZO 46				COMMUNE DE CHELLES		
VAN-e26	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	ZO 47	DUBOIS DOMINIQUE	Ponctuel	
			ZO 46	COMMUNE DE CHELLES		
VAN-e27	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	B 248	FELIX LIONEL	Ponctuel	
			B 77	FELIX LIONEL		
VAN-e28	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	B 248	FELIX LIONEL	Ponctuel	
			B 77	FELIX LIONEL		
VAN-e29	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	B 71	LOTTE GUY	Ponctuel	
VAN-e30	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	B 69	GRAS YVON	Ponctuel	
			B 70	CARBONNEAUX MARCEL		
VAN-e31	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	B 63	COMMUNE DE CHELLES	Ponctuel	
VAN-e34	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	B 264	BOULBEN DIDIER BOULBEN SANDRINE	Ponctuel	
			B 56	BOULBEN DIDIER		

	ID	Rôle	Commune	Parcelle cadastrale	Propriétaire	Emprise / Linéaire (m)
ENTRETIEN DU PPRE					BOULBEN SANDRINE	
	VAN-e35	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	B 55	BOULBEN DIDIER BOULBEN SANDRINE	Ponctuel
				A 334	ANCELLIN PIERRE ANCELLIN ISABELLE	
	VAN-e36	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	ZL 80	SUPERBI MARYVONNE	Ponctuel
				B 45	ZAKONICKY GERARD ZAKONICKY LYDIE ANNE	
	VAN-e37	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	ZL 77	DEMORY BERTRAND	Ponctuel
	VAN-e38	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	ZL 69	VASSET ALAIN	Ponctuel
				ZL 70	ANCELLIN PIERRE	
	VAN-e39	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	ZL 57	DAVY MARIE THERESE ROLANDE	Ponctuel
				ZL 88	GRAS ROLAND JEAN LUC	
	VAN-e40	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	ZL 57	DAVY MARIE THERESE ROLANDE	Ponctuel
	VAN-e42	Lutte contre les espèces invasives	Chelles (60)	ZL 46	FRENEL MARIE FRANCOISE	Ponctuel
	VAN-e44	Lutte contre les espèces invasives	Chelles (60)	ZL 46	FRENEL MARIE FRANCOISE	Ponctuel
	VAN-e45	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique	Chelles (60)	ZL 46	FRENEL MARIE FRANCOISE	Ponctuel
	VAN-e46	Lutte contre les espèces invasives	Chelles (60)	AB 33	CHABOTEAU SERGE	Ponctuel
	VAN-e47	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	ZK 66	JONVILLE MICHEL TERRIER JONVILLE SYLVIE	Ponctuel
	VAN-e48	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	C 147	MAZZONI BRUNO MAZZONI PASCALE DANIELLE LUCIE	Ponctuel
				ZK 66	JONVILLE MICHEL TERRIER JONVILLE SYLVIE	
	VAN-e49	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60)	C 147	MAZZONI BRUNO MAZZONI PASCALE DANIELLE LUCIE	Ponctuel
				ZK 66	JONVILLE MICHEL TERRIER JONVILLE SYLVIE	
	VAN-e51	Lutte contre les espèces invasives	Chelles (60)	ZK 23	CARBONNEAUX MARCEL CARBONNEAUX NICOLE	Ponctuel
	VAN-e52	Lutte contre les espèces invasives	Chelles (60)	ZK 91	CARBONNEAUX MARCEL CARBONNEAUX NICOLE	Ponctuel
				ZK 90	CARBONNEAUX MARCEL CARBONNEAUX NICOLE	
	VAN-e53	Lutte contre les espèces invasives	Chelles (60)	ZK 20	CARBONNEAUX MARCEL	Ponctuel
				ZK 65	CARBONNEAUX MARCEL CARBONNEAUX NICOLE	
	VAN-e57	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Croutoy (60)	D 126	MAIRIE DE CROUTOY	Ponctuel
				D 127	MAIRIE DE CROUTOY	
	VAN-e60	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60) Croutoy (60)	ZK 17	CARBONNEAUX MARCEL	Ponctuel
				D 128	DE BERTIER DE SAUVIGNY ARNAUD BENIGNE BRUNO	
	VAN-e62	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Chelles (60) Croutoy (60)	ZK 17	CARBONNEAUX MARCEL	Ponctuel
				D 128	DE BERTIER DE SAUVIGNY ARNAUD BENIGNE BRUNO	
	VAN-e64	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Croutoy (60) Saint-Etienne-Roilaye (60)	D 275	DE BERTIER DE SAUVIGNY ARNAUD BENIGNE BRUNO	Ponctuel
			C 417	DE BERTIER DE SAUVIGNY EDMOND BENIGNE		
VAN-e65	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60) Croutoy (60)	C 415	DE BERTIER DE SAUVIGNY EDMOND BENIGNE	Ponctuel	
			D 275	DE BERTIER DE SAUVIGNY ARNAUD BENIGNE BRUNO		
VAN-e66	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60) Croutoy (60)	C 413	BERLEUX RENE PIERRE	Ponctuel	
			D 275	DE BERTIER DE SAUVIGNY ARNAUD BENIGNE BRUNO		
VAN-e67	Amélioration de la diversification écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	C 663	ALQUISI MOHAMMAD THOMPSON WADE	Ponctuel	
ROI-e01	Amélioration de la diversification écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	ZH 66	ANDRE FABRICE ANDRE FRANCOISE GISELE	Ponctuel	
			B 862	LAFRANCE EMMANUEL LAFRANCE LAETITIA		
ROI-e02	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	ZH 85	BEGUN ERIC	Ponctuel	
VAN-e68	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	B 819	MAHE DORIS MAHE AURELIE MAHE JULIEN	Ponctuel	
			C 370	ALQUISI MOHAMMAD THOMPSON WADE		

	ID	Rôle	Commune	Parcelle cadastrale	Propriétaire	Emprise / Linéaire (m)
ENTRETIEN DU PPRE	VAN-e69	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	ZI 44	TESSIER SEBASTIEN	Ponctuel
				ZI 88	FONTAINE FERNAND	
	VAN-e70	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	ZI 49	COMMUNE DE SAINT ETIENNE ROILAYE	Ponctuel
				ZI 81	LECOMTE CLAUDE	
	VAN-e71	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	ZI 50	MANY CHRISTIAN	Ponctuel
				ZI 80	DELAHAYE DIDIER DELAHAYE THOMAS DELAHAYE JULIEN DELAHAYE ETIENNE DIDIER	
	VAN-e72	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	ZI 78	BEGUE MARTHE GUISLAINE BEGUE FERNAND JOSEPH DESIRE BEGUE MARIE ROSE ALFREDINE MARTHE	Ponctuel
	VAN-e73	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	ZI 50	MANY CHRISTIAN	Ponctuel
	VAN-e74	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	B 154	FREDON CAROLINE	Ponctuel
				ZI 63	DELAHAYE JEAN EMILE DELAHAYE MARIE CECILE	
	VAN-e75	Amélioration de la diversification écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	B 154	FREDON CAROLINE	Ponctuel
				ZI 63	DELAHAYE JEAN EMILE DELAHAYE MARIE CECILE	
	VAN-e76	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	AK 41	FREDON PIERRE ROBERT PAUL	Ponctuel
				B 160	DE RARECOURT DE LA VALLEE DE PIMODAN CLAUDE MARIE JEANNE	
	VAN-e77	Amélioration de la diversification écologique	Cuise-la-motte (60)	AK 41	FREDON PIERRE ROBERT PAUL	Ponctuel
				B 160	DE RARECOURT DE LA VALLEE DE PIMODAN CLAUDE MARIE JEANNE	
	VAN-e78	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique	Cuise-la-motte (60)	AK 40	FREDON PIERRE ROBERT PAUL	Ponctuel
			Saint-Etienne-Roilaye (60)	AK 41	FREDON PIERRE ROBERT PAUL	
	NEU-e01	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	B 128	COMMUNE DE CUISE LA MOTTE	Ponctuel
				Domaine public	/	
	NEU-e02	Lutte contre les espèces invasives	Saint-Etienne-Roilaye (60)	B 131	COMMUNE DE CUISE LA MOTTE	Ponctuel
				Domaine public	/	
	VAN-e79	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	AK 158	CATHELAIN ANGELINA CATHELAIN VALERIE MOEA DUBOIS TAINA CATHELAIN JEAN FRANCOIS TEIVA	Ponctuel
				AK 159	JAGUELIN PHILIPPE JAGUELIN JEAN FRANCOIS MICHEL MICHEL MEISENZALH VERONIQUE JEANNINE SIMONNE	
	VAN-e80	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	AK 141	CATHELAIN ANGELINA CATHELAIN VALERIE MOEA DUBOIS TAINA CATHELAIN JEAN FRANCOIS TEIVA	Ponctuel
	VAN-e81	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AE 159	COMMUNE DE CUISE LA MOTTE	Ponctuel
	VAN-e82	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AE 331	CORDIER CASIMIRA CORDIER CLAUDE ANDRE GILBERT	Ponctuel
	VAN-e83	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AE 155	CORDIER CASIMIRA CORDIER CLAUDE ANDRE GILBERT	Ponctuel
	VAN-e85	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AE 78	CHRETIEN JOSIANE CHRETIEN ISABELLE CHRETIEN ARNAUD CHRETIEN JEAN CHARLES	Ponctuel
	VAN-e86	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AE 72	DELAHAYE JEAN EMILE	Ponctuel
VAN-e87	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AE 227	VINOT GILBERT VINOT ISABELLE VINOT CATHERINE VINOT FRANCOIS ANDRE VINOT JEROME GILBERT	Ponctuel	
			AE 24	PERKIN CAROLINE		
VAN-e88	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	AE 238	DUPLESSIER DANIEL DUPLESSIER LILIANE	Ponctuel	
VAN-e89	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique	Cuise-la-motte (60)	AD 150	TEBOUL PAULE PATRICIA	Ponctuel	
VAN-e90	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	AD 129	PENOT BERNARD PENOT VINCENT BERTRAND JOSEPH PENOT CLAUDE PENOT CELINE	Ponctuel	
VAN-e91	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AD 08	PENOT BERNARD PENOT VINCENT BERTRAND JOSEPH PENOT CLAUDE PENOT CELINE	Ponctuel	
			AD 10	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER		

	ID	Rôle	Commune	Parcelle cadastrale	Propriétaire	Emprise / Linéaire (m)
	VAN-e92	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique		AD 11	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	
	VAN-e93	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AD 15	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	Ponctuel
	VAN-e94	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AD 45	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	Ponctuel
ENTRETIEN DU PPRE	VAN-e95	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	B 231	FLANDRE AGNES SESBOUE PAULE	Ponctuel
	VAN-e96	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	B 232	FLANDRE AGNES SESBOUE PAULE	Ponctuel
	VAN-e97	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	B 232	FLANDRE AGNES SESBOUE PAULE	Ponctuel
				B 233	CARBONNEAUX MARCEL	
	VAN-e98	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique	Cuise-la-motte (60)	B 236	FLANDRE AGNES SESBOUE PAULE	Ponctuel
	VAN-e99	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	AB 487	PICHUTKA GINECK NEURREUIL GUYLAINE JANINE PICHUTKA CHRISTIAN PICHUTKA GUY LAURENT AMBROISE MINOT STEPHANE DELSART MARINA	Ponctuel
	VAN-e100	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	AB 276	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	Ponctuel
	VAN-e102	Améliorer la qualité et l'aspect du milieu aquatique	Cuise-la-motte (60)	AB 287	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	Ponctuel
				AB 276	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	
	VAN-e103	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AB 287	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	Ponctuel
				AB 587	COMMUNE DE CUISE LA MOTTE	
VAN-e104	Pérennisation de la continuité hydraulique et écologique	Cuise-la-motte (60)	AB 497	RIGAUT JANNINE RIGAUT PHILIPPE RICHARD	Ponctuel	
			AB 62	SIVU SYND INTERCOM ASSAINIST CUISE LA MOTTE		
FLO-e1	Lutte contre les espèces invasives	Cuise-la-motte (60)	AB 465	RIGAUT JANNINE RIGAUT PHILIPPE RICHARD	Ponctuel	
RESTAURATION DU PPRE	VAL-r01	Rétablissement de la continuité écologique	Vivières (02)	AK 15	GROUPEMENT FONCIER RURAL DE LESSART	10
				AK 19	GROUPEMENT FONCIER RURAL DE LESSART	
	VAL-r02	Rétablissement de la continuité écologique	Taillefontaine (02)	ZD 67	GROUPEMENT FONCIER RURAL DE L'ESSART	10
	VAN-r01	Restauration des berges	Taillefontaine (02)	ZD 74	LAUNAY FLORENT LAUNAY LEA	25
	VAN-r02	Rétablissement de la continuité écologique	Mortefontaine (02)	AO 108	FERTE CHRISTIAN FERTE FLORENCE	15
			Taillefontaine (02)	ZD 72	LAUNAY FLORENT LAUNAY LEA	
	VAN-r03	Restauration des berges	Mortefontaine (02)	AO 108	FERTE CHRISTIAN FERTE FLORENCE	10
			Taillefontaine (02)	ZD 72	LAUNAY FLORENT LAUNAY LEA	
	PLA-r01	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Mortefontaine (02)	AC 151	DUBOIS DOMINIQUE	Ponctuel
				AO 161	DUBOIS DOMINIQUE	
	PLA-r02	Maintien du débit d'étiage	Mortefontaine (02)	AC 142	COUTART BERNADETTE COUTART MARIE-PIERRE	10
				AC 188	COUTART BERNADETTE COUTART MARIE-PIERRE	
	VAN-r04	Rétablissement de la continuité écologique	Mortefontaine (02)	AC 142	COUTART BERNADETTE COUTART MARIE-PIERRE	10
	VAN-r05	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Taillefontaine (02)	AD 390	VIGNY PAUL	Ponctuel
			Mortefontaine (02)	AD 283	MEUNIER CHANTAL	
	VAN-r06	Rétablissement de la continuité écologique	Mortefontaine (02)	AD 123	COUTART BERNADETTE COUTART MARIE-PIERRE	20
AD 283				MEUNIER CHANTAL		
TAI-r02	Restauration des berges	Mortefontaine (02)	AD 193	DUBOIS DOMINIQUE	20	
			AD 192	COUTART BERNADETTE COUTART BERTRAND		
TAI-r01	Maintien du débit d'étiage	Retheuil (02)	ZK 73	FOURNIER THIERRY	10	
			AD 01	BRETON JACQUES BOMY JANINE BRETON PIERRE		
VAN-r07	Restauration des berges	Chelles (60)	B 248	FELIX LIONEL	20	
			B 246	HELBLING FREDERIC NAGY LAETITIA FREDERIQUE CATHERINE		
VAN-r08	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	B 62	COMMUNE DE CHELLES	Ponctuel	

	ID	Rôle	Commune	Parcelle cadastrale	Propriétaire	Emprise / Linéaire (m)
RESTAURATION DU PPRE	VAN-r09	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	B 439	COMMUNE DE CHELLES	Ponctuel
	VAN-r10	Restauration des berges	Chelles (60)	B 440	OKETEN JEAN KAS DIANE	25
	VAN-r11	Restauration des berges	Chelles (60)	B 264	BOULBEN DIDIER BOULBEN SANDRINE	38
				B 56	BOULBEN DIDIER BOULBEN SANDRINE	
	VAN-r12	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	AB 80	ANCELLIN PIERRE ANCELLIN ISABELLE	Ponctuel
				ZL 46	FRENEL MARIE FRANCOISE	
	VAN-r13	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	AB 80	ANCELLIN PIERRE ANCELLIN ISABELLE	Ponctuel
				ZL 46	FRENEL MARIE FRANCOISE	
	VAN-r14	Restauration des berges	Chelles (60)	AB 430	CHABOTEAU SERGE ALARD MIREILLE MARIE THERESE	40
				AB 33	CHABOTEAU SERGE	
				AB 31	CHABOTEAU SERGE	
	VAN-r15	Restauration des berges	Chelles (60)	ZK 68	FONTAINE FERNAND	25
	VAN-r16	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	ZK 90	CARBONNEAUX MARCEL CARBONNEAUX NICOLE	Ponctuel
				ZK 23	CARBONNEAUX MARCEL CARBONNEAUX NICOLE	
	VAN-r17	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	ZK 65	CARBONNEAUX MARCEL CARBONNEAUX NICOLE	Ponctuel
				ZK 20	CARBONNEAUX MARCEL	
	VAN-r18	Restauration des berges	Hautefontaine (60)	D 834	MAIRIE DE HAUTEFONTAINE	20
	VAN-r19	Rétablissement de la continuité écologique	Croutoy (60)	D 127	MAIRIE DE CROUTOY	20
	VAN-r20	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	ZK 19	DE BERTIER DE SAUVIGNY LAURENT	Ponctuel
			Croutoy (60)	D 127	MAIRIE DE CROUTOY	
	VAN-r21	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	ZK 19	DE BERTIER DE SAUVIGNY LAURENT	Ponctuel
			Croutoy (60)	D 127	MAIRIE DE CROUTOY	
	VAN-r22	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	ZK 19	DE BERTIER DE SAUVIGNY LAURENT	Ponctuel
			Croutoy (60)	D 127	MAIRIE DE CROUTOY	
	VAN-r23	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	ZK 19	DE BERTIER DE SAUVIGNY LAURENT	Ponctuel
			Croutoy (60)	D 128	DE BERTIER DE SAUVIGNY ARNAUD BENIGNE BRUNO	
	VAN-r24	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	ZK 17	CARBONNEAUX MARCEL	Ponctuel
			Croutoy (60)	D 128	DE BERTIER DE SAUVIGNY ARNAUD BENIGNE BRUNO	
	VAN-r25	Lutte contre l'érosion Protection des berges et de la qualité de l'eau	Chelles (60)	ZK 17	CARBONNEAUX MARCEL	Ponctuel
			Croutoy (60)	D 128	DE BERTIER DE SAUVIGNY ARNAUD BENIGNE BRUNO	
	ROI-r01	Rétablissement de la continuité écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	ZH 66	ANDRE FABRICE ANDRE FRANCOISE GISELE	10
ZH 83				ANDRE FABRICE ANDRE FRANCOISE GISELE		
ROI-r02	Rétablissement de la continuité écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	ZH 66	ANDRE FABRICE ANDRE FRANCOISE GISELE	10	
			ZH 83	ANDRE FABRICE ANDRE FRANCOISE GISELE		
ROI-r03	Rétablissement de la continuité écologique	Saint-Etienne-Roilaye (60)	C 679	LANDRAT GUY JEAN CLAUDE	10	
			C 681	LANDRAT GUY JEAN CLAUDE		
VAN-r26	Restauration des berges	Saint-Etienne-Roilaye (60)	ZI 29	ALQUSI MOHAMMAD THOMPSON WADE	25	
			B 789	DESTREZ BRUNO		
VAN-r27	Restauration des berges	Saint-Etienne-Roilaye (60)	B 154	FREDON CAROLINE	15	
VAN-r28	Restauration des berges	Cuise-la-motte (60)	AK 39	HAVARD MARIE THERESE HABARD GENEVIEVE	40	
VAN-r29	Restauration des berges	Cuise-la-motte (60)	AK 109	SIVU SYND INTERCOM ASSAINIST CUISE LA MOTTE	25	
VAN-r30	Restauration des berges	Cuise-la-motte (60)	AE 159	COMMUNE DE CUISE LA MOTTE	85	
			AE 331	CORDIER CASIMIRA CORDIER CLAUDE ANDRE GILBERT		
VAN-r31	Restauration des berges	Cuise-la-motte (60)	AE 238	DUPLESSIER DANIEL DUPLESSIER LILIANE	25	
			AE 227	VINOT GILBERT VINOT ISABELLE VINOT CATHERINE VINOT FRANCOIS ANDRE VINOT JEROME GILBERT		
				AE 24		PERKIN CAROLINE
			AE 66	LEFEVRE JEAN PIERRE LEFEVRE MARTINE		

	ID	Rôle	Commune	Parcelle cadastrale	Propriétaire	Emprise / Linéaire (m)
RESTAURATION DU PPRE				AE 68	GARSON DANIEL	
				AE 69	DELAME ANDRE DELAME LUCIENNE	
	VAN-r32	Restauration des berges	Cuise-la-motte (60)	AD 116	HUERTAS THOMAS ENRIQUE	15
				AD 115	SHANMUGALINGAM SIVAPRAGASAM GOPALASAMY SUJATHA	
	VAN-r33	Restauration des berges	Cuise-la-motte (60)	AD 10	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	10
	VAN-r34	Restauration des berges	Cuise-la-motte (60)	AC 20	BURGAUD HERVE MICHEL BURGAUD NATHALIE	30
				B 233	CARBONNEAUX MARCEL	
				B 232	FLANDRE AGNES SESBOUE PAULE	
	VAN-r35	Restauration des berges	Cuise-la-motte (60)	AB 572	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	15
AB 287				SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER		
VAN-r36	Lutte contre l'érosion	Cuise-la-motte (60)	AB 276	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	20	
VAN-r37	Restauration des berges	Cuise-la-motte (60)	AB 287	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	20	
RESTAURATION (hors PPRE)	ROU-ce01	Rétablissement de la continuité écologique	Retheuil (02)	AC 26	REBEROT JEAN SCHIAULINI ANNE	/
				AC 49	PERIN PIERRE	
				AC 24	LEWDEN ANNE MARIE	
				AA 60	COMMUNE DE REHEUIL	
	ROU-ce02	Rétablissement de la continuité écologique	Taillefontaine (02)	AC 67	VANLERBERGHE CECILE FOURNIER THIERRY FOURNIER MARIE-CECILE PERROUD ANNE FOURNIER ANTOINE	/
	ROU-ce03	Rétablissement de la continuité écologique	Taillefontaine (02)	AC 67	VANLERBERGHE CECILE FOURNIER THIERRY FOURNIER MARIE-CECILE PERROUD ANNE FOURNIER ANTOINE	/
	TAI-ce01	Rétablissement de la continuité écologique	Taillefontaine (02)	ZH 124	HAVARD GHISLAIN	/
				AC 123	STASSE SYLVIANE STASSE JEAN PAUL STASSE ISABELLE STASSE BENOIT STASSE VERONIQUE	
	TAI-ce02	Rétablissement de la continuité écologique	Taillefontaine (02)	AC 68	VANLERBERGHE CECILE FOURNIER THIERRY FOURNIER MARIE-CECILE PERROUD ANNE FOURNIER ANTOINE	/
				AC 67	VANLERBERGHE CECILE FOURNIER THIERRY FOURNIER MARIE-CECILE PERROUD ANNE FOURNIER ANTOINE	
	TAI-ce03	Rétablissement de la continuité écologique	Taillefontaine (02)	AC 67	VANLERBERGHE CECILE FOURNIER THIERRY FOURNIER MARIE-CECILE PERROUD ANNE FOURNIER ANTOINE	/
	TAI-ce04	Rétablissement de la continuité écologique	Taillefontaine (02)	AD 374	RUSSO JEAN MICHEL	/
	TAI-ce05	Rétablissement de la continuité écologique	Taillefontaine (02)	AD 04	RUSSO JEAN MICHEL	/
	VAN-ce01	Rétablissement de la continuité écologique	Mortefontaine (02)	AC 141	COUTART BERNADETTE COUTART MARIE-PIERRE	/
				AC 142	COUTART BERNADETTE COUTART MARIE-PIERRE	
	VAN-ce02	Rétablissement de la continuité écologique	Mortefontaine (02)	AC 141	COUTART BERNADETTE COUTART MARIE-PIERRE	/
				AC 142	COUTART BERNADETTE COUTART MARIE-PIERRE	
	VAN-ce03 ROE 41472	Rétablissement de la continuité écologique	Chelles (60)	ZL 46	FRENEL MARIE FRANCOISE	/
VAN-ce04 ROE 13794	Rétablissement de la continuité écologique	Chelles (60)	ZK 68	FONTAINE FERNAND	/	
VAN-ce05 ROE 13837	Rétablissement de la continuité écologique	Cuise-la-motte (60)	AK 40	FREDON PIERRE ROBERT PAUL	/	
VAN-ce06 ROE 14853	Rétablissement de la continuité écologique	Cuise-la-motte (60)	AI 84	SC LA PLUME AU VENT	/	
VAN-ce07 ROE 14837	Rétablissement de la continuité écologique	Cuise-la-motte (60)	AD 15	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	/	
VAN-ce08 ROE 13992	Rétablissement de la continuité écologique	Cuise-la-motte (60)	AC 56	BELLACHE BERNARD BELLACHE FRANCOISE	/	
			AC 55	BELLACHE BERNARD BELLACHE FRANCOISE		

	ID	Rôle	Commune	Parcelle cadastrale	Propriétaire	Emprise / Linéaire (m)
	VAN-ce09 ROE 91223	Rétablissement de la continuité écologique	Cuise-la-motte (60)	B 285	BOUCHER BERNARD	/
				AC 252	MAIRIE DE CUISE-LA-MOTTE	
	VAN-ce10 ROE 13981	Rétablissement de la continuité écologique	Cuise-la-motte (60)	AB 287	SAS SOCIETE DU PONT CHEVALIER	/